This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

FROM THE LIBRARY OF
Professor Karl Heinrich Rau
OF THE UNIVERSITY OF HEIDELBERG
PRESENTED TO THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
BY
Mr. Philo Parsons
OF DETROIT
1871

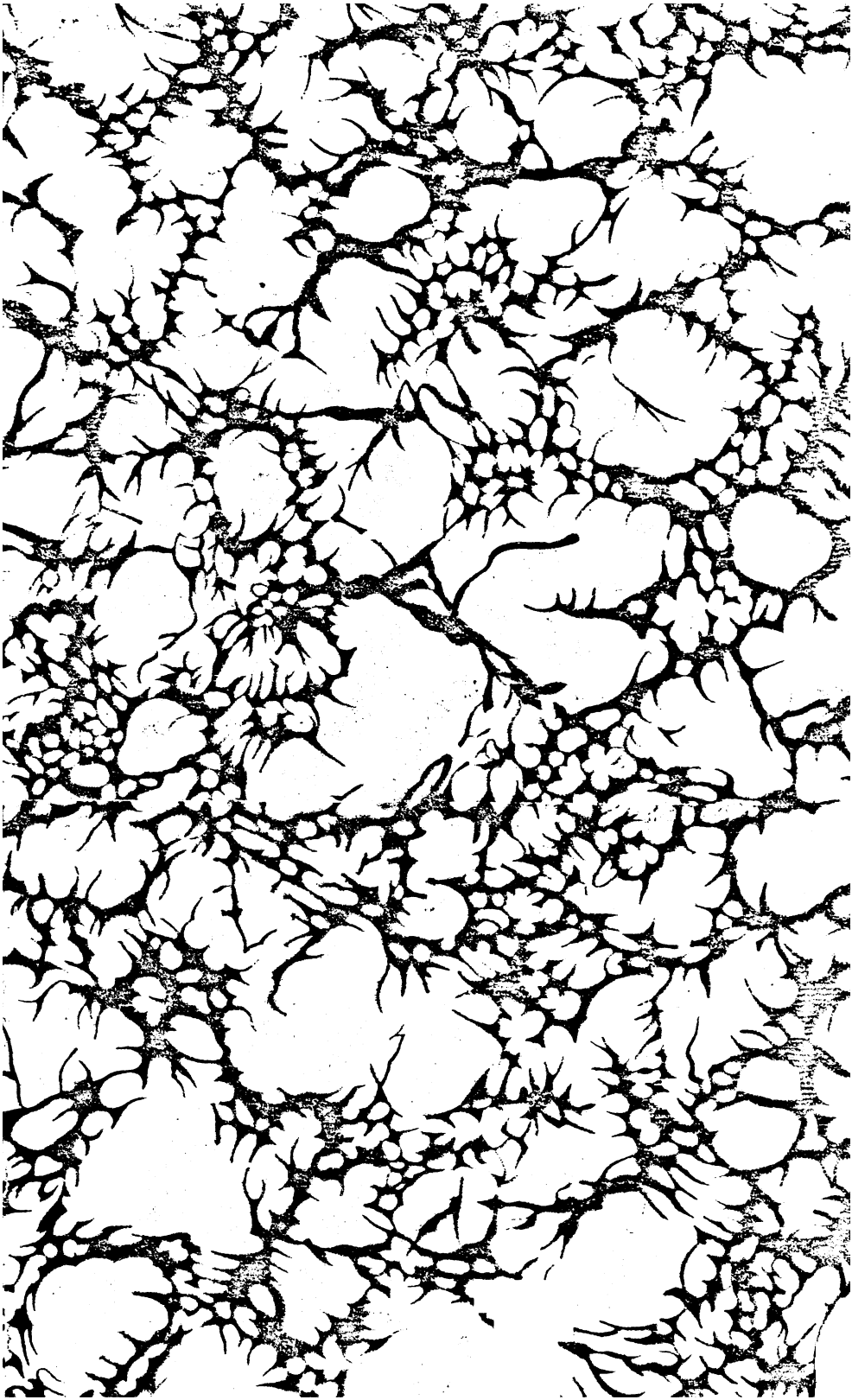

DC
122.9
.A25
A3

★

LETTRES INÉDITES

DE

FRANÇOIS D'AERSSEN

à Jacques VALCKE, Trésorier de Zélande

(1599-1603)

Mich 11708
10f
1/2 feuille

DU MÊME AUTEUR :

Les Croquants du Limousin. Une insurrection paysanne en 1594. Tulle, Crauffon, 1906, in-8°

Villeroy, Ministre et Secrétaire d'État de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610). Paris, Honoré Champion, 1908. Un volume in-8°.

DIJON — IMPRIMERIE DARANTIERE

Aerssens, [illegible] s van, heer von Sommelsdyk

UN ENVOYÉ HOLLANDAIS A LA COUR DE HENRI IV

LETTRES INÉDITES

DE

FRANÇOIS D'AERSSEN

à JACQUES VALCKE, Trésorier de Zélande

(1599-1603)

PAR

J. NOUAILLAC
Ancien élève de l'École Normale supérieure,
Docteur ès-lettres.

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, quai Malaquais, 5

1908

A

MM. E. BOURGEOIS et Chr. PFISTER

Parsons
Cramp
9-4-25
11708

INTRODUCTION

I. Le manuscrit. — II. François d'Aerssen. Ses origines. Son ambassade en France jusqu'à la fin de 1599. — III. La correspondance avec le trésorier Valcke (1599-1603). Son intérêt pour l'histoire politique, religieuse, économique. — IV. Fin de la vie d'Aerssen (1603-1662). Son caractère. — V. Bibliographie (mss et imprimés).

I

Les lettres de François d'Aerssen à Jacob Valcke sont conservées aux Archives de La Haye dans le volume coté 612 du *Legatie Archief*, une des subdivisions du fonds des Archives des Etats Généraux (*Archieven Staten-Generaal der Vereenigde Nederlanden*). C'est un petit in-folio médiocrement relié en carton où les lettres ont été disposées par ordre chronologique, avec des erreurs assez fréquentes de classement.

Elles sont au nombre de 121, la première datée du 19 décembre 1599, la dernière du 22 janvier 1603. Cette collection ne comprend pas toutes les lettres que l'agent des Etats a envoyées à son ami durant cette période. Il lui écrivait au moins quatre fois par mois. Or, bien des lettres se sont égarées. Ainsi, le 30 janvier 1602, Aerssen rappelait à Valcke que depuis le 19 décembre, il lui avait écrit le 21 du mois précédent, les 5, 11 et 16 du mois présent, quatre lettres qui ont disparu. Sont perdues aussi les lettres de janvier 1601, de mars et de mai 1602, sauf une seule de chacun de ces mois qui s'est conservée. Le manuscrit ne contient que très peu de pièces étrangères à la correspondance. Nous n'avons à en signaler que quatre : la copie d'une lettre du 23 avril 1602 à Oldenbarnevelt, deux sommaires ou mémoires d'entrevues du duc de Bouillon et d'Aerssen au mois d'avril 1602, et un récépissé signé du 27 novembre de la même année à la réception d'un cadeau arrivé de Hollande pour le roi de France.

Toutes les lettres sont écrites de la main d'Aerssen ; une seule, celle du 10 mars 1601, est une copie. L'écriture est assez irrégulière ; dans certaines missives elle est droite, nette, posée ; dans d'autres elle est précipitée, serrée, mal formée, et contient des abréviations qui en rendent la lecture malaisée. L'auteur n'a em-

ployé de chiffres que dans la longue dépêche du 11 mai 1601. Nous n'en avons pas la clef : mais certains passages sont traduits en marge ou entre les lignes. Le manuscrit est en général en bon état. Il n'y a à regretter que quelques déchirures dans une lettre de juillet 1601.

Cette correspondance est inédite, à l'exception de cinq lettres publiées par Deventer dans ses *Gedenkstukken van J. van Oldenbarnevelt* (1). Elle est restée inconnue aux historiens d'Henri IV. Lothrop Motley, l'historien des Provinces-Unies et de Barnevelt, est le seul, à notre connaissance, qui ait tiré parti de cette source de renseignements. Groen van Prinsterer signalait, en 1859, l'acquisition récente de ces lettres qui étaient entrées aux Archives en 1854. Leur place lui semblait marquée dans la correspondance de la Maison d'Orange-Nassau et il exprimait l'espoir de les insérer dans un recueil supplémentaire qui n'a pas vu le jour (2). M. Flammermont qui, au cours de différentes missions, étudia les collections de dépêches des agents diplomatiques en France avant la Révolution, a dressé un inventaire sommaire des Archives de La Haye, au point

(1) Lettres des 31 août, 9 et 12 septembre, 21 octobre 1601, t. II, pp. 294-299, du 24 juin 1602, p. 321.

(2) *Correspondance de la Maison d'Orange-Nassau*, 2e série, t. III, p. CXXIX.

de vue français, et n'a pas manqué de signaler la valeur de la correspondance d'Aerssen pour notre histoire (1).

Nous avons divisé ces lettres en trois catégories. La première comprend celles que nous avons publiées *in-extenso* au nombre de 31. La seconde est formée de missives dont nous avons reproduit de longs extraits. On trouvera 47 lettres tronquées de cette espèce. Nous avons supprimé les passages concernant des événements très connus. Ainsi le 8 janvier 1600, Aerssen écrit ce qu'il pense des transactions « honteuses » que le roi a passées avec le duc de Savoie : nous avons retranché l'énumération de ces articles pour ne conserver que le jugement de l'ambassadeur. Tantôt nous avons rayé des détails trop minutieux touchant des questions d'une portée trop restreinte. Le trésorier Jacques Valke s'intéressait vivement aux négociations qui aboutissaient à l'envoi de secours d'argent aux Pays-Bas. Nous n'avons pas reproduit la plupart de ces développements et discussions d'ordre financier : nous nous sommes bornés à quelques citations caractéristiques.

(1) J. Flammermont, *Rapport sur les correspondances des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution...* Nouv. Arch. des Miss. scient. et litt. 1896, in-8, t. VIII, p. 527 et suiv.

Pour le reste, nous avons rédigé de brefs résumés quand les dépêches n'annonçaient réellement rien de nouveau. Il arrive souvent en effet que l'auteur n'a pas grand chose à dire et désire tout de même confier au courrier une lettre pour son ami afin de l'informer de sa santé et l'assurer de son amitié (1). Parfois après quelques formules aimables de courtoisie, il renvoie Valcke aux missives officielles adressées aux États généraux. D'autres fois aussi, après un grand événement, ou quand il est sous le coup d'une vive émotion, François d'Aerssen aime à répéter en des termes différents la lettre précédente et commente une fois de plus les faits qu'il a contés la veille. Nous n'avons point publié ces lettres-là intégralement (2). Nous avons aussi brièvement indiqué celles qui étaient destinées à faire prendre patience à Valcke, à l'informer qu'une négociation en cours traînait, sans incident nouveau, restait indécise ou s'acheminait d'elle-même à sa fin,

(1) Telles sont les lettres du 16 janvier, des 26 et 30 août et du 1er octobre 1600. Ces trois dernières sont écrites pendant une maladie de François d'Aerssen et ne donnent que des nouvelles de sa santé. La lettre du 3 avril 1602 informe Valcke que d'Aerssen n'a presque rien à lui apprendre.

(2) Telles sont les lettres des 5 janvier, 9 et 17 février, 10 mars 1602, qui contiennent les mêmes considérations sur la conclusion et la ratification de la paix de Savoie que l'on attendait alors avec impatience.

sans qu'il fût besoin de citer aucun fait saillant (1).

II

François d'Aerssen (2) naquit à Bruxelles en 1572. C'était le fils de Corneille d'Aerssen, un bourgeois de Bruxelles, greffier de la commune et partisan dévoué de la maison d'Orange, qui fut nommé en 1580 conseiller et pensionnaire de la ville et qui, cinq ans après, quand Bruxelles se soumit aux Espagnols, se retira chez ses coreligionnaires rebelles. Ils en firent le greffier des États généraux. C'était un des postes les plus considérables de la République naissante. Le greffier assistait à toutes les délibérations des états et en prenait note; il lisait dans l'assemblée les lettres et pétitions, expédiait les commissions et placards, assistait aux conférences avec les ministres étrangers, rédigeait parfois des instructions diplomatiques et

(1) Telles sont les lettres des 10, 21, 25 et 29 mars 1600, du 30 mars et du 4 avril 1601, et la lettre du 18 août 1601 qui est une simple lettre de recommandation pour des personnes qu'il ne nomme pas et qui désirent visiter les Pays-Bas.

(2) Ainsi s'écrit, d'après les signatures autographes de l'auteur et les résolutions des états, ce nom qu'on écrit tantôt *Aarssen*, tantôt *Aerssens*, tantôt encore *Aërssens*.

dans certaines circonstances était chargé de missions à l'extérieur (1). C'était la fonction civile la plus importante après celle de l'avocat ou conseiller pensionnaire de Hollande, autrefois chargé de défendre les privilèges de la province et devenue, par la prépondérance hollandaise et le talent de Jean d'Oldenbarnevelt, une sorte de présidence de la République dont l'influence était souveraine dans les relations extérieures, les finances et la politique générale.

Cependant, le jeune François d'Aerssen, après avoir suivi les leçons du grand philologue belge, Juste-Lipse, à Louvain (2), avait étudié le droit à l'Université de Leyde et s'y était fait octroyer le bonnet de docteur. Le père résolut de l'envoyer en France. Il se rappela qu'il avait connu Duplessis-Mornay en Brabant quand celui-ci y traitait avec le duc d'Anjou au nom des États. Il lui fit recommander son fils par Buzanval qui représentait le roi auprès des États (3). On était en 1593, au plus fort de la

(1) Vreede, *Inleiding tot eene Geschiedenis Nederlandsche Diplomatie*, 1861, I, 62-65.

(2) *Justi Lipsii opera*, t. I, II, 477, 490.

(3) *Mém. et Corresp.* de Dupl. Morn., V, 467. Buzanval à Mornay, 27 juin 93 : « Je vous supplie bien humblement vous vouloir souvenir de la promesse que vous m'avez faite, il y a quelques mois, de recevoir en votre maison et service le fils de M. Aersens, secrétaire d'état de ce pays. Je lui ai donné lettres pour vous aller trouver. »

Ligue. Mornay était gouverneur de Saumur et conseiller très influent d'Henri IV qui l'employait aux plus délicates négociations avec les réformés, pour lesquels il rédigea l'édit de 1591, auprès des politiques et de leur chef Villeroy, auprès même du ligueur Mercœur dont il prépara la soumission de concert avec Schomberg et de Thou. Il ne pouvait être qu'un bon éducateur, aussi bien pour la politique que pour la religion. Mornay promit de bien recevoir le jeune homme et de le « faire réussir » (1). François Aerssen arriva auprès de lui en mars 1594 et resta dans sa maison plus de deux ans. Son hôte était très content de lui et trouvait en mai 96 qu'il profitait « et en la crainte de Dieu et en la connaissance des affaires » (2). Il s'attacha assez au jeune homme pour s'inquiéter des suites fâcheuses que pourrait entraîner un voyage en Italie qu'il avait projeté sur les conseils de Juste-Lipse. Le voyage se fit tout de même. Après avoir visité rapidement quelques villes d'Italie, François Aerssen séjourna de nouveau quelques mois en France, puis rentra aux Pays-Bas à la fin de 1596.

(1) *Mém. et corresp.*, V, 555. Duplessis à Buzanval, 12 septembre 1593.

(2) *Ibid.*, VI, 470. Duplessis à Buzanval, 3 mai 1596.

Le jeune Aerssen avait acquis auprès de Mornay l'expérience des choses de France et s'était créé des relations parmi les protestants. Son père était très influent. Buzanval le favorisait. Aussi est-il naturel qu'on ait songé à lui en Hollande pour représenter son pays auprès d'Henri IV. La charge devint vacante en juin 97, à la mort de Lievin Calvaert qui avait été député en France en juillet 93. Au mois d'août, Buzanval écrivait : « Il a profité en Italie au jugement d'un chacun. On a ici l'œil sur lui pour la charge de France. Je le favorise en ce que je puis : c'est un arbre qui a des fruits bien mûrs mais qui ont encore besoin de soleil » (1). Les Etats décidèrent à la fin de 97 d'envoyer à la Cour une ambassade extraordinaire composée de personnes de qualité pour détourner le roi de conclure la paix avec l'Espagne et l'engager à se lier plus étroitement avec les Hollandais. On désigna pour cette mission l'avocat Oldenbarnevelt et l'amiral de Zélande Justin de Nassau et on leur adjoignit comme secrétaire le fils du greffier des Etats, que l'instruction qualifia de « *doctor Aerssen* » (2).

(1) Lettre du 27 août 97. *Mém.* VI.

(2) Voir aux archives des Etats généraux les *Registers van ordinaris resolutien* ; le 24 décembre 97 la résolution d'envoyer la mission, le 3 janvier 98 la désignation de J. de Nassau et d'Oldenbarnevelt, le 6, la désignation d'Aerssen ; voir dans les

La résolution des Etats, en date du 6 janvier, ajoutait que s'il se distinguait par ses bonnes qualités, conversation, besogne, diligence et s'il acquérait du crédit auprès du roi et des ministres et des seigneurs de la cour, il resterait en France en qualité de chargé d'affaires des Etats Généraux.

Les ambassadeurs partirent de La Haye le 18 mars et se rendirent à Angers où le roi les reçut le 5 avril avec une grande affabilité, en les assurant qu'il considérait les Etats comme ses meilleurs et ses plus fidèles amis. Deux jours après, Villeroy, de Maisse et Buzanval vinrent leur rendre compte de tout ce qui avait été fait pour la paix et leur démontrer qu'il était trop tard pour la rompre ; le roi avait reçu des offres satisfaisantes de l'Espagne ; avant de répondre, il avait demandé en vain à la reine d'Angleterre de l'aider à continuer une guerre qu'il ne pouvait soutenir seul sans ruiner totalement son royaume ; c'est alors qu'il avait décidé d'entamer les pourparlers du traité à Vervins. Les envoyés hollandais comprirent vite qu'ils ne pouvaient ébranler l'irrévocable décision des ministres et du roi, malgré les offres superbes qu'ils avaient charge de leur faire : 450.000 flo-

Registers van de Acten, leur instruction rédigée le 13 janvier. Voir Vreede, *Lett. et Négoc.,* p. 12.

rins pour l'entretien de 4000 soldats pour l'année 1578, et toutes leurs forces de terre et de mer mises à la disposition du roi où et comme il voudrait. Ils exposèrent sans succès, une dernière fois, leurs revendications et leurs offres dans une conférence solennelle à laquelle assistaient le Chancelier, d'Epernon, Bouillon, Schomberg, Sancy, Buzanval, de Maisse, et Duplessis, sous la présidence de l'ambassadeur anglais Cecil. La paix était faite à ce moment. Elle fut signée quelques jours après, le 2 mai. Justin de Nassau et Oldenbarnevelt prirent congé du roi, le 23 avril, à Nantes et partirent pour l'Angleterre afin de retenir la reine dans l'alliance avec les Pays-Bas (1).

François d'Aerssen resta en France. Il avait alors 26 ans. Cette extrême jeunesse nous surprend. Il faut reconnaître qu'elle avait fait hésiter les graves députés des Etats, et soulevé des objections puisqu'ils avaient commencé par désigner, le 3 janvier, Justin de Nassau et Oldenbarnevelt, et ne leur avaient adjoint Aerssen que le six, après en avoir longuement délibéré.

(1) Ils firent leur rapport devant les Etats le 5 juin 98 (voir aux *Resolutien*, à cette date).

Ces négociations ont été exposées par les principaux historiens des Pays-Bas et sont bien connues. Voir tout particulièrement les doc. anglais dans les *Memorials* de Winwood, et un bon exposé dans Motley.

Encore avaient-ils soumis à une épreuve le futur diplomate, en exigeant qu'il accomplît auparavant ses fonctions de secrétaire à la satisfaction des deux chefs de l'ambassade. Bien qu'ils eussent traité par eux-mêmes toute la négociation, sans lui laisser l'occasion de se distinguer, Barnevelt et Justin de Nassau furent contents de leur jeune compagnon. Ils le présentèrent au roi qui l'agréa tout de suite, puis ils lui remirent au nom des Etats des instructions détaillées sur la mission qu'il aurait à remplir. Il devait veiller à l'exécution des traités conclus entre Henri IV et les Etats, observer et rapporter tout ce qui, à la Cour ou dans le royaume, intéresserait les Provinces-Unies, entretenir les relations les plus utiles à la cause des Etats. On lui recommandait en outre d'établir à Paris sa résidence et de faire au moins deux visites par semaine à la Cour. Si le roi s'éloignait de Paris de plus de quinze lieues, il devait le suivre. Enfin, il devait écrire aux Etats généraux au moins deux fois par mois (1).

(1) Voir le procès-verbal de la mission de Justin de Nassau et d'Oldenbarnevelt (*Résolutions des Etats*, 3 mai 98).

III

Si le représentant des Provinces-Unies s'était borné à correspondre avec ceux qu'il appelait ses « maîtres », nous n'aurions de lui que des lettres de caractère officiel, nous renseignant suffisamment sur les affaires traitées entre les deux nations, mais assez sobres en observations personnelles sur les hommes et les choses de son temps. Heureusement Aerssen a beaucoup écrit à deux hauts fonctionnaires de son pays, ses protecteurs et amis, Jean d'Oldenbarnevelt et Jacob Valcke. Avec eux il pouvait causer plus librement qu'avec une grande assemblée anonyme et échanger des confidences qui n'étaient pas destinées à prendre place dans les archives publiques (1). Il eut pendant les premières an-

(1) Dans la lettre du 11 avril 1602, il montre lui-même « la distinction en ses correspondances ». Il ne montre pas aux États tous les dessous de la politique française. « Aux maîtres je dépose les occurrences dont les avis ou communications ne peuvent traverser cette paix ; à vous et à M. d'Oldenbarneveld les résolutions qui se prennent de nos affaires sur les aides et autrement. »

Notons aussi qu'il écrivait des lettres à sa famille (à son père, le greffier des États, à son « cousin Campen »), qui ne sont pas conservées aux archives de La Haye.

Voir la lettre du 10 octobre 1602 à Valcke : « Je vous dirai *au delà de ce que j'escrips à Messieurs du Conseil...* »

nées de sa légation d'excellents rapports avec celui qui, sous un titre modeste, était le véritable chef de la République, et dont il subit longtemps l'ascendant. Aussi les confidences contenues dans toute cette correspondance sont-elles particulièrement précieuses pour l'historien, bien que, vers 1607, des divergences d'idées aient commencé à apparaître entre les deux hommes. D'après quelques échantillons publiés par Deventer on peut se rendre compte de l'intérêt de ces lettres. On en aura d'ailleurs une idée assez exacte en les rapprochant des lettres à Valcke : il n'y a pas de différences essentielles entre les deux correspondances, mais seulement des différences de dimensions dans les développements. Ce sont les mêmes événements qu'Aerssen commente dans les lettres qu'il envoie à ses deux amis par le même courrier, mais souvent il les raconte avec plus de détails à Oldenbarnevelt. Il semble en revanche qu'il ait confié plus volontiers à Valcke ses affaires personnelles (1).

Quels ont été les rapports entre Aerssen et Valcke? Nous l'ignorons, et devons nous borner à constater banalement qu'ils étaient bons

(1) Ainsi nous n'avons pas retrouvé dans les lettres à Oldenbarnevelt d'allusion aux opérations commerciales d'Aerssen et à ses rapports avec Bradley.

amis. La personnalité de ce correspondant nous est peu connue, bien qu'il ait joué un rôle remarquable dans l'état. Jacob Valcke était en 1579 pensionnaire de la ville zélandaise de Goes. Il représenta sa province à l'Union d'Utrecht, puis dans l'assemblée des États-Généraux des Provinces-Unies et sans cesser d'être député devint conseiller d'État et trésorier général de Zélande. Il prit une part importante à la fondation de l'indépendance, comme ami de Guillaume le Taciturne et représentant de la province qui, après la Hollande, était la plus riche et la plus peuplée de l'Union. Avec Barnevelt il dirigea les négociations engagées avec la France et l'Angleterre et acquit le renom d'un habile diplomate. Nous savons par Aerssen que son rôle en Angleterre déplut un moment à Henri IV en 1602, quand ce roi, très jaloux des Anglais, craignit sur certains rapports que Valcke ne se fût montré plus Anglais que Français (1). Il était très riche. Il possédait de vastes domaines et faisait fructifier ses capitaux dans des entreprises commerciales. Aerssen savait recourir à ses conseils quand il voulait faire un placement avantageux. Son nom est resté associé aux premières tentatives que firent les Hollandais pour trouver le passage du Nord-Est.

(1) Voir les lettres des 13 et 16 février 1602.

En 1594, avec Roeltius, pensionnaire de Zélande, et quelques compatriotes, il fit armer quatre navires qui allèrent reconnaître la Nouvelle-Zemble, découvrirent le détroit de Nassau et des terres auxquelles ils donnèrent le nom d'Ile des États et d'Iles d'Orange. Le trésorier de Zélande mourut en 1623.

Tels sont les traits un peu vagues avec lesquels nous pouvons esquisser le correspondant de François d'Aerssen. Il ne faut pas chercher à compléter ce portrait par les lettres à Valcke, ni à connaître par là la personne privée d'Aerssen. Cette correspondance est d'intérêt général : elle nous renseigne sur les relations de la France et des Provinces-Unies de 1599 à 1603 et sur la situation intérieure et extérieure du royaume à cette époque : c'est un journal où l'envoyé des états relate ce qu'il a fait et note en passant ce qu'il a observé : c'est une source de renseignements pour l'histoire politique, religieuse, économique du règne d'Henri IV.

***

Avant de voir comment Aerssen observa et agit, durant ces trois années, examinons ce qu'a été sa position à la cour de France.

Il est incontestable que le jeune diplomate

s'est placé dès le début dans les conditions les plus favorables pour agir utilement et bien observer. Il a d'excellentes relations à la Cour parmi les protestants. Un des principaux chefs du parti, le duc de Bouillon, est son ami et l'ami des États par la solidarité de la religion et par ses alliances de famille (il est le beau-frère du prince Maurice). En avril 1600, il le tient au courant des tentatives très secrètes que font les archiducs pour obtenir la paix par l'intermédiaire du roi. Beaucoup d'autres renseignements émanent vraisemblablement de lui. Aerssen est aussi en bons termes avec La Trémouille, autre beau-frère de Maurice, et avec la princesse d'Orange, Louise de Coligny, qui jouit d'une certaine influence à la Cour. Il connaît des huguenots obscurs qui lui donnent d'utiles avis, comme nous l'apprend une lettre de l'Anglais Winwood (1). En avril 1601, un certain Rochelois nommé Du Plomb, homme de robe longue, lui communique des lettres envoyées d'Angleterre par l'ambassadeur Boissise. Il est très lié avec l'ambassadeur d'Angleterre par la religion et la communauté d'intérêts politiques.

Conformément aux instructions de ses maîtres, il ne reste jamais très loin de la Cour.

(1) *Memorials*, I, 315, 20 avril 1601.

Il demeure à Paris, quand le roi est à Fontainebleau, Saint-Germain ou Monceaux; mais si Henri entreprend un voyage, il le suit. Il est à Lyon, en novembre et décembre 1600, pendant la guerre de Savoie; à Calais, en septembre 1601, quand le roi visite sa frontière du Nord ; à Orléans, en mai et juin 1602, quand la Cour se transporte dans les provinces de l'ouest. Les autres membres du corps diplomatique se déplacent beaucoup moins (1). Il fréquente le plus possible les ministres et hommes d'État. Il se plaint de ne pouvoir être reçu par Sully que tous les quinze jours, parce que ce personnage, d'humeur difficile, est très soucieux de maintenir son prestige en se montrant peu (2). Il connaît les divergences d'opinions qui séparent les ministres et a grand soin d'aller les voir les uns après les autres pour avoir des renseignements complets sur une affaire. Il sait faire parler Sully quand ce ministre trop sincère a reçu « quelque traverse » en cour et dans ses moments de colère est disposé à dire tout ce qu'il a sur le cœur (3). Il voit le roi deux fois par semaine. A certaines époques même, celui-

(1) Aerssen aux Etats, 19 juin 1599. Vreede, *Lettres et négociations de Paul Choart, sieur de Buzanval*, p. 210.

(2) Aerssen à Oldenbarnevelt, 17 juin 1608 (Arch. de La Haye, *Holland.*, 2632).

(3) *Leg.* 613. Aerssen à Oldenbarnevelt, 21 février 1605.

ci désire le voir tous les jours (1). Il a plu à Henri IV dès le début de son séjour en France, et il a conservé intacte sa bonne grâce, jusqu'au jour où, pour favoriser les vues belliqueuses de Maurice, contrairement à la politique de Barnevelt et du roi, il essaya de contrecarrer l'action de la France en faveur de la trêve des Pays-Bas (1608). Henri IV le traite avec une certaine familiarité, presque comme un jeune homme, d'une manière qui choquerait nos conceptions modernes de la diplomatie. Quand il est mécontent de la conduite des États, il le lui dit avec une dure franchise (2). Une fois même le roi lui défend de correspondre avec d'autres que les États et Barnevelt. Malgré tout, François d'Aerssen est un des représentants étrangers les plus en faveur à la Cour. Cette faveur s'explique suffisamment par la sympathie du roi pour le jeune diplomate intelligent, vif et souple, une certaine considération pour l'ami de la famille d'Orange-Nassau et de plusieurs grands personnages de la religion. Ajoutons-y une amitié réelle pour le peuple hollandais et l'importance exceptionnelle de la question des Pays-Bas dans la politique française qui exigeait un contact permanent entre les ministres des deux pays.

(1) Aerssen aux États, 9 décembre 99. Vreede, p. 336.
(2) Aerssen à Valcke, 27 janvier 1600.

Faut-il admettre une raison moins avouable avec Amelot de la Houssaye, qui rapporte tout crûment, dans son édition des Mémoires de Sully, « l'opinion commune de ce temps-là qu'Henri IV couchait avec la femme d'Aerssen et que le mari en demeurait content à cause du grand profit qu'il en tirait » (1) ? L'historien hollandais Vreede a longuement disculpé son compatriote, en démontrant qu'Aerssen était dans les bonnes grâces du roi avant son mariage (fin 99), et qu'il dut sa faveur à son mérite (2). Aux excellentes raisons de Vreede, nous ajouterons deux remarques : Nous ne voyons aucun fondement sérieux à « l'opinion commune » relatée par Amelot et dont nous ne trouvons ailleurs aucune trace ; et d'autre part, la faveur dont jouit l'envoyé des États fut raisonnable, nullement extraordinaire ou scandaleuse, et le titre de chevalier et baron qu'il reçut en 1609, malgré les dissentiments de l'année précédente, semble avoir été mérité par ses services déjà longs et non par certaines complaisances.

(1) D'après une note de l'éditeur des *Mém. de Sully* (édit. de Londres, 1767, t. IV, p. 233).

(2) Vreede, *Lettres et négoc. Eclaircissements*, p. 447. Remarquons que Bayle et Wicquefort n'ont point voulu croire à cette histoire et qu'Aubéry du Maurier, ennemi personnel d'Aerssen, ne l'a point rapportée.

Nous connaissons la situation d'Aerssen à la Cour. Examinons comment, dans le domaine politique, il agit et observa.

On se rappelle que l'instruction d'avril 98 lui recommandait de faire en sorte que les traités conclus entre le roi et les Etats ne fussent pas négligés et de travailler à éloigner ce qui pourrait porter dommage à la République. Le premier devoir d'Aerssen fut de veiller au payement des subsides qui alimentaient la guerre d'indépendance. A la fin de l'année 99, le roi avait à peu près acquitté toutes les sommes prêtées par les Etats « sous les obligations de S. M. » et selon des promesses en bonne forme (1). Cependant, il continua à verser de fortes annuités à ses alliés, malgré le traité de Vervins, parce que, ainsi qu'il le disait lui-même, « la guerre des Pays-Bas était sa paix et qu'il la fallait fomenter pour occuper toujours le roi d'Espagne » (2). Les lettres à Valcke nous apprennent par le détail le chiffre des indemnités et l'époque des différents payements. Ce sont des documents importants non seulement pour l'histoire politique, mais pour l'histoire financière du règne qui est si mal établie. Elles nous font connaître aussi l'extraordinaire activité qu'avait à déployer

(1) Buzanval à Villeroy, 19 novembre 99. Vreede, p. 319.

(2) Arch. de la Haye, *Legatie*, 613. Aerssen à Oldenbarnevelt, 4 août 1605.

Aerssen pour l'obtention de ces secours. Car si théoriquement le roi et ses ministres étaient convaincus de la nécessité de secourir les Hollandais, toutes sortes de difficultés pratiques diminuaient ou retardaient les libéralités royales, tantôt la misère générale, tantôt des dépenses plus urgentes, des dépenses sérieuses pour la guerre de Savoie ou les remboursements aux autres princes, des dépenses futiles pour « les bâtiments » ou « les femmes » : et l'argent était d'autant plus difficile à obtenir qu'au coulage effréné des années précédentes avait succédé dès 1599 une sévère épargne, sous l'administration de Rosny, gardien hargneux du trésor royal (1). Nous suivons presque au jour le jour les péripéties du combat perpétuel qu'avait à livrer l'envoyé des Etats non seulement pour faire fixer la somme mais encore pour la faire payer à chaque échéance. Aerssen devint vite un stratégiste consommé, infiniment patient, avec un mélange de ruse et de hardiesse (2). C'est en marchand rusé qu'il exagérait la

(1) « Lequel est toujours plus contraire que favorable au fait des finances. » (Lettre d'Aerssen à Oldenbarnevelt, 21 février 1605, Arch. de la Haye, *Legatie*, 613).

(2) Dans une lettre à Oldenbarnevelt, du 5 mai 1606 (Arch. de la Haye, *Legatie*, 614) il a très bien dépeint son activité persévérante et ses résultats : « J'ai tant couru, crié et importuné le roi que j'en obtins hier une résolution non telle toutefois que votre nécessité requiert. »

pénurie des Etats, demandait beaucoup pour avoir peu, abaissant petit à petit ses prétentions : c'est en diplomate hardi qu'il savait reprocher aux ministres du roi leur indifférence et presque leur ingratitude. Et il n'avait pas tout à fait tort, car les secours accordés aux Etats n'étaient pas des libéralités gracieuses, comme on semble le croire ordinairement. Même après avoir payé les dettes officielles, il restait à Henri IV à s'acquitter de nombreuses obligations pour lesquelles aucun contrat n'avait été passé (1). Mais des dons d'argent ne suffisaient pas aux Etats et à Aerssen. Ils voulaient la guerre ouverte entre la France et l'Espagne et non cette interminable et inefficace guerre de renards. Aerssen fut en France le porte-parole de la croisade anti-espagnole. Il ne perdit aucune occasion de démontrer au roi et à ses ministres l'utilité d'une action vigoureuse contre l'ennemi traditionnel. Dans ces débuts de sa carrière, il faut reconnaître qu'il le fit avec prudence et avec tact et ne mérita pas les reproches d'indiscrétion qu'on lui adressa sous la Régence. Entre 1599 et 1603, il y eut au moins trois occasions

(1) Par exemple, pour les 2.500 soldats envoyés au duc de Bouillon pour ouvrir la guerre au Luxembourg, pour les 150.000 écus donnés l'année du siège d'Amiens, pour les deux régiments envoyés au siège de Rouen, puis au siège de la Fère, etc.

pour la France de rentrer en guerre avec l'Espagne : le conflit avec la Savoie, l'incident La Rochepot, qui entraîna la rupture des relations commerciales, la découverte de la conspiration de Biron ; mais trois fois le parti pacifique dont Villeroy était le chef fut le plus fort et appliqua ses « drogues à remèdes » (1) : le roi lui-même, malgré quelques hésitations et de brusques colères, ne voulait pas encore la guerre.

Cette ardeur des Hollandais à précipiter le roi à une rupture nous fait comprendre l'attention extrême avec laquelle Aerssen observe et rapporte spécialement tout ce qui se passe aux moments de crise d'où peut sortir la guerre avec l'Espagne : le conflit franco-savoyard de 1600-1601, l'incident diplomatique La Rochepot, en septembre 1601, la conjuration de Biron découverte en mai 1602 et châtiée deux mois plus tard (2). C'est pourquoi aussi Aerssen note avec tant de soin les différences de caractères, de sentiments, d'opinions, qui existent entre les ministres, et particulièrement entre Villeroy et Sully, parce qu'il sait que l'un pousse toujours

(1) Lettre du 10 août 1601.

(2) Philippson, à la fin du 1er volume de son *Heinrich IV und Philipp III*, a fait une excellente étude sur les sources de la conspiration de Biron. Aux lettres manuscrites qu'il signale à l'envoyé flamand d'Ayala et de l'ambassadeur espagnol Tassis, il faut ajouter les lettres d'Aerssen à Valcke et à Oldenbarnevelt qui ne le cèdent pas en intérêt aux précédentes.

le roi à la paix et l'autre souvent à la guerre. Sur les discussions de politique au sein du Conseil comme sur les grandes phases du conflit franco-espagnol, aucune dépêche d'ambassadeur, pas même les célèbres lettres des Vénitiens, n'égale en netteté et en pénétration les lettres à Valcke ou à Oldenbarnevelt.

Il en est de même, si nous cherchons des renseignements sur l'histoire religieuse du pays. Aucun ambassadeur étranger n'en a suivi les péripéties avec une attention plus passionnée. Le protestantisme est la religion de ses meilleurs amis de France. Il est lui-même un calviniste convaincu attaché aux plus pures et rigoureuses doctrines de la religion qu'il soutiendra de bonne heure contre le modérantisme des Arminiens (1). Et de plus c'est un patriote hollandais qui sait que la cause des États est avant tout une cause religieuse : la guerre des Espagnols et des Belges catholiques contre les provinces rebelles est une croisade ; les plus ardents défenseurs des Etats sont recrutés parmi les coreligionnaires. Aerssen n'ignore pas qu'un grand nombre de catholiques soutiennent les Hollandais par raison d'état : mais les combinaisons d'intérêts politiques sont si

(1) Aerssen à Mornay, 8 juin 1611. *Mém. et Corresp.*, t. XI, p. 225.

variables que la raison d'Etat peut commander demain d'abandonner ceux qui luttent pour leur indépendance, tandis que le parti huguenot soutiendra toujours ses frères. Voilà pourquoi il s'inquiète si vivement de tout ce qui peut diminuer la force des réformés de France. Il note les moindres propos du roi et des ministres qui semblent témoigner de l'hostilité ou de la faveur. Il surveille anxieusement les rapports des ministres avec le nonce, recueille les nouvelles concernant l'exécution de l'édit de Nantes, rapporte en détail ce qui se passe à la conférence de Fontainebleau de 1600, où polémiquèrent deux illustres théologiens du Plessis-Mornay et du Perron, plus tard il retrace au jour le jour les progrès du conflit entre le roi et le duc de Bouillon, soutenu par une partie de l'opinion protestante en Europe. On ne peut attendre d'un tel observateur une attitude impartiale. C'est un pessimiste sans cesse occupé à se forger des périls imaginaires au sujet de la religion réformée. Un ministre tolérant, comme Villeroy, lui semble un ennemi acharné des huguenots; un protestant modéré et politique, comme Sully, lui paraît « sans religion » (1). Il accueille facilement le bruit répandu par un imposteur au sujet d'un grand complot anti-protestant. Il

(1) Lettre du 11 octobre 1602.

s'exagère les dissentiments entre huguenots et catholiques, et comme il a le goût de l'unité, il a peine à croire que ce royaume « mi-partie » (1) de France puisse accomplir de longtemps une grande œuvre.

Bien qu'il ait fait la part la plus large aux affaires politiques et religieuses, Aerssen n'a pas négligé certaines questions économiques. On trouvera dans les lettres à Valcke de nombreux détails intéressant les relations commerciales de la France et des Provinces-Unies et notamment sur les graves dissentiments qui éclatèrent en 99 entre les deux pays à propos du port de Calais que les Hollandais prétendaient fermer aux Espagnols. On y trouvera aussi quelques précieux renseignements sur les entreprises de desséchement exécutées en France par le Hollandais Bradley et auxquelles Aerssen s'intéressait spécialement, car il voulait y placer des capitaux (2). Ces faits sont d'autant plus utiles à recueillir que les documents sur l'histoire économique du règne sont moins nombreux. Pour l'histoire des mœurs, on pourra aussi recueillir çà et là quelques détails piquants. L'agent des Etats, tout comme le bourgeois parisien l'Estoile, a parfois recueilli

(1) Lettre du 10 juillet 1602.

(2) Lettres des 23 novembre 1601, 30 janvier et 22 février 1602.

les histoires de prodiges, d'apparitions, de naissances de monstre qu'on se répétait dans les rues du Paris superstitieux d'Henri IV (1).

Tel est l'intérêt des lettres d'Aerssen pour l'histoire politique, religieuse, économique du royaume. Il nous a semblé qu'à côté des documents florentins et vénitiens, où l'on a tant puisé, il n'était pas inutile de voir les événements de politique intérieure et extérieure de la France, sous Henri IV, racontés et jugés par un homme du Nord et un Huguenot.

Aerssen a écrit en français ces lettres à Valcke. Il avait appris cette langue à Bruxelles et à Louvain et avait perfectionné son instruction dans l'entourage de Mornay, durant son premier séjour en France. La connaissance du français était alors très répandue dans tous les Pays-Bas. Grotius, Hooft, Anne-Marie Schurmann, Constantin Huygens, secrétaire du stathouder Frédéric-Henri, l'écrivaient couramment.

Aerssen se sert d'une langue facile, mais pleine d'incorrections. Les phrases sont souvent lourdes, embarrassées de *qui*, de *que*, et d'incidentes : souvent, au contraire, elles sont elliptiques et obscures. Les conjonctions sont parfois absentes et parfois trop nombreuses : des

(1) Lettre du 4 juillet 1601.

prépositions sont employées les unes pour les autres. Les pléonasmes abondent, ainsi que d'extraordinaires négligences : *ils* remplace souvent *elles ; être* est mis à la place d'*avoir* (1).

Il ne faut pas conclure de là que cette langue soit celle d'un étranger. C'est la langue commune, telle qu'on la parle, sans apprêts, sans prétentions, et telle que l'écrivaient ceux qui ne se souciaient point de faire œuvre de style, les ministres, les hommes d'Etat, Villeroy, Henri IV lui-même qui fut sans le vouloir un des plus agréables écrivains de son temps. C'est la langue familière, négligée, incorrecte, mais douée de charmantes qualités, pittoresque, aimant le mot propre, et d'allure générale assez vive, en dépit des expressions qui quelquefois l'embarrassent. Le souci de la précision, de l'expression juste a pour l'historien un grand avantage. On l'apprécie tout particulièrement chez François d'Aerssen quand on trouve citées des paroles de personnages contemporains, entre autres des phrases d'Henri IV (2). On les

(1) Les pronoms personnels sont souvent supprimés : *ce qu'auray à espérer* (19 décembre 1599), *n'en peut esclorre que division* (21 novembre 1600). Les discours au style indirect sont remarquablement embarrassés et diffus (Voir la lettre du 4 juin 1602).

(2) Voir des paroles de Villeroy dans la lettre du 21 nov. 1600, d'Henri IV dans les lettres du 10 avril et du 4 mai 1600, du 4 septembre 1602, etc.

découvre très rarement chez les autres ambassadeurs, dont le style est plus apprêté, plus soigné. (Chez les Vénitiens par exemple, les conversations des ambassadeurs avec le roi ou les ministres sont relatées en style indirect.)

IV

Nous avons laissé François d'Aerssen à la Cour au commencement de sa sixième année de mission. Il représenta dix ans encore son pays en France. Rentré en Hollande il rendit de grands services à ses concitoyens, comme diplomate et comme homme d'Etat, jusqu'à un âge avancé. Il n'est pas inutile de retracer brièvement sa longue carrière pour apprécier plus exactement la valeur de l'homme à ses débuts.

Après 1603, il continua en France la politique que nous connaissons, d'accord avec le grand pensionnaire Oldenbarnevelt, réclamant des subsides, parlant en faveur de la guerre, sans cesse occupé à réchauffer le zèle du roi et des ministres pour la cause de l'indépendance. En 1607 commencèrent des pourparlers sérieux de paix entre les Etats et les archiducs, et bientôt en Hollande s'engagea un grave conflit entre le parti militaire qui voulait poursuivre la lutte et le parti bourgeois qui désirait la fin des guerres. Aerssen se rangea dans le parti de Maurice de

Nassau ; il essaya de contrecarrer la politique d'Henri IV et des ministres qui, d'accord avec Barnevelt, travaillaient pour la paix ou la trêve à longues années ; il se brouilla avec la princesse d'Orange qui défendait la politique du Pensionnaire ; il mécontenta vivement Henri IV et Villeroy : dans ses lettres il les représentait comme les auteurs d'une politique espagnole et catholique, et dans ses propos dépeignait la situation aux Pays-Bays sous un aspect favorable à ses projets de lutte à outrance, contrairement aux assertions de Jeannin qui démontrait la popularité des idées pacifiques (1). La trêve de 1609 se conclut malgré sa sourde opposition. Elle accrut considérablement la situation de l'envoyé des Etats, qui obtint le titre d'ambassadeur des Provinces-Unies auprès du Roi Très Chrétien et prit rang immédiatement après l'ambassadeur de la Sérénissime République. Henri IV ne garda par longtemps rancune à Aerssen : il l'ho-

(1) Voir diverses lettres des *Négociations* du président Jeannin, notamment les lettres adressées par Villeroy à Jeannin, le 4 septembre et le 8 octobre 1607, pp. 155 et 178. Dans la première nous lisons : « Le dit Aërsens n'est content du roi ni de ses ministres, parce qu'il n'obtient d'eux tout ce qu'il désire, et qu'il reconnaît que l'on n'est satisfait de ses actions passées et présentes. C'est pourquoi il faut prier le sieur Barnevelt de n'ajouter foi entière à tous ses avis, lesquels souvent il forge au moule de sa passion, ou des bruits communs qui courent ou bien sur les rapports d'aucuns passionnés, malicieux et ignorants. »

nora d'un titre de noblesse ; il en fit un chevalier et un baron.

Sous la Régence, il ne put comprendre la nécessité politique du rapprochement de la France et de l'Espagne, et censura violemment dans ses lettres les actes des ministres ; il ne sut pas non plus garder une attitude de prudente neutralité dans les querelles de partis et se rendit suspect à la Reine par ses relations avec le duc de Bouillon, les protestants, les princes rebelles. Il serait difficile de trouver un acte d'hostilité positive à l'égard des ministres ; mais ses allures de mécontent, ses paroles de censeur aigri, qui créaient en Hollande une opinion défavorable à la France, le rendirent vite antipathique à la reine-mère et à Villeroy qui cherchèrent à se débarrasser de lui. Ils en trouvèrent l'occasion en 1613, quand Aerssen demanda un congé pour régler ses affaires privées en Hollande. Il avait cru habile de s'éloigner quelque temps de la Cour pour apaiser le mécontentement et déjouer les manœuvres de ses ennemis des Pays-Bas qui étaient assez nombreux. Il partit, emportant des lettres de recréance aux Etats, signées du roi Louis XIII et conçues dans des termes très flatteurs pour lui (16 juillet 1613) (1). Mais quand après quel-

(1) Voir Ouvré, *Aubéry du Maurier*, p. 205 et suiv. et les *Mémoires d'Aubéry du Maurier*, II, 263.

ques mois il voulut reprendre ses fonctions d'ambassadeur, la reine-mère chargea son représentant, Aubéry du Maurier, de faire entendre aux États qu'elle aurait pour agréable de voir désigner un successeur à Aerssen. Comme ce dernier s'acharnait à reconquérir sa place, Marie de Médicis écrivit directement aux États et pria du Maurier de s'opposer avec énergie au retour d'Aerssen. Les États, déférant au désir de la reine, nommèrent un autre ambassadeur, le sieur de Langerack (1).

Resté en Hollande, Aerssen se jeta dans les luttes civiles qui déchirèrent les Provinces-Unies pendant plusieurs années. Il se déclara ouvertement contre Barnevelt et entama contre lui une campagne d'autant plus acharnée qu'il lui attribuait sa disgrâce. Il fut un des auxiliaires les plus ardents de Maurice et de la politique anti-espagnole, unitaire et gomariste

(1) Les détails de cette affaire sont bien exposés dans Motley, *Life of J. of Barnevelt*, t. I, p. 407 et suiv. Ce rappel d'Aerssen eut un grand retentissement en Hollande et en Europe. Il donna lieu à de curieux débats de presse. Aerssen écrivit un mémoire justificatif en français qu'il joignit à une requête hollandaise qu'il avait présentée aux États le 30 mai 1618. Il démontrait que la cause de sa disgrâce avait été sa fidélité aux principes politiques d'Henri IV. En octobre 1618, l'ambassadeur Langerack présenta au roi une note des États portant qu'on avait enquêté sur l'affaire Aerssen et trouvé que les reproches à lui adressés étaient mal fondés.

qui s'opposait à l'extérieur à toute conciliation avec la Maison d'Autriche, à l'intérieur au renforcement du parti aristocratique et de la prédominance hollandaise, en religion au développement des doctrines modérées d'Arminius. Il écrivit, dit-on, plusieurs pamphlets contre Oldenbarnevelt et eut une polémique retentissante avec van der Mylen, le gendre de Barnevelt. C'est à cette époque qu'avec l'appui de Maurice, il entra dans le corps des chevaliers et des nobles de Hollande, malgré la coutume qui exigeait qu'on fût Hollandais. Il prêta serment le 22 janvier 1619 et s'appela désormais Sommelsdyck, du nom d'une seigneurie qu'il avait acquise.

Aerssen avait alors une éminente situation morale dans l'État. Il était l'ami et le conseiller très écouté de Maurice, particulièrement en matière de politique extérieure (1). Il dirigea avec succès d'importantes négociations comme ambassadeur extraordinaire des Etats-Généraux. « Agissant de concert avec le prince d'Orange et avec le cardinal de Richelieu, dit Groen van Prinsterer, il contribua, par la sagesse de sa conduite et de ses avis, à préparer les remaniements diplomatiques qui, en 1648,

(1) Après la mort de Barnevelt (13 mai 1619) tout se fit en Hollande par le Stathouder et ses deux intimes Aerssen et Daniel de Hertaing, seigneur de Marquette.

pacifiant une grande partie de l'Europe, sanctionnèrent l'indépendance de notre patrie et mirent la République, glorieusement émancipée, au rang des puissances les plus considérables de la Chrétienté (1). »

En 1620, il fut député à Venise pour ratifier le traité conclu entre la République de Saint-Marc et les Provinces-Unies.

En octobre 1625, il alla en France comme ambassadeur extraordinaire. Depuis 1618, la guerre de Trente ans était engagée. Depuis 1621, date de l'expiration de la Trêve, les hostilités avaient repris entre les Hollandais et les Espagnols. La politique française qui, sous l'inspiration de Luynes, avait d'abord paru

(1) Groen van Prinsterer, *Archives de la Maison d'Orange-Nassau*, 2e série, t. III, p. v. Voir l'excellente introduction de ce volume, pour cette période de la vie d'Aerssen, ainsi que les lettres à Richelieu et au prince d'Orange (1625-1641), publiées par l'auteur.

Voir aussi pour cette période un certain nombre de documents contemporains : les *Lettres. Mémoires et Négociations du chevalier Carleton... dans le temps de son Ambassade en Hollande* (1616-1620), 3 vol. in-12, La Haye, 1759 ; les *Gedenkschriften* d'Alexander van der Capellen (1621-1654), 2 vol. in-8o, Utrecht, 1777-1778 ; les *Lettres, Mémoires et Négociations* du comte d'Estrades, 9 vol. in-12, Londres, 1743 ; les *Mémoires* de Frédéric-Henri, 1 vol. in-4o, Amst., 1733, les *Mémoires* de Huygens, publiés par Jorissen, 1 vol. in-8o, La Haye, 1873.

Parmi les histoires contemporaines, on consultera surtout A. Waddington, *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas Espagnols*, in-8o, 1895, t. I.

favoriser la Maison d'Autriche, avait commencé à revenir à la tradition d'Henri IV avec La Vieuville qui conclut, le 10 juin 1624, un traité d'alliance avec les Hollandais ; elle était redevenue résolument anti-espagnole depuis que Richelieu était chef absolu du Conseil. Aerssen vint en France pour raffermir cette entente et veiller au payement des subsides promis au traité de Compiègne. Durant son court séjour dans le royaume, il travailla avec succès, d'accord avec les ambassadeurs d'Angleterre, à rétablir la paix entre le roi et les Rochelais révoltés (février 1626) (1). A partir de ce moment, il fut l'ami et l'admirateur du grand cardinal dont le génie l'avait conquis. Ses lettres expriment l'impression profonde qu'avait produite sur son esprit celui dont il louait « la promptitude de conception », « la solidité de jugement » (2) et qu'il appelait « le premier homme du siècle en toute prééminence d'État » (3). Sa politique était celle de Richelieu : il voulait l'union la plus étroite avec la France, pour la lutte contre la Maison d'Autriche. « Nous buttons tous à une mesme fin, qui est, en nous bien entendant avec la France, de nous bien garantir de l'Espagne et des inconvénients de nos incommo-

(1) Sommelsdyck à Richelieu, 2 février 1626, p. 4.
(2) *Ibid.*, 17 sept. 1626, p. 9.
(3) *Ibid.*, 24 mars 1629, p. 29.

ditez au dedans (1). » Il reprit avec le Cardinal, et ne cessa de suivre, de près ou de loin, ce qui avait été sa règle de conduite avec Henri IV, entretenir la bonne intelligence avec le roi de France, exposer à son ministre les besoins, les périls de la Hollande, solliciter de larges distributions de subsides. Il travaillait aussi à empêcher tout malentendu entre la France et les États. Quand ceux-ci refusèrent de ratifier le traité du 28 août 1626 qui renouvelait le traité de Compiègne, afin de ne pas rompre avec l'Angleterre qui avait rompu avec la France, il partit pour la Cour comme ambassadeur extraordinaire, et si la négociation n'eut pas le succès qu'il désirait, du moins par ses efforts persévérants auprès de ses compatriotes et auprès du Cardinal, prépara-t-il les voies à l'alliance du 17 juin 1630, qui unit solidement la France et les Pays-Bas, et aux traités de 1634 et 1635 qui furent le prélude de l'intervention militaire des Français dans la guerre contre l'Espagne.

En même temps, Aerssen s'appliquait, avec les hommes d'État hollandais, à maintenir les bonnes relations avec l'Angleterre, en dépit des difficultés suscitées par la politique à courte vue et la duplicité de Charles Ier. A la fin de

(1) Sommelsdyck à Richelieu, 9 janvier 1634, p. 44.

1639, il fut envoyé en Angleterre, où « la constellation » de la Cour était peu favorable aux Hollandais, pour y combattre l'influence espagnole, et obtenir la main de la princesse Marie pour le jeune prince d'Orange. Il remplit avec plein succès cette négociation qui fut la dernière de sa carrière diplomatique (1). Le mariage fut conclu au début de 1641. Aerssen rentra quelques mois après en Hollande et mourut en janvier 1642.

Si l'on veut résumer cette longue carrière en quelques traits, il faut affirmer d'abord qu'Aerssen fut un des meilleurs diplomates des Provinces-Unies ; le récit de ses actes le prouve, les historiens l'ont jugé tel, et nul parmi ses ennemis particuliers ne l'a sérieusement contesté. Il eut toute sa vie une grande et simple idée patriotique qu'il poursuivit avec une parfaite constance : tenir son pays étroitement uni à la France qui était son plus sûr appui dans la lutte contre l'Espagne, mortelle ennemie de la liberté hollandaise. Voilà pourquoi il admira si sincèrement les deux grands hommes d'État français qui étaient le mieux convaincus de cette solidarité d'intérêts, Henri IV et Richelieu ; et voilà pourquoi il fut estimé d'eux, surtout

(1) Voir les lettres au prince d'Orange, à partir du 25 décembre 1639, p. 153 et suiv.

du dernier qui, si nous en croyons Vittorio Siri, disait qu'il connaissait trois génies sublimes en matière d'État : Oxenstiern, Guiscardi et Aerssen. Il mit au service de cette politique son intelligence claire et pénétrante et son inlassable activité. Il était aussi très souple et très beau parleur. Et cependant, il ne fut pas toujours un diplomate heureux : il était trop passionné. Au début de sa carrière ce jeune ambassadeur, qui traitait avec des hommes mûrs, sut garder quelque réserve ; il montra du tact dans la délicate affaire Bouillon où il sut intervenir discrètement en faveur du beau-frère du prince d'Orange, sans mécontenter un roi ombrageux : son esprit déjà soupçonneux, son imagination qui grossit les périls qu'elle redoute, sa verve caustique ne se font jour que dans les lettres à Valcke et à Oldenbarnevelt ; mais plus tard, dans les négociations pour la trêve, il soutint les idées qui lui étaient chères avec tant d'ardeur imprudente qu'il mécontenta le roi ; quand il vit sous la Régence la France se rapprocher de l'Espagne, le rôle de spectateur impartial lui devint de moins en moins supportable et pour avoir dit trop haut ce qu'il pensait, il fut congédié.

Les contemporains ont connu un autre homme que ce diplomate patriote, intelligent et passionné que nous révèle la correspondance. Gro-

tius a dit de lui : *Somelsdikius vixit sibi et Domni Nassaviæ utilis* (1), et Aubéry du Maurier : « François Aerssen était le plus dangereux esprit que les provinces confédérées aient jamais porté, et d'autant plus à craindre qu'il cachait toute la malice et toute la fourbe des cours étrangères sous la fausse et trompeuse apparence de la franchise et de la simplicité hollandaise. Il était ardent et persuasif et trouvait des raisons pour appuyer les plus mauvaises causes... Tous moyens d'acquérir du bien lui ont toujours semblé honnêtes et il s'en est servi toute sa vie (2)... » Les auteurs de ces jugements sévères, qui ont tant influé sur les historiens (3), sont deux ennemis personnels d'Aerssen : le premier a été un ami de Barnevelt et une victime de la politique orangiste soutenue par l'ancien ambassadeur des Etats ; le second, qui a représenté le roi de France auprès des Etats de 1613 à 1624, est un admirateur de Barnevelt, mal disposé à l'égard de ses persécuteurs, et gardant rancune à Aerssen de certains mauvais procédés dont ce dernier a usé envers son père. Le reproche le plus grave qu'ils font à Aerssen n'est pas d'avoir fait fortune ; il

(1) Cité par Juste, dans la *Biographie Nationale*, p. 122.

(2) Aubéry du Maurier, *Mémoires*, II, 253.

(3) D'Avenel l'appelle un « fourbe habile » (*Lettres de Richelieu*), Coll. de doc. inéd.), Juste, un « fourbe ».

n'y a aucune preuve qu'il ait acquis ses biens par des malversations. Il mourut riche de 100.000 livres de rente et le dut, semble-t-il, à son âpreté au gain, à son esprit d'économie, à ses spéculations heureuses dont il eut le goût étant très jeune. En réalité, ils ne lui ont pas pardonné de s'être rangé aux côtés du stathouder et d'avoir violemment attaqué son ancien ami Oldenbarnevelt. Il est bien vrai qu'il poursuivit ce dernier avec un acharnement extraordinaire : dans des pamphlets retentissants, il accusa son ancien confident et protecteur d'être vendu à l'Espagne et à Rome : et telle fut sa violence qu'il fut récusé comme juge par la famille du Pensionnaire ; il alla même, dit-on, jusqu'à rédiger l'acte qui condamnait Barnevelt à la décapitation. L'impression que produisit cette conduite fut détestable : on n'hésita pas à la qualifier d'intéressée, de fourbe et d'ingrate, car dans le drame de 1619, la sympathie et le respect allèrent à la grande et belle figure du pensionnaire Barnevelt. Ce sont des jugements de polémique passionnée et les historiens ne devraient pas les adopter car ils n'ont ni à accuser ni à défendre, mais à expliquer.

Or, voici ce qu'on peut dire de plus exact sur notre personnage : il se jeta dans les luttes civiles avec la violence passionnée et froide

qu'il apportait en toutes choses, même dans la diplomatie ; mais il ne semble pas, quels qu'aient été ses griefs personnels contre Barnevelt, qu'il ait agi par simple intérêt particulier : Barnevelt fut condamné pour sa politique de conciliation avec l'Espagne et la violence de ses attaques contre la pure doctrine calviniste : or, Aerssen a été toujours du parti des vieux réformés hostiles à toute nouveauté, et toujours partisan de la lutte à outrance contre l'Espagne : et quand il se prononça pour l'un des deux adversaires, il était impossible de savoir qui l'emporterait. « Son inimitié fut déclarée, dit Groen van Prinsterer, et ne se cacha pas sous de fausses apparences : elle était conforme aux opinions qu'il avait constamment manifestées et la conduite des États de Hollande et de Barnevelt n'était pas tellement irréprochable et salutaire pour qu'on ne puisse admettre, dans la résistance à leur système, de la bonne foi et des motifs sincères d'intérêt public (1). »

***

La correspondance de François d'Aerssen, au Rijksarchief de la Haye est contenue dans deux fonds, les Archives des États généraux et les Archives de Hollande.

(1) 2e série, t. III, p. XLV.

Les premières renferment la collection des *Verbaalen* ou rapports présentés par les agents et ambassadeurs des Provinces-Unies à l'étranger, à leur sortie de charge. Quelques-uns sont suivis des copies des dépêches de l'ambassadeur adressées aux États généraux ou à des personnages de la République tels que le Pensionnaire de la province de Hollande et le greffier des États. C'est le *Legatie Archief* dont les volumes 617-751 concernent la France. Le n° 612 contient les lettres à Valcke, les sept manuscrits suivants les minutes des lettres écrites aux États, à Oldenbarnevelt et à diverses personnes, de janvier 1604 à juin 1611 (1) ; le volume 625 est le rapport d'Aerssen lu le 9 mai 1626 au retour de sa mission extraordinaire en France (1625-1626); le n° 628 est le *Verbaal* lu le 5 octobre 1629 après son ambassade de 1628-1629. On trouve en outre dans les *Depecheboeken*, dans la partie concernant les relations avec la France entre 1578 et 1613, un volume coté 3790 qui contient des lettres nombreuses écrites par Aerssen entre 1603 et 1607.

(1) Voici le détail des volumes (*Legatie Archief : Kopieboek van Brieven*) : 613, 24 novembre 1604-16 janvier 1606 ; 614, 19 janvier-14 décembre 1606 ; 615, 21 décembre 1606-29 décembre 1607 ; 616, 1er janvier-31 décembre 1608 ; 617, 2 janvier-19 novembre 1609 ; 618, 28 novembre 1609-5 juillet 1610 ; 619, 6 juillet 1610-20 juin 1611.

Les archives de Hollande renferment les papiers des Grands Pensionnaires. Parmi ceux d'Oldenbarnevelt, il existe un recueil coté 2632 où sont réunies 250 lettres adressées par notre personnage au Grand Pensionnaire de 1598 à 1609 (1).

En France, on trouve à la Bibliothèque Nationale quelques lettres autographes à Villeroy, datées de 1606, 1607, 1611 et 1613 (2).

On n'a publié jusqu'à ce jour qu'une petite partie de ces lettres. Dans ses *Lettres et Négociations* de Buzanval, Vreede a inséré 15 lettres, les unes françaises, les autres hollandaises, écrites par Aerssen aux États du 10 novembre 1598 au 9 décembre 1599, et le long mémoire justificatif ou exposé de sa conduite dans l'affaire du duc de Bouillon (16 mars 1603). Dans ses *Gedenkstukken* d'Oldenbarnevelt, Deventer a reproduit quelques lettres écrites au Pensionnaire de Hollande en 1598, en 1599, en 1602 et de 1605 à 1608. Un certain nombre de lettres à Du Plessis-Mornay sont éditées dans les *Mémoires et Correspondances* du chef protestant.

(1) Elles sont très irrégulièrement distribuées. Nous n'avons que 13 lettres en 1598, 5 en 1599; il y en a 48 en 1601, 65 en 1602. Il ne reste aucune des lettres écrites en 1600.

(2) F. fr. 15.952, 20 juillet 1606, fol. 37, 9 et 13 mars 1607, fol. 54-56; — F. fr. 15.954, 17 octobre 1611, fol. 206, 30 mai 1613, fol. 232.

La fin de la carrière d'Aerssen est mieux connue que ses débuts : Groen van Prinsterer a publié dans les Archives de la maison d'Orange-Nassau 91 lettres écrites par celui qu'on appelait alors M. de Sommelsdyck au cardinal de Richelieu et au prince d'Orange, de 1625 à 1641, et 21 lettres à lui adressées (1). Il faut y joindre 13 lettres écrites de 1620 à 1630 à M. de Culembourg et insérées par Vreede dans les *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis* de M. Nyhoff (2).

V

Pour connaître Aerssen, les personnages de son temps et les affaires auxquelles il a été mêlé, nous avons consulté un certain nombre de recueils de documents et d'ouvrages dont nous devons indiquer, en terminant, les principaux :

1° Sur Aerssen et les hommes d'Etat hollandais et sur les relations de la France avec les Provinces-Unies au temps d'Henri IV :

Allgemeine deutsche Biographie, Leipzig, 1875-1900, in-8° (articles Aerssen, Valcke, etc.).

Aubéry du Maurier, *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, 1680, in-12.

(1) Groen van Prinsterer, *loc. cit.*, 2e série, t. III.

(2) Cet ouvrage est cité par Juste dans la *Biographie*.

Bayle, *Dictionnaire historique et critique* (article *Aerssens*).

Biographie nationale belge, Bruxelles, 1866 et suiv., in-8° (articles Cornelis et François d'Aerssen).

Van Deventer, *Gedenkstukken van Johan van Oldenbarnevelt*, La Haye, 1862, in-8°, t. II.

Groen van Prinsterer, *Archives ou correspondance inédite de la Maison d'Orange*, 2e série, t. I-III, 1857-59, in-8°.

Les Négociations du président Jeannin, éd. Michaud.

Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay, 1824-1825, in-8°.

Ouvré, *Aubery du Maurier*. Thèse, 1853, in-8°.

G.-G. Vreede, *Lettres et négociations de Paul Choart, seigneur de Buzanval, ambassadeur ordinaire de Henri IV en Hollande et de François d'Aerssen, agent des Provinces-Unies en France (1598-1599)*, Leyde, 1646, in-8°.

Du même, *Inleiding tot eene Geschiedenis der Nederlandsche Diplomatie tot 1650*, Utrecht, 1856-61, 3 vol. in-8°.

De Wicquefort, *l'Ambassadeur et ses fonctions*, La Haye, 1861, 2 vol. in-8°.

2° Sur l'histoire politique, militaire, diplomatique des Pays-Bas :

Bentivoglio, *Della Guerra di Fiandra*, Milan, 1807, in-8°, II-IV.

Th. Birch, *An historical view of the negotiations between the Courts of England, France and Brussels (1592-1617)*, London, 1749, in-8°.

Bor, *Oorsprongk, begin en vervolgh der Nederlandsche Oorlogen (1555-1610). Amsterdam*, 1679-84, 4 vol. in-folio.

Coleccion de documentos ineditos para la historia de España, Madrid, 1842 et suiv., in-8°, t. XLII, *Doc. relativos al Archiduque Alberto de Austria (1598-1621)*; t. XLII, XLIII, *Cartas del Archiduque Alberto a Don Francesco Gomez... duque de Lerma (1598-1611)*.

Grotius, *Annales et historiæ de rebus belgicis*, Amsterdam, 1658, in-8°.

Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, La Haye, 1618, in-f°.

De Montpleinchamp, *Histoire de l'archiduc Albert*, dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de Belgique*. Bruxelles, 1870, in-8°.

Wagenaar, *Vaderlansche Historie*, Amsterdam, 1749-59, in-8°.

Parmi les livres récents, citons :

Blok, *Geschiedenis van het Nederlandsche volk*. Groningue, 1892-99, 4 vol. in-8°.

Lothrop Motley, *The United Netherlands (1584-1609)*, 1867, in-8°, t. IV (réédité en 1904).

Du même, *Life and death of John of Oldenbarneveld*, (réédité en 1904), in-8°.

Potvin, *Albert et Isabelle*, Bruxelles, 1861, in-8°.

3° Sur l'histoire du règne d'Henri IV, il serait superflu d'énumérer les ouvrages que nous avons consultés pour annoter les lettres. Nous les indiquerons au cours de la publication. Bornons-

nous à signaler les œuvres les plus importantes concernant la politique extérieure du roi pour la période 1599-1603 :

Laffleur de Kermaingant, *L'Ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. — Missions de Jean de Thumery, sieur de Boissise (1598-1602)*, 1886, 2 vol. in-8°.

Du même, *Mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont (1602-1605)*, 2 vol. in-8°.

Philippson, *Heinrich IV und Philipp III*, 1870, in-8°, t. I.

E. Rott, *Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie*, 1882, in-8°.

Est-il besoin d'ajouter qu'il est nécessaire, pour suivre pas à pas les événements, de se reporter aux *Lettres Missives* d'Henri IV, et qu'il faut confronter le témoignage d'Aerssen avec ceux des autres ambassadeurs et envoyés que nous connaissons? Aussi terminerons-nous en mentionnant cette dernière et non moins utile espèce de documents, les uns imprimés, les autres manuscrits :

a) Documents diplomatiques imprimés :

Barozzi et Berchet, *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato (XVII S.)*, t. I, *Francia*, 1857, in-8°.

Desjardins, *Negociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, 1875, in-f°, t. V.

Memorials of affairs of State in the reigns of Q. Elizabeth and K. James I collected chiefly from the original papers of sir Ralph Winwood, London, 1725, in-f°, t. I.

b) Documents diplomatiques manuscrits :

Les documents néerlandais que nous avons signalés plus haut.

Les dépêches des ambassadeurs vénitiens dont les copies se trouvent dans le *Fonds Italien* de la Bibliothèque Nationale.

Les dépêches des ambassadeurs espagnols contenues dans les *Papiers de Simancas* aux Archives Nationales (pour le règne d'Henri IV, K. 1460-1465, K. 1602-1608).

1599. — 19 Décembre.

Monsieur,

C'est la deuxième depuis mon arrivée (1); elle est de l'air de la première, toute incertaine, pour l'ayde à laquelle avez à vous attendre du Roi : bien y a il arrest pour cent mille ; que peuvent ilz en sy grande altération : je passe à tout, et y doibt on penser, mais après l'entrevue de M. de Savoye avec S. M. (2), c'est-à-dire selon le cours des affaires du roy on fera plus ou moins, sy plustot la décision n'y est ja finale, ce que je crains plutot que je n'en espère l'autre pour sous ombre d'attente vous traîner en longueur, pour les quelles enfiler je ne voy que trop de subjectz de mauvaise volonté ; à quoi les Suisses, la remise de Savoie, les maux intérieurs ? Mais nous n'y allons pas avec baguettes, les raisons aussi sont de trop peu de poix ; et sy nos submissions ne rencontrent l'interest de cest estat, à peine proffitons-nous plus que de frapper l'air. S. M. promet toujours ; qui s'y attendra à sy signalée rupture aux premières promesses ? Il s'ayde fort bien aux excuses qu'il ne

(1) D'Aerssen s'était marié aux Pays-Bas dans les premiers jours d'octobre et était reparti pour la France le 20 novembre.

(2) Le duc de Savoie était arrivé à Fontainebleau le 13 décembre pour régler directement avec le roi le différend de Saluces.

le faut prendre au mot comme un marchant, que lors de ses asseurances il espéroit plus, que ce n'est faute de volonté, ains des moiens : quel fruict reçoit l'estat de ces belles paroles, sy elles ne sont réelles ? Je ne désespère pourtant pas que je n'achemine la debte à deux cens mille ; mais c'est loing des 600.000 que j'avais en charge : je n'y commente pas et la poursuis purement ; je vois toutes fois qu'on y fait le sourd (1), sy les instrumens les plus en créance près de S. M. avaient autant de zélé à votre conservation (ne fust-ce que pour l'utilité respective), comme ils ont de haine à la religion, infailliblement nous amenderions nos instances; car S. M. ne voit ses finances que par leurs représentations en la difficulté desquelles ils aident au naturel de S. M. qui se resjouit en son espargne pour ses amours : *totus jam talis, nec de uxore verbum :* Nous en sommes à la crise ; il sera dans peu de jours aysé à veoir clair ce qu'aurai à espérer ; le mal est que nous ne pouvons approcher de la source ; en ceste extrémité on a suspecté notre présence ; mercredi qui vient on en pourra décider, car S. M. arrivera en ceste ville avec M. de Savoie (2) : dès long-

(1) D'Aerssen a indiqué les causes principales qui limitaient les libéralités du Roi envers les Hollandais. En 99, la situation financière était très mauvaise. Les dettes de l'Etat étaient évaluées par Sully à 296 millions de livres ; une partie était due aux gens de guerre et aux chefs de la Ligue, une autre partie aux étrangers, principalement aux Suisses (36 millions) qui en mars 99, menacèrent de rappeler leurs troupes, de ne pas renouveler l'alliance et de rompre toutes relations avec l'envoyé Mortefontaine, si on ne leur donnait pas au moins 500.000 écus dans le délai de trois mois. Quant aux « amours » du Roi, ils lui coûtèrent cette année-là 100.000 écus que Sully dut donner à la nouvelle maîtresse, Mlle d'Entragues.

(2) Ils arrivèrent le 21 décembre.

temps nous n'eumes si belle cour; et si M. d'Epernon y estoit, j'oserais dire que tous les grands du royaume y seraient: mais cestuy la faict sa cour seul et par ses visites ne donne pas peu d'ombrage au Roi; sans juste prise pourtant; à laquelle il sait qu'on veille: il a du jugement et des moyens pour se rendre toute difficulté aysée; il est assez remuant pour ne dormir aux occasions (1). Tous les princes Lorrains y sont, mais tous nécessiteux et n'ayant vie que de la main du Roi (2). Ceux de la religion se contentent de leur édit, combien qu'ils diffèrent à se séparer de Chastellerault, jusqu'à ce qu'il soit par tout exécuté (3). Je ne vous sçauray plus rien mander, sinon pour vous recommander mon particulier aux occasions, car je vous honore comme l'un de mes meilleurs

(1) Tel était le caractère de d'Epernon. Comparer ce portrait avec celui que traça le Roi en 1602, d'après Sully (*Ec. Roy.*, I, 396): « Il est trop habile homme et craint trop de perdre son bien et ses charges pour s'embarrasser parmy tous ces esprits brouillons, avec lesquels aussi bien il n'y a rien à gaigner pour luy... Je ne dis pas qu'en son petit cœur, il ne fut peut estre bien ayse que quelqu'un me traversat, afin que j'eusse d'autant plus affaire de luy... »

(2) Le duc de Mayenne, gouverneur de l'Ile-de-France, — Henri, duc de Bar, fils de Charles III, duc de Lorraine, qui avait épousé, le 30 janvier 99, la sœur du roi, Catherine, — ses deux cousins, Charles, duc de Guise (1571-1640), gouverneur de Provence, Charles, duc d'Elbeuf (1581-1603), pair de France, pourvu de grandes charges honorifiques, grand écuyer et grand veneur.

(3) En 98 et 99, les protestants tinrent leur assemblée à Chatellerault pour surveiller l'enregistrement et l'exécution de l'édit de Nantes qui, signé le 13 avril 98, n'avait été vérifié que par deux Parlements en 99 (Paris, 25 février, Grenoble, 27 septembre).

amis. Sur ce je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, Monsieur, qu'il vous ait en sa sainte garde.

De Paris, ce 19e décembre 1599.

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

Françoys d'Aerssen.

1599. — 31 décembre.

Il s'excuse de ne pas faire « veoir clair à messeigneurs les Estats de l'intention de S. M. » Le Roi est tout à l'affaire du Marquisat. Il n'y a pas à espérer plus de 200.000 écus, « car à la première audience on ne concluait qu'au cent, et quelque chose de plus sans certitude ; mais je n'ai promesse que de 150 indéfinitivement du terme. S. M. m'en remet du jour à autre et ne l'ose presser parce qu'il a ses considérations du Marquisat. »

L'archiduc presse le Roi pour moyenner la paix. Il accordera aux Etats toute satisfaction si on lui avoue simple reconnaissance. « Il y obtient tout offre mais peu d'entremise, car je ne vois pas qu'il en ait aucun désir (1). »

[De Paris].

1600. — 8 janvier.

Le Roi a décidé de donner 150.000 écus. Il faut s'en contenter provisoirement.

(1) Voir la lettre du même jour adressée à Oldenbarneveld (Deventer, *Gedenkstukken*, II, p. 283) : « S. M. y a tout promis, mais je ne puis connaître qu'il ait aucun désir qu'y prêtiez l'oreille. » Voir aussi la lettre du 19 décembre (*Ibid.*, p. 282).

Les conditions de la transaction passée avec le duc de Savoie sont honteuses (1).

« Que jugez-vous, Monsieur, des conditions de la transaction (qu'à peine je puis croire, et par raisons le doibs), ne sont-elles pas bien honteuses à un Prince si puissant, contraires à toutes ses protestations données par toute la chrétienté? Excusons-le qu'il désire la paix, le soulagement de son peuple, l'obéissance aux paternelles recommandations du pape ; car il ne se pouvoit ravoir que par les armes desquelles il n'est que par trop recrée et qu'il ne s'y soit roidi que pour faire lascher l'autre. Je suis aux escoutes des conditions seures, mais tiens pour tout certain qu'il laisse le marquisat audit Duc. »

[De Paris].

. . . . . .

1600. — 16 janvier.

« N'examinez point ceste lettre à ses règles; car dès l'entrée je proteste qu'elle est sans subject. » Il ne fait pas de progrès dans ses démarches pour la remise des 200.000 écus. « Le différent avec M. de Savoie prend son dernier

(1) En réalité, il n'y avait alors que de simples pourparlers. Le Duc voulait conserver le marquisat et proposait de céder en échange au Roi une portion de la Bresse, ses droits sur Genève et sur les terres tenues par les Bernois. Les commissaires du Roi (le Connétable, le Chancelier, Biron, Villeroy, Rosny) qui se réunirent plusieurs fois avec ceux du duc, à partir du 24 janvier, ne voulurent pas qu'on discutât sur ces conditions inacceptables. Le Roi ne pouvait abandonner ses alliés suisses. Si l'on devait se résoudre à l'échange, ils demandaient toute la Bresse, y compris Bourg, et des territoires au delà des Alpes (Pignerol et le val de Stura) ainsi que Barcelonnette.

cours... J'en suis en échauguette (1) pour en découvrir la première résolution de laquelle dépend un million d'affaires. »

[De Paris].

1600. — 27 janvier.

Il demande à son ami d'user de toute son influence auprès des États pour lui faire envoyer de l'argent. « Vous estes le premier et le seul auquel j'en escrips, car ces demandes de nécessité publique semblent importunes à plusieurs, mais à qui connaist cest estat et ses despenses ne seront jugées que justes et raisonnables » (2).

. . . . . .

« Je ne vous puis rien dire outre la dépesche à Messieurs du Conseil sinon que pressant S. M. pour le tarissement du havre de Calais (3) et advœu à vostre placcart pour l'inhibition du commerce avec les subjects ou dépendans du Roi d'Espagne j'eus pour réponse : *gardez-vous de faire les folz, car je ne le souffriray pour nulle considération pour importante ou véhémente qu'elle fust* (4) : qui me fait vous supplyer d'en faire les remonstrances afin que les procédures au contraire n'aient du mal. M. de Savoie a tout estallé, et en est-on au choix pour l'échange. Rien

(1) Au guet.

(2) Le traitement de d'Aerssen était de 7400 florins par an. Voir Vreede, p. 316.

(3) Voir la lettre suivante.

(4) Voir une lettre de Neville au ministre anglais Cecil, 26 janvier 1600 (*Memorials of affairs of state*, I, 151) qui montre combien le roi fut dur à l'égard de l'agent des États. Il alla jusqu'à des menaces de guerre.

n'est encore arresté, mais s'arreste-on à des minuties, l'obmission desquelles ne peut apporter aucune rupture. Il insiste fort sur son congé, car il se fond ici en despense, captivant de tout effort le nom de libéral autant qu'il a acquis celuy de sage et avisé prince. On faict icy le procès à deux prêtres convaincus de sorcellerye et depuis seize ans en ça avoir consacré l'hostie au nom du diable, baptisé, marié et faict tout acte ecclésiastique par luy. Les juges pour ne scandaliser le clergé en modéroient volontiers la sentence à prison perpétuelle, mais a été surcise par protestation de plusieurs conseillers ».

[De Paris].

1600. — 30 janvier.

Monsieur,

Vos résolutions sur Calais mettent toute ceste Cour en alarme ; on y proteste vengeance en sy signalée offense, à r'appeler les Français, défendre le royaume aux subjects des Provinces-Unies, vous retrancher toute ayde d'argent, et en persévérance, vous déclarer la guerre. Je ne tremble pourtant plus à telles secousses, car on ne s'épargna pas plus au mois de may sur vostre placcart dont la cholère passa si tost en phlegme. Tels coups quoyque scabreux à l'essay ne s'obtiennent que de haute lucte : on ne veut aucune raison en payement ; elle doit venir de l'estat mesmes, parce qu'on sçait que je n'en ay point de modération. J'espère néanmoins que sy on vous voit nécessités à y persister, on avise à quelque expédient de s'accommoder, mais ce n'est qu'espoir, fondé sur le premier principe, auquel facilement je me pourroy tromper : c'est pourquoy j'en écris simplement à l'estat sans aucun jugement, trop glissant sur ce passage. Aucuns toutesfois me promettent que

tout le mal se limitera aux plaintes et menasses ; qui s'y oserait fonder en irritant si grande puissance (1) ? Je m'en décharge sur M. d'Oldenbarnevelt : on s'achoppe le plus au mespris, pour en avoir celé le dessein à M. de Buzanval ; je ne scay si je le puis assez excuser, mais on ne l'aura obmiz que pour valables considérations, car je n'estime que si sages cervelles en affaire de tels poix puissent faillir, je le doibz présumer pour ma charge et le voudray pour leur sage conduite en tout autre danger. Du reste, je me rapporte à la jointe : en vous baisant très humblement les mains, je prie Dieu, Monsieur, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Vostre très humble serviteur,

François d'Aerssen.

De Paris, ce 30 janvier 1600.

(1) Les États par un placart en date du 2 avril 99 avaient défendu toute navigation avec l'Espagne, pour répondre à une mesure analogue d'hostilité prise par le cardinal André à Bruxelles. — Puis, voulant empêcher les navires espagnols et belges d'établir à Calais un dépôt des marchandises qu'ils allaient autrefois chercher en Hollande, ils commandèrent à leur amiral de contraindre les navires allant à Calais à payer une redevance, sous forme de licence. Ils eurent même l'audace de poursuivre à coups de canon des vaisseaux français dans le port, sans prévenir ni le roi ni Buzanval. Voir une lettre de Villeroy à Boissise, ambassadeur en Angleterre, du 8 février. Bibl. nat. F fr. 4128, f° 143, deux lettres du roi à Boissise, des 26 février et 11 mars, publiées par Laffleur de Kermaingant, *Mission de J. de Thumery, sieur de Boissise*, Pièces justificatives, pp. 118-122, et une lettre de Neville à Cecil déjà citée.

1600. — 10 février.

Le roi est très mécontent des procédures des Etats contre le commerce de Calais (1). D'Aerssen est lui-même mécontent : Il ne peut comprendre pourquoi on lui en a caché le dessein.

[De Paris].

1600. — 19 février.

Monsieur,

Je ne me puis reposer que je n'aye réponse de La Haye sur mes deux précédentes, car toutes vos affaires se remettent à ceste décision, laquelle en toute cadence finira partye de mes instances. Les premiers cinquante mille escus sont prêts à se liquider et du reste j'ai asseurance jusques à deux cent mille, mais qu'on me menace de vous faire perdre si ne donnez contentement au Roy. Edmond (2) a

(1) C'est surtout par Aerssen que nous connaissons cette affaire de Calais. On trouvera cependant quelques détails dans une lettre de l'ambassadeur vénitien du 5 mars 1600 (Bibl. nat. Fonds Italien, 1749, f° 3), qui raconte que les Hollandais ont pris 2 navires français et que par ordre du roi, Villeroy a fait appeler l'agent des Etats. « *Lo ha minacciato con parole pungentissime e con determinatione di prenderne rigorosa vendetta.* »

(2) Sir Thomas Edmondes (ou Edmond) (1563-1639) fut un des meilleurs diplomates d'Elizabeth. Dès 1593, il fut chargé de missions en France. En 1596, il fut créé secrétaire de la langue française. Il fut envoyé de nouveau auprès d'Henri IV en 97 et de juillet 98 à juin 99. Au début de 1600, il fut chargé de conclure à Bruxelles et à Paris les arrangements qui précédèrent la conférence de Boulogne.

achevé sa négociation à Bruxelles ; il rapporte le lieu, le jour et les noms des députés à désigner. Et tous icy craignent qu'au delà il ait vuidé une partie d'épines (1), car il parle comme interdit au Roy, avec confusion. Et d'ailleurs, les ambassadeurs des deux partis s'entrevoient que n'estimons se devoir faire sur un simple projet de paix. S. M. y a tout plein d'ombrage qu'on ne se noue estroittement avec l'Hespagne et abandonne le soin de vostre conservation, car Edmond mesmes luy dit que la Reyne ne se vouloit plus mettre en pene pour des gens qui n'aimoient que les troubles et dont l'exemple tire en suitte du danger aux Princes qu'elle s'y estoit lassée (2). Voyez, Monsieur, en quel prédicament on vous tient et le bien que de telles propositions vous avez à attendre. Edmond toutesfois ne s'en ouvre à moi que par plenières protestations de la Reyne au bien de

(1) Réglé une question épineuse.

(2) A la fin de 99, la reine d'Angleterre renoua ouvertement avec les archiducs les négociations qu'elle avait entamées secrètement au printemps pour la paix. En janvier 1600, elle envoya à Bruxelles sir Edmond, son ancien agent à la Cour de France. Edmond vint ensuite à Paris rendre compte au Roi de sa mission. Avec l'agrément d'Henri IV, Boulogne fut choisi comme lieu de réunion des députés de la Reine et des Archiducs. Des conférences s'y tinrent sans aucun résultat de mai à septembre 1600. Le Roi qui à Vervins avait abandonné ses alliés pour conclure une paix séparée, ne pouvait s'opposer au traité anglo-espagnol ; mais il le redoutait dans la crainte qu'un rapprochement des deux puissances n'entraînât la ruine des Etats. D'Aerssen a bien pénétré les intentions d'Henri IV. Il sera utile de comparer ces lettres avec celles de Neville, ambassadeur d'Angleterre en France (*Memorials of Affairs of State*... London, 1725), avec les documents anglais publiés ou interprétés par Laffleur de Kermaingant, *Mission de J. de Thumery, sieur de Boissise*, P. 1886, et avec les lettres de Villeroy à Boissise, Bibl. nat. F. fr. n° 4128.

vostre Estat. Mais tels coups se donnent par la sourdine. M. de Savoie fait semblant de vouloir partir sans finale décision bien qu'il ait la dernière résolution du Roy par écrit. Il demande trois mois de terme pour y penser mais s'obligeant au choix de la restitution du Marquisat ou de la Bresse, Pignerol avec le Val de Pérouse (1). S. M. lui en accorde deux, non autrement : c'est tout. Et sur ce, je vous baise humblement les mains.

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

Françoys d'Aerssen.

[De Paris, ce 19 février 1600].

1600. — 26 février.

Monsieur,

J'attends toujours sans qu'on m'en relève : les plaintes de S. M. croissent et ses menasses passent à retenir les finances destinées à vostre ayde. Qu'y puis-je sans réponse de mes maistres, desquels seuls on attend satisfaction, non de mes raisons ne palliations au faict. Pendant que la Reyne traicte, S. M. estime qu'on doibt plus chérir son alliance; il ne veut pourtant considérer ni vos nécessités ni le gaing particulier qui se masque du publiq avec intérest de votre estat : ce que j'espère on trouvera bon à La Haye de remonstrer vivement au Roy; autrement je n'ose espérer qu'on face beaucoup pour vous, quoyque plusieurs m'en donnent asseurance en se plus roidissans. Mes dernières vous éclaircissoient de la négociation d'Edmond. Il partit lundi avec aggréation de S. M. pour la basse ville de Bou-

(1) Il faut ajouter Barcelonette avec son vicariat et le val de Stura. Le traité fut signé le 27 février.

logne. Le désir est de part et d'autre trop véhément à la paix qu'elle ne se conclue ; et en espèce, l'Espagne s'y trouve portée de nécessité. Il serait à désirer que vos places conservassent leur liberté que plusieurs mettent icy en doubte pour les respectives visites des deux ambassadeurs d'Espagne et d'Angleterre bien précipitées sinon fondées en plus meur traicté. Vostre flotte n'a pas rapporté tout son fruict au rapport de ceste Cour : peust-estre n'a elle deservi en l'emploi de tant de faynéans. Nous plaignons le malheur et la folie de Breauté (1). Je crains que le printemps ne vous amène des galères d'Espagne. On mussite (2) où qu'on s'y arme et prépare fort : vous en aurez plus seurs advis. Je vous baise humblement les mains.

De Paris, ce 26 février 1600.

Vostre très humble serviteur,

François d'Aerssen.

1600. — 3 mars.

Monsieur.

« J'étais sur le point d'améliorer votre dessein sur Calais quand tout a été rompu par la particulière négociation du

(1) Charles de Bréauté, jeune et brave gentilhomme du pays de Caux, au service des États, défia en combat singulier les cavaliers flamands du sieur de Grobbendonk, gouverneur de Bois-le-Duc qui avait fait prisonnier son lieutenant Denise. Il fut grièvement blessé et égorgé, dit-on, de sang-froid par ordre de Grobbendonk. Les Français et les Hollandais plaignirent son sort, tout en blâmant sa témérité. Voir De Thou, XIII, p. 463, Grotii Hist., IX, p. 383, Bor, XXXVII, p. 4.

(2) On cache.

sieur de Sailly qui s'authorise de Messeigneurs de Zéelande. »

Il déplore cette intervention, car tout devrait se faire « sous authorité générale, par un seul, pour éviter toute contrecaballe. » Il a écrit à Messieurs du Conseil, un peu trop franchement peut-être. « Si ma lettre auroit de l'aigreur par sa franchise ou apparence de meilleur succès sans cette particulière traverse, je me confie tellement sur vostre amitié que la ménagiez à mieux, soit à la retenir, soit à la communiquer à peu. »

[De Paris].

1600. — 10 mars.

Mêmes doléances sur le mauvais succès de l'entreprise de Calais qui est dû au défaut d'unité dans la négociation.

Boissise mande d'Angleterre « d'étranges résolutions » de la Reine. « Elle se veut réserver au traité la liberté à l'aide de vostre manutention et entretènement ou nouvel envoi de son secours ordinaire chez vous (1). » Est-ce sincère?

[De Paris].

. . . . . .

(1) A la fin de février, l'audiencier Verreyken, envoyé par les Archiducs, avait été reçu par Elizabeth, qui était disposée à la paix. Mais il avait essayé vainement d'obtenir que la Reine promît, la paix faite, de joindre ses forces aux Espagnols contre les Etats. Boissise avait informé le roi de cette résolution par une lettre du 27 février, qui arriva à la Cour le 7 mars (voir Henri IV à Boissise, 11 mars 1600, F. Fr. 4128, f° 153).

1600. — 21 mars.

A la cour on est toujours mécontent au sujet de Calais. D'Aerssen le regrette vivement, car, sans cette traverse, il aurait facilement réglé la question des arrérages des finances.

« Je confesse qu'il ne faut oncques précipiter ses jugements, pour la diversité des occurrences, variété des humeurs, mais je vois que le train que prend ceste Cour l'oblige purement à l'Italie ; nous n'y sommes pas seuls en butte que par accessoire de la religion : les alarmes en sont universelles à tous de ce cordon. Genève a esté obmise au traité de Savoie, on dit pour ne donner ombrage au Pape, peut estre pour réserver le prétexte au duc de Savoie. »

[De Paris].

1600. — 25 mars.

L'affaire de Calais ne s'arrange pas. « Si mes maistres trouvoient bon de me r'appeler au refus, seulement par semblant, nous étonnerions tellement S. M. que si nous n'obtenions nos requestes, du moins nous éclaircirions nous du train que prend ceste Cour. »

. . . . . .

« Ceste Cour en un mot, *sed tibi*, prend la route d'Italie, par ambition et non consolidation. »

[De Paris].

1600. — 29 mars.

L'affaire de Calais demeure indécise, « et à dessein pour gagner temps ». D'Aerssen travaille toujours afin de hâter

le secours. « Mes peines y peuvent peu et proffitteroient peust estre plus sy elles n'estoient prévenues de contrebatterye, que n'avons dessein que de remettre le Royaume en guerre. »

[De Paris].

1600. — 10 avril.

Monsieur,

J'ai pressé le plus que j'ay pu au faict de Calais, mais il a sy diverses interprétations et remises sy incertaines que de mon instance je n'ose ou plus tost ne dois espérer aucune bonne yssüe. On le prend plus à dessein pour remettre le Roy en guerre qu'à sa nécessité et importance.

. . . . . .

Le Concile de Trente avec ses restrictions, que pour la vie et les mœurs, a passé au Conseil; quelle suite sous ce nom? Les Jésuites sont au bureau et n'espèrent moins que leur réintégration au premier jour (1). La Cour s'ébranle sou-

(1) Les alarmes de d'Aerssen au sujet du Concile de Trente étaient vaines. Sa réception instamment réclamée par Rome à partir de 1595, sollicitée par Du Perron et d'Ossat, défendue par Villeroy dans le Conseil, demandée par l'assemblée du Clergé de 1605, n'avait pas encore été accordée au Pape, à la mort du Roi, qui promettait et ne cédait pas. Les conseillers les plus catholiques du Roi ne voulaient admettre le Concile que dans ses clauses relatives au dogme et aux mœurs et proposaient pour le reste un *sauf* qui empêchait les empiètements du spirituel sur le pouvoir royal. Quant aux Jésuites, ils furent rappelés en septembre 1603, mais dès la fin de 1599 on tint à la Cour des conférences pour leur rétablissement, après l'arrivée du P. Lorenzo Maggio envoyé par le Général de

vent par l'authorité et offres du Roy; nous y voyons des grands changements et non sans crainte, car S. M. ces jours passés dit à bon escient à M. de Bouillon sur ses doléances pour l'assemblée contre ces forcées conversions que comme Roy il doit désirer qu'une religion en son Royaume, et à M. du Plessis alléguant les inconvénients du Concile : *sy faut-il* (fit-il) *qu'enfin nous soyons tous chrestiens* (1). De tels et plusieurs autres éclairs nos jugements s'éblouissent. Tout se pousse à l'Italie : et de là qu'y a-t-il à attendre pour nous ?

. . . . . .

Le mariage du Roy est signé et se pourra consommer au mois de juin pendant les accouches de la grande duchesse. Les conditions s'en cèlent par l'entremise du Pape; mais hors de sa personne elle n'apporte en mariage que papier; debtes, non argent » (2).

[De Paris].

l'Ordre. Le 1er janvier 1600, Bellièvre avait réuni chez lui, avec Villeroy, les présidents du Parlement et quelques parlementaires.

(1) « Et entra S. M. en propos avec M. Duplessis lequel, présentz Messieurs les maréchaux de Biron, de Laverdin et d'Ornano, luy dit les raisons pour lesquelles estoit dangereux de le recevoir [le Concile], tirées de l'intérest de sa personne et de son estat. Mais comme S. M. s'en sentit pressée, Elle le coupa par ces mots : « *Sy faut-il que nous soyons tous chrestiens* » et briza là » (Mém. de Mme de Mornay, I, p. 369).

Les conversions auxquelles d'Aerssen fait allusion furent souhaitées et encouragées par le Roi mais non forcées. Les plus éclatantes à cette époque furent celles de Harlay de Sancy (97) et du président Fresne-Canaye (98). Les conquêtes catholiques étaient nombreuses en province, particulièrement en Béarn où la messe venait d'être rétablie (1599).

(2) Cette information n'est pas exacte. La dot de Marie de Médicis, mère du grand-duc Ferdinand, fut fixée à 600.000

1600. — 14 avril.

On n'a pris aucune décision sur Calais. « Je remontray par commandement de mes supérieurs que de Calais dépendoit ou nostre ruine ou nostre conservation ; celle-là si le commerce jà en train continuait duquel nos ennemis recevoient toute commodité, et nous allions sans commerce perdre les moyens par lesquels nous nous prévalions sur eux de la mer, et ainsi nous ouvririons à leur dessein premièrement de partager la mer et puis comme ils sont plus forts d'authorité et de moyens nous en frustrer totalement ; celle-ci aussy, sy le Roi par voie indirecte nous voulut favoriser touchant Calais à ce que les Archiducs dénués de vivres et leurs prétendus subjects de commerce fussent contraints les prendre et exercer chez nous en payant les licences desquelles avec le fruict de l'affection du Roy serions pour non seulement leur résister ains de prouffitter sur eux ; autrement que dans peu ce désespoir nous mènerait à nous voir sans assistance voisine, sans moyens, sans trafficq. »

. . . . . .

M. de Bouillon a esté chargé par le Roy d'ouïr Taxis sur

écus, dont 350 000 donnés comptant et le reste à valoir en créances. (Le Roi devait exactement au grand-duc 1.174.147 écus d'or au soleil, comme l'a établi Galuzzi dans son *Histoire du grand-duché de Toscane*, V, 302). Le mariage fut arrêté à la fin de décembre 1599. Au mois de janvier, Sillery fut envoyé à Florence pour dresser le contrat, qui fut signé le 25 avril. Il fut décidé que Marie viendrait en France, au mois de septembre (et non de juin) pour éviter les chaleurs et attendre que la grande-duchesse fût accouchée. Le mariage fut retardé jusqu'au 5 octobre (Voir la lettre de d'Aerssen, du 12 juin 1600).

les ouvertures et conditions de la paix des Pays-Bas. « Mais cela ne se fit sans que ledit Duc m'en donna advis sur lequel sans autre semblant je me présentay au Roi. » Il lui a remontré que la conservation ou la ruine des Pays-Bas étaient entre les mains de S. M. et l'a supplié de considérer les maux qui naîtraient de leur réunion avec les Espagnols. Et pourtant M. de Bouillon a eu une entrevue avec Taxis (1). « Les auteurs de cette frénésie sont les mesmes qui passent le Concile de Trente, travaillent au rappel des jésuites et un de ces jours par leurs négociations à Rome doibvent esclorre une croisade contre la religion, en l'ache-

(1) Voir les lettres à Oldenbarnevelt des 19 et 31 décembre 99 (Deventer, II, 282-283).

L'archiduc Albert, dès son arrivée aux Pays-Bas, avait laissé faire par les États-généraux réunis à Bruxelles (août 98) des propositions de paix aux provinces rebelles, et avait lui-même écrit aux États, à La Haye, pour les inviter à reconnaître leur souverain légitime. Les révoltés ne répondirent pas à l'archiduc et répondirent négativement aux États belges (22 mars 99). A la fin de 99, ils ne voulurent pas non plus recevoir une ambassade envoyée par l'Empereur, frère de l'archiduc, pour les prier de traiter. Nous voyons, par les lettres de d'Aerssen, que l'archiduc, aidé de l'ambassadeur d'Espagne, essaya à la fin de 99 et au début de 1600 d'agir sur les Hollandais par l'intermédiaire du roi de France, et du duc de Bouillon qui était le beau-frère du prince Maurice. Il avait volontiers recours à cette méthode, car nous savons que Maurice de Nassau, en 1599, reçut des lettres du duc d'Arschot, du comte d'Havré, des comtes d'Aremberg et de Solre. Toutes ces tentatives échouèrent, de même que la démarche des États-généraux réunis à Bruxelles en 1600. Une conférence fut tenue, sans résultat, à Berg-op-Zoom, le 28 juillet, entre les commis des États de Bruxelles et ceux des États de la Haye (Voir Gachard, *Actes des États-généraux de 1600*, Brux., 1849. Introduction, et append., p. 777).

minement de laquelle ils se trouvent troublés par le désir de la Reyne à la paix. »

[De Paris].

1600. — 21 avril.

« Nous sommes toujours en appréhension des desseins d'Angleterre. » On tient toujours d'Aerssen indécis au sujet de Calais. « Les protestations toutes fois du Roy sont assez belles pour nous, mais qui n'en désirât la substance plus essentielle ? »

[De Paris].

1600. — 22 avril.

Les Archiducs et Edmond se sont mis d'accord pour faire réunir les députés pour la paix le 16 mai à Boulogne, sous le bon plaisir de la Reine (1). On dit qu'on veut simplement sonder les intentions sans traiter. « Qui a démangeaison se gratte : je crains aussi que la conscience ne s'accuse en la dernière caution. Il convient d'estre en eschauguette pour découvrir jusques où on s'élargira au nostre, parce que par cette conférence nous n'avons qu'à craindre, car la plus doulce yssüe ne seroit sans souffrance pour nous. »

[De Paris].

(1) Les délégués anglais arrivèrent à Boulogne le 26 mai. Les négociations durèrent jusqu'au milieu de septembre.

1600. — 2 mai.

Aucûn progrès dans la négociation pour Calais (1).

« Nos services passés à cest Estat ne sont plus mettables qu'en tant qu'ils peuvent advancer les desseins du Conseil pour affermir la France contre toute rupture qui pourroit naistre avec la Papauté vers laquelle on conduit les fondements de tout appuy. Je veois mesmes que les plus en crédit tiennent indifférent sy nous traitons ou point : c'est donc qu'ils n'ont plus de zèle à nous conserver puisqu'ils connaissent nostre désespoir par un traicté, puisqu'ils considèrent l'aggrandissement d'Espagne par nostre submission. »

. . . . . .

« Je redis que ceste Cour ne s'esmeut plus pour nous, parce que toute sa caballe tend à s'unir à Rome d'où n'avons à attendre que pluye : le seul Roi semble se souvenir de nos services passés. »

. . . . . .

[De Paris].

1600. — 4 mai.

Monsieur,

Quand je ne coste point, c'est que je ne receois rien. Ma dernière est du 2e peu je croy au goust de la généralité pour l'esconduitte à ses demandes contre les deux navires Espaignols à Calais, pour la condition aussi de renvoy atta-

(1) Cette interminable affaire finit à la satisfaction du Roi de France. Les Etats relâchèrent les vaisseaux arrêtés et suspendirent l'exécution de leur ordonnance.

chée au transport de Saudre. Nous attendons nouvelles de la négociation de M. le Commandeur en Angleterre (1). Ce voyage provient en suitte de la première des quatre propositions de l'Ambassadeur de la Reyne que cy devant j'ay spécifiées. Mais je doubte que en tout succès il ne soit assez fort pour divertir le project à la paix sy d'ailleurs il n'a ses ruptures. On le nous cite tant que justement le devons soupçonner en nostre interest. La France en diversifie ses jugements ores à appréhender ligue ores à ne croire que simple paix; tantost mesmes espérer impossibilité à paisible yssüe. De sorte que je m'y arreste peu et tiens que M. Caron s'y peine plus seurement, sy à lui autant qu'à Boissise on ne déguise le faict (2).

Nous voyons à l'œil naistre des divisions en cest Estat pour le Concile de Trente. Plusieurs catholiques se joignent avec le corps de ceux de la Religion pour s'asseurer ; le Parlement a remonstré les maux et accidens au Roy quoique hors de crainte soubz luy, mais très apparens et appréhensibles soubz ses successeurs. *Je brideray* (fit-il) *les Papes à ce qu'ils ne passent mes restrictions; mes enfants seront*

(1) Aymar de Clermont, seigneur de Chastes, commandeur de l'Ordre de Malte, lieutenant du Roi au bailliage de Caux et gouverneur de Dieppe, fut envoyé, en avril 1600, en Angleterre pour représenter à la Cérémonie de l'Ordre de la Jarretière le Roi qui avait été créé chevalier. Il devait remercier la Reine de son intention de ne pas « s'accommoder avec ses ennemys au dommage de ses anciens amys » (*Lettres Missives*, VIII, 762.

(2) Noel de Caron, seigneur de Schoonewale, ancien échevin du Franc de Bruges, représentait les Provinces-Unies à la Cour de Londres. — Jean de Thumery, seigneur de Boissise, ancien intendant aux armées, conseiller d'État, fut ambassadeur en Angleterre de 1598 à 1602 (voir le livre déjà cité de Laffleur de Kermaingant).

encor plus vertueux et vaillans que moy : si je n'en ay point, sauve qui peut. Cependant je veux qu'on le passe et plus ardemment que je n'ay passé l'Edit pour ceux de la Religion (1). Les modifications dudit Concile sont générales, desquelles l'interprétation demeure au Pape, qui en commet le soin aux Jésuites, mais ceste clause ne gouste du tout point, que nul catholique tel lors de la publication ne pourra changer de religion en tant que trouvé en l'Eglise et subject à l'Inquisition. Ce sont des étincelles qui embraseront la France si Dieu n'y met la main par quelque occupation estrangère à laquelle le silence de M. de Savoie ouvre de grandes espérances. Vous verrez par la copie cy-jointe la demande que fait M. du Plessis pour avérer ses passages de peur que par toute autre voie que par escrit en passion générale contre lui on ne donne de l'advantage à du Perron ainsy mesmes que le Roy l'a promis au nonce. Sa requeste a été respondue par M. le Chancelier que partye ne veut pas escrire et se tient à la conférence verbale pour laquelle partirent mardy Mrs le Président de Thou, Pythou, Martin, Casaubon, bien entendus aux langues pour en estre les commissaires, mais M. du Plessis s'arreste pour ne rien

(1) Les discussions sur le Concile de Trente au début de 1600 nous sont connues par les *Mémoires de Mme de Mornay*, I, 369 et surtout par les *Mémoires* de De Thou, Ed. Mich., 371 et suiv. La lettre de d'Aerssen apporte un nouveau et intéressant détail : les paroles d'Henri IV qui ne doivent pas être interprétées dans le sens autoritaire que semble leur donner l'envoyé des Etats. Les mémoires de De Thou et les actes mêmes du Roi nous montrent qu'il était désireux de plaire au pape, mais qu'il ne se souciait pas de briser l'opposition du Parlement et des Huguenots. La lettre ci-dessus nous permet aussi de fixer une date approximative à ces discussions placées à tort dans l'édition Michaud en 1599. Nous savons d'ailleurs par l'Etoile qu'elles reprirent le 16 mai et les jours suivants.

faire que par escrit, pour en faire juge tout chrestien, car on l'accrocheroit volontiers en rompant sur quelque point de doctrine (1). Le Roy doibt estre dimanche en ceste ville où pour la commodité des livres, la conférence se remettra, quoique je ne peux accorder un séjour en ceste ville avec le voyage que le Roy veut qu'on croye qu'il face vers Moulins pour y faire les ..... (2) à la Pentecoste et de là s'acheminer par Lyon (3). Les nouvelles viennent d'Italie que

(1) En mars 1600, Duplessis-Mornay avait envoyé un défi à Du Perron qui l'avait accusé d'avoir allégué cinq cents citations fausses dans son *Institution de l'Eucharistie* (qui depuis sa publication en juillet 1598, scandalisait les catholiques et excitait la colère de Clément VIII). Du Perron supplia le Roi de permettre une conférence, en sa présence et sous le contrôle de commissaires, entre Mornay et lui. Henri IV l'accorda (2 avril). Les commissaires désignés furent Bellièvre, l'historien de Thou, l'avocat Pithou, le médecin Martin, Fresne-Canaye et le savant professeur Casaubon. Du Perron refusa de donner par écrit à son adversaire les 500 passages incriminés et de faire procéder par une commission à leur examen. Le Chancelier fit entendre par ordre du Roi à Duplessis que la réponse de l'évêque était juste. Duplessis alla se plaindre au Roi disant qu'il avait le malheur d'avoir « son roy et son maistre pour partye ». Du Perron finit par céder en partie et lui communiqua le 3 mai à minuit une liste de 62 passages, dont dix-neuf seulement purent être vérifiés par Duplessis. La conférence se tint le 4 devant le Roi et fut un échec pour Mornay que l'on convainquit d'inexactitudes dans neuf citations.

(2) Un mot illisible.

(3) La conférence ne fut pas remise. Le vendredi 5 mai, Du Plessis tomba malade. Il se fit conduire à Paris quelques jours après et le 10 repartit pour Saumur. Le roi revint à Paris le 12. Il ne partit pour Lyon qu'à la fin de juin. Il était à Moulins le 1er juillet où il restait six ou sept jours. Pendant

Don Christopharo seroit parti de Rome pour l'Espagne ayant bien advancé le traicté pour la retraite de son frère. J'ai apprins aussy d'un Portugais peu affectionné à nos prospérités que le reste de vostre flotte se seroit saisi du Château de la Mine; je crains toutesfois que vos forces n'aient pas assez de reins pour tel exploit. Christopharo de Mora va en Portugal vice-roy : le marquis de Dina l'éloigne pour posséder seul le Roy d'Espagne. Il est parti quatre galions de Lisboa pour empescher vostre navigation aux Indes Orientales et doivent estre suivis d'un plus grand nombre. J'attends dévôtement des bonnes nouvelles de nos entreprises contre le fort Saint-André. Les misères et confusions de nos ennemis ne s'amendent encore de rien. Je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, Monsieur, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

Françoys d'Aerssen.

1600. — 9 mai.

Monsieur,

Pour ce coup vous n'aurez que trois lignes pour donner adresse à la joincte de laquelle apprendrez les procédures tenues contre le sieur Du Plessis en la conférence de Fontainebleau, le jugement desquelles tient toute ceste Cour en discours et ceux de la religion les plus clairvoyans en appréhension car par cet acte, entrée à plus sanglante tragédie, la réception du Concile de Trente, mariage du Roy et rupture de l'assemblée de Châtellerault sur peine de rébellion, que reste il que le coup mesmes? Ceux qui depuis

la conférence, d'Aerssen était demeuré à Paris où il était sans doute informé de tout par Mme de Mornay.

trente ans ont servi S. M. déposent n'avoir oncques en elle observé pareille passion ne aux veilles de batailles (1), assignations d'amour, prospérités ou pertes, car de partye faicte, il s'obligea au nonce de le confondre et en luy tout le corps soit de doctrine soit d'union; le motif duquel provient qu'il auroit imprudemment et méchamment escrit contre le Pape *auquel il devoit autant qu'à Dieu;* mots propres, et qui provignent (2) au delà de toute crainte; mais c'est plaisir d'ouïr la franchise de laquelle on y a parlé au Roy. L'auteur a protesté de la violence que S. M. faisoit à la vérité ; M. de la Noue qu'il n'assisteroit jamais où un homme de bien en son absence et la doctrine de Dieu seroient condamnez, M. de Montglas (3) que le livre du sieur du Plessy estoit vray qui ne se perdroit par les espées et conspirations de ..... (4) ; ainsi de tous, de manière que cecy nous apporte quelque changement; ceux de la religion protestent pourtant ne se pouvoir séparer. Je vous

(1) «... fut remarqué en S. M. la veille une telle anxiété qu'il ne pouvoit mettre son esprit en repos, dont M. de Loménie, secrétaire du cabinet, ne se peut tenir de luy dire que la veille de Coutras, d'Arques et d'Ivry, il ne se monstroit pas estre en sy grand pene, ce qu'il luy avoua ; tant désiroit S. M. faire ceste action au contentement du Pape... » (*Mémoires de Mme de Mornay*, I, p. 375).

D'Aerssen n'exagère nullement la partialité passionnée qu'apporta le roi dans ce débat qu'il voulut faire tourner en une grande victoire catholique.

(2) Multiplient.

(3) Odet de La Noue, fils de François, « le brave La Noue », qui avait vaillamment combattu pour Henri IV pendant la Ligue et pour lequel celui-ci demanda en 1602 aux États le commandement du régiment français à leur solde, — Robert de Harlay, baron de Montglars, premier maître d'hôtel du roi, gouverneur de Saint-Maixent.

(4) Un mot illisible.

en manderay la suitte ; je n'y dis mot, car il se doibt desmeler soy mesmes. Je vous baise bien humblement les mains.

De Paris, ce 9 mai.

Vostre très humble serviteur,

Françoys d'Aerssen.

1600. — 19 mai.

Monsieur,

Je souloy avoir plus souvent de vos nouvelles; maintenant il s'est passé un mois entier sans aucun mot : peust estre le doibt on imputer à la stérilité des occasions ou affaires peust estre à vos occupations mesmes que je scay suffisantes à empescher des hommes entiers et n'en veux présupposer autre cause, car je me tiens asseuré de vostre amitié soit par vos offres, soit par mon affection à vostre service. En vostre silence donq je veux continuer encore ce debvoir de vous escrire, quoique rien ne me reste de mérite au delà du contenu de la joincte ; aussi sommes-nous en temps icy que les affaires se couvent en attendant leur forme par la force. La désunion de ceux de la religion est projetée ; le Concile de Trente en bons termes pour la vérification ; le sieur du Plessis sacrifié au Pape; les jésuites sur leur retour, l'Empire promis au Roy (1) et son mariage

(1) C'est une grosse exagération. En 1600, Henri IV songea un moment à poser sa candidature à la succession future de Rodolphe II, roi des Romains (Lettre du 17 juillet à Bongars, F. fr. 7129, f° 59), surtout pour empêcher le roi d'Espagne de viser à l'Empire. Il y renonça vite, sur les rapports de ses envoyés Bongars et Ancel qui lui montrèrent qu'il n'y avait pas d'électeur dont le concours fût sûr (Voir Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*, p. 139-141).

arresté pour le mois de septembre. C'est d'où désormais doivent sourdre tous nos advis et discours ; mais je crains que ceux de la religion ne soient pour donner prise, prévoyans de sy loin leur ruine, s'ils n'y pourvoient à temps. L'Estat est universellement plein de mauvaises humeurs et n'y voy rester que chef ou occasion à remuement ; depuis les plus grands jusques aux moindres, tous y sont préparés. Nostre plus seur est de tirer d'eux tout ce qui se pourra et poser en nous les fondements de nostre conservation ; car ceux qui gouvernent cest Estat ne le disposeront oncques à subvenir au nostre, sy l'extrémité intérieure ne les y porte. J'attends à me réjouir de la prise du fort Saint-André (1) et que les confusions de nos ennemis vous prospéreront plus grands desseins. Je vous baise bien humblement les mains.

De Paris, ce 19 mai 1600.

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

François d'Aerssen.

1600. — 31 mai.

« Ceux de la Religion en ce cours ne perdent occasion pour consolider leur union, mais les défiances sont jà trop évidentes et pourroient faire meurir ce qui peust estre fust mort en sa verdeur. Le Roy seul se doibt loger parmi eux, demander ses places, les raser ou fortifier. Le corps les pense tenir en gage et au premier changement se pouvoir justifier du remuement à leur deffense ; et certes, s'il n'y survient

(1) Maurice de Nassau parut en vue du fort Saint-André, le 26 mars 1600 : des marchands traîtres le lui vendirent pour 25.000 francs. Il en prit possession le 11 mai, deux jours après la capitulation de la garnison.

remède du dehors, les playes internes sont tellement ulcérées qu'elles passeront infailliblement à la gangrène, c'est au fer et au feu. Qu'apporte moins le Concile de Trente et le rappel des Jésuites en leurs restrictions mesmes? Un Concile national se doibt tenir là-dessus. Le Parlement n'en veut le blasme de la prospérité et sy selon le désir du Roy et privilèges de l'Eglise Gallicane les différens des deux Religions s'y examinent, la pièce suivra elle pas en apparence l'échantillon du sieur du Plessis? Le mariage de Florence n'en présage-t-il pas les premiers maux? Si ce n'est que miraculeusement elle porte de la thériaque (1) au venin de sa devancière, et cela encore à combien de compositions et d'ingrédiens? Encore cela se dissiperoit (car nos terreurs panniques prevoient plus qu'elles ne voient) si de l'obéissance au Pape on n'obligeait le Roi par l'Empire à étroicte amitié avec l'Empereur et le Roy d'Espagne. La Reyne en ces entrefaictes sera-elle pas mûe pour pourvoir à ses sécurités, à rompre ceste liaison contre la religion, faire ainsi paix avec nos ennemis sinon Ligue? Le duc de Savoie se tient couvert. Il connaît les maux de cest Estat, promet tout, mais ne s'en haste pas à l'effet, pour le désir et l'attente qu'il a de s'en prévaloir au changement. Il se verra pourtant pressé par la présence du Roy qui fera veoir clair en ses résolutions, *si nubes hic vinculum frangat*, nos ruptures se pourroient tost mastyquer... » (2).

. . . . . .

[De Paris].

(1) *Thériaque*, sorte d'antidote.

(2) En mai, le duc avait sollicité un nouveau délai, puis des modifications au traité et cependant négociait secrètement avec l'Espagne. Les plus pacifiques en France commençaient à se lasser. « Je n'ai pas bonne opinion de l'intention de M. de Savoie sur l'exécution de notre accord, écrivait, le 26 juin, Villeroy à Boissise, F. fr. n° 4128, f° 182.

1600. — 12 juin.

« Toute la Cour est esparse qui à Fontainebleau, qui à Moulins, qui ailleurs, et vous ririez sy je vous disais que le secret en est qu'on prétend encore de faire épouser l'Infante au Roy qui à ceste occasion ne se hâte point vers Lyon. On a rejetté la venue de la Florentine jusques en octobre l'obligeant à la compagnie de sa sœur. Le plus vray est que le Roy prend cecy pour prétexte, car il pense totalement à Mlle d'Antragues à laquelle il a donné deuxième promesse en cas de mâle (1). Cependant on a su de bonne part que l'Infante ayant conféré avec sa dame d'honneur se seroit plainte de l'inhabilité de l'archiduq aux parties fondamentales du mariage quoy qu'il eust tasché de lui persuader en son ignorance que les enfants aussy se faisoient *sine testibus*. Sur quoy elle projettoit une dispense à Rome, médiation par le Roy durant le séjour de Mme la Duchesse de ..... (2) en ceste Cour qui ne s'en est espargnée au rapport. Ce que je vous dis est vray pour la caballe, mais j'ignore trop la vérité du faict et quand tout seroit ainsy, on s'aveugle trop au désir de croire que le Roy d'Espagne souffrit ceste alliance. »

[De Paris].

(1) Il n'y eut qu'une seule promesse de mariage signée par le Roi le 1er octobre 99 et remise à d'Entragues, père d'Henriette. Le Roi s'engageait à épouser sa « compagne » si dans six mois, elle devenait grosse et lui donnait un fils. En juillet 1600, elle accoucha avant terme d'un enfant mort.

La principale cause du retard du mariage fut la guerre de Savoie.

(2) Illisible.

1600. — 25 juin.

D'Aerssen a peu de choses à dire à cause de l'éloignement de la Cour. Les choses se gâtent du côté de la Savoie. Le duc ne rendra pas le Marquisat. Il fait des préparatifs de défense. « Le plus vrai pourtant est que ces discours se tiennent pour pendant l'éloignement du Roy du centre de son Royaume retenir les plus ombrageux esprits de l'Estat par cette incertitude. »

[De Paris].

1600. — (?) juillet (1).

Monsieur,

Il y a certes longtemps que je ne vous ay point escrit, mais ç'a esté ou que j'aye été trop pressé par l'adresse ou aye eu trop peu de subject. Sur nos voyages, vous m'en excuseriez tant plus facilement que nul n'en ait eu la prérogative. Désormais que je suis en lieu de repos je redoubleray volontiers ce debvoir, quoique sans solide discours, car ce qui nous sembloit le plus apparent contre la Savoie n'a encore que son apparence et fort douteuse; les préparatifs sont grands à aigreur : la récolte faicte avant temps, visite des frontières, redoublement des garnisons et enrooll-lement de tous venans (2). Le Roy aussy en fait de mesmes,

(1) La date est déchirée.

(2) Le roi qui, au mois de janvier, n'avait à Paris que quelques canons, peu de munitions, et huit à neuf mille soldats dans son royaume, avait au mois de septembre une armée de 23.000 hommes, de gros approvisionnements, « trente canons et dix autres pièces, avec tout ce qu'il faut pour tirer quarante mille coups. » (Matthieu, II, 365.)

mais je voy que les discours s'en allentissent : qui m'y fait croire quelque changement. Bien est vray qu'au retour de Berny que le Roy a dépesché en Savoie avec dernière semonce de restitution tout pourra bien redoubler (1). Cette guerre auroit du soulagement pour nous, car elle ne se feroit sans appuy d'Espagne auquel vos entreprises de Flandre ne laissent que trop d'occupations. On les estime icy fort avantageusement commencées ; c'est l'intention de S. M. de les faire seconder au mieux, pour quel effect mesmes à ce jourd'hui fait faire commandement aux sieurs de Viq et de Campagnolle (2) de vous faire apporter des vivres par mer ; car la terre auroit trop évidente démonstration de son affection et des certaines traverses par les places ennemies d'entre Calais et vostre armée. Je m'estonne qu'on ait tant mis à vous porter les cinquante mille escus. Ils étoient prests à Paris avant la fin du mois passé et ne faut s'attendre au troisième quartier qu'au 1er de septembre. Le dernier a encore son incertitude et seroit bon de le presser par lettres publiques. Je ne scay si l'Estat n'ordonnera rien pour la congratulation de la future Reyne, mesmes du mariage du Roy. Je n'y advanceray rien que par commandement (3)..... du reste à la lettre que j'escris (4).....

Sur ce, je vous baise bien humblement les mains.

De Paris (5).....

(1) Mathieu Brulart, seigneur de Berny, conseiller au Parlement, fut envoyé au Duc pour le sommer d'exécuter le traité du 27 février.

(2) Campagnols, capitaine au service du roi, qui avait servi Henri IV au siège d'Amiens en 1597 (nommé dans une lettre du Roi au Connétable, 6 avril 1597, *Lett. Miss.*, IV, 735).

(3) Déchiré.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

1600. – 20 juillet.

Le Roi a reçu avec joie la nouvelle du grand succès des Hollandais (1).

« Vous verrez par la lettre que j'escrips à Messieurs du Conseil combien il a esté malaisé à S. M. d'y dissimuler quoique par effort son contentement, car tous ne prennent ceste victoire de mesme biais ; aucuns l'estiment préjudiciable en tant qu'elle peut aider à fonder solidement la religion, les autres s'en esjouissent comme d'un échec et affaiblissement à l'Espagne, S. M. mesme, qui la nomme la première bataille gagnée contre M. de Savoie ; en semblable cours il ne se peut qu'il n'y ait des esprits divers et ombrageux ; le meilleur est que tels succès se recommandent assez d'eux-mesmes et du moins prestent la mine à qui a le jugement de les presser. Je ne vous en diray rien sinon que sommes attendans du fruict qu'en aurez tiré, qu'on tient aurez avantageusement mesnagé contre les ports de la Flandre. L'Archiducq pendant retentit partout sa nouvelle levée, son dessein à vous attaquer pour la deuxième fois avec plus d'ordre et de forces, mesmes à pres-

(1) C'est la victoire de Nieuport (2 juillet 1600). Après une longue campagne défensive, sans résultats, les États avaient ordonné à Maurice d'envahir les Flandres. Au début de l'année, il prit Oudenburg, Nieuport et d'autres places : l'armée espagnole reprit les forts à l'ennemi mais essuya une sanglante défaite à Nieuport. Ce fut pour Maurice un grand succès, mais sans profit notable, car il dut ramener peu après ses troupes en Hollande. Les lettres du Roi au connétable et à M. de Souvré, des 12 et 14 juillet (*Lett. Miss.* V, 250, 251) montrent sa joie et l'importance qu'il attachait à cette victoire. « *Je crois,* disait-il au connétable, *que cela ne peut que beaucoup favoriser mes affaires avec le dict duc de Savoye.* »

ser S. M. pour quelques régiments français de cavallerie. Il est toutesfois selon les advis de Bruxelles et jugement du Roy hors de son pouvoir de comparoir ceste année; aussi ne profitera-il rien en son instance pour les François; il falloit avoir esté maistre de campagne pour emporter un tel advantage sur nous; les adversités le lui couppent maintenant et m'a asseuré S. M. que il auroit donné ordre sur les frontières qu'on ne laissât passer aucun François pour servir aux Espagnols soit de son propre motif, soit sur ma remonstrance, que c'est acharner le Françoys contre soy mesmes et en attirer la hayne et meurtre en son Estat, s'il souffroit que tant de nostre costé comme de celuy de l'Archiducq ses subjects passassent à offense. »

. . . . . .

D'Aerssen n'a pas osé écrire « en la lettre publique » que le Roi croit que la prospérité des Hollandais « doive agasser la Reyne d'Angleterre en ses jalousies tant pour consentir à la révocation de son secours, exaction importune de payement de debte qu'aussi à se précipiter à la paix. Je ne réponds pas volontiers à telles matières, mais je m'arreste à remercier S. M. de son affection, la prier de continuation, car je veois qu'il importe que soions supportés de tous deux. D'où que l'ayde vienne, elle est toujours utile à qui en a besoin » (1).

[De Paris]. . . . . .

(1) Voir les lettres de Tassis à Philippe II écrites les 9, 17, 19 et 20 juillet sur les événements de Flandre : elles expriment une grande méfiance à l'égard d'Henri IV (*Pap. Simanc.* K. 1603, p. 53, 56, 59, 60, 62).

1600. — 31 juillet.

Monsieur,

Vous verrez icy le tour de la médaille. Mes précédentes ne respiraient que préparatifs et apparences de guerre; celles-ci vous apportent toute disposition à la paix. Roncas revint vendredy de Savoie et oüy offrit le marquisat au Roy avec pouvoir de l'exécution (1). On en confère aux moiens que tous ne tiennent encore asseurés, attendu qu'avant le mois il ne s'en peut prendre possession. Cependant à cause des premières difficultés S. M. fait continuer ses levées et attirail, mais plus lentement et plus en nom qu'en effect que pour des particuliers, afin de ne donner subject au duc de varier pour la deuxième fois. Le canon vient de Paris, trente en avoient été ordonnés et sur ceste dernière résolution on se contente d'en faire marcher dix. Sans le gain de vostre bataille, le duc estoit assez résolu de ne rien lascher. Et sy S. M. eust désiré la guerre, n'en avoit-il beaucoup de subject en la rupture des premières promesses, aux paroles mesmes que le duc depuis luy a faict porter d'un manifeste de forces. Mais ce qui estoit contraire au motif ou conseil de S. M. pouvoit venir par la contrainte de ses préparatifs du semblant à escient. Les esprits paisibles y ont continué leur première allure à représenter à S.M. les incommodités de la guerre, notamment de celle-cy qui en auroit plusieurs en suitte, l'Espagne et les Pays-Bas ; mais supportable encore sinon traversée d'une interne, des semences de laquelle il

(1) Roncas, secrétaire du duc de Savoie, vint déclarer au Roi, à la fin de juillet, que le duc choisissait le parti de la restitution. Le Roi fixa cette restitution au 16 août et demanda que le duc prît sa résolution définitive avant le 6 août. Roncas trouvant ces conditions justes retourna en Piémont.

falloit purger l'Estat, premier que penser au dehors. Ces remonstrances ont donné tant d'ombrage à S. M. qu'il a pris tous ceux de la religion en extrême soubçon, à travailler d'en dissiper l'union et les moiens leur oster les sécurités et garnisons contre son édit qui pourra causer des altérations; car le mal est déjà si ulcéré qu'il semble n'y rester que la nomination d'un chef pour le désespérer. S. M. m'en a sondé longuement mais je ne pène que pour nous conserver sa faveur et continuer son assistance. Nous n'avons pas besoin de cest éclat; nous craignons que les troupes de Savoie aient à marcher pour l'Archiduc, mais sans finances, car elles sont moins liquides en Espagne et Savoie que chez eux mesmes. Celles qui m'ont esté promises au quartier de septembre ne sont encore pas trop asseurées. On en branle aux responses, et pense-on peust estre comme au Sénat de Carthage que celuy qui gagne des batailles n'ait pas besoin des finances. Je tiens que lors en faut davantage pour en tirer l'utilité. »

. . . . . .

[De Paris].

1600. — 26 août.

D'Aerssen était venu en poste à Paris dans l'intention de se transporter à Rouen « pendant la prétendue paix de Savoie pour donner ordre aux confusions et désordres qui allaient naître de par la Cour de Parlement contre tous les marchands flamands. » Il a été « saisi d'un étrange accident de vomissement de sang par la bouche, selle et urine. » Il a été en danger de mort. Il demande qu'on l'excuse auprès du Conseil (1).

[De Paris].

(1) Cette affaire de Rouen et la maladie de d'Aerssen sont

1600. — 30 août.

D'Aerssen donne des nouvelles de sa santé qui se rétablit lentement. Il espère partir dans quinze jours pour la Cour.

[De Paris].

1600. — 15 septembre.

D'Aerssen s'excuse auprès de ses maîtres de ne pouvoir remplir sa charge convenablement à cause de la maladie. Il ne peut « rien dire que des discours qui se tiennent au lit des malades ».

signalées dans une lettre écrite par Henri IV au chancelier Bellièvre, le 2 octobre 1600. « Je pense que vous avez ouy parler des procédeures qui se sont nagueres faictes au Parlement de Rouen contre les marchands subjectz des sieurs des Estatz, à cause des vieilles représailles données contre eulx, que j'ay cassées et révoquées tant par le dernier traicté que j'ay faict avec les dicts Estats que par lettres expresses vériffiées en mes Parlements de Paris et Rouen... Et parce que depuis le trouble receu par lesditz marchands, audit Parlement de Rouen, toutes ces procédures ont été évoquées en mon dit Conseil où les parties ont esté assignées au pénultième jour du mois passé et que le depputé desdits Estats qui est demeuré malade à Paris et ne s'est peu trouver icy pour y respondre, m'a faict supplier de faire garder et conserver le bon droict des dits marchands, je vous en ay bien voulu escrire ceste lettre, affin que vous donniez ordre que l'on ne preigne aucun deffault sur lesditz marchands... »

(*Lettres inéd. du Roi Henri IV au Chanc. de Bellièvre,* Ed. Halphen, p. 273).

« La timide déclaration de guerre du Roy dénote plus tost la paix qu'aucun plus long dessein si ce n'est qu'on veuille inférer que la déclaration ait esté faicte en ces termes pour persuader aux princes d'Italie qu'on veuille se limiter au deça des monts (1); ou plus tost voyant que le Roy d'Espagne se prépare au secours du duc dériver sur luy le blâme de la rupture de la paix, quelle qu'en soit la cause, il est certain que le Roy a plus d'espoir d'intimider ledict duc par ses menasses que par les armes, auxquelles peust estre par le semblant il se trouvera engagé à escient (2), car si Fuentès remue, la guerre s'allumera à tous coins; et plusieurs en esgalent le secours au passage des troupes de M. de La Noue et que les deux roys feront la guerre en renards, l'un en Savoie, l'autre chez vous. Mais je doubte que tout se termine par un accord quoi que le Roy en veut estre cru ennemi. Cela se fait souvent quand plus on le désire. »

[De Paris.]

1600. — 1er octobre.

D'Aerssen annonce qu'il partira demain pour la Cour. « Le voyage m'en sera pénible, étant ma douteuse santé, mais quand je considère l'intérest que le public a en mon

(1) Henri IV avait déclaré la guerre au duc le 11 août : la déclaration fut rendue publique à Lyon le 16 août. Elle était assez modérée. Le Roi démontrait la justice de sa cause, proclamant qu'il voulait faire observer le traité de Vervins et recouvrer son marquisat (De Thou, XIII, 519; D'Aubigné, IX, 322). Le gouverneur du Milanais, Fuentès, avait encouragé le duc à la résistance et promis de l'assister, mais il ne bougea pas.

(2) En connaissance de cause.

séjour, je la précipite plus volontiers plus tost que de la flatter : peust estre que ce changement apportera du soulagement aux maux qui me restent. »

[De Paris].

1600. — 6 octobre.

D'Aerssen annonce la rupture probable des conférences de Savoie, à cause des conditions proposées par le Roi (1), et raconte à Valcke divers incidents de politique intérieure.

« Il y a ici longtemps qu'il s'estoit mis un differend entre Mrs de Rosny et de Villeroy, que S. M. a apaisé. Le motif en fut que M. de Villeroy, sur les instances de M. de Rosny pour les six cent mille escus de la négociation, l'en reprit comme parlant trop haut et avec ignorance d'affaires ; et eut pour vive repartie que ceux qui avoient loyamment servy avoient ce privilège de parler haut, mais à qui la ligue estoit encore au ventre comme luy ne l'avoient pas de mesmes, disant que le Roy seroit plus avant il y eut trois mois s'il ne l'eust creu qu'il est à présent (2). M. d'Epernon

(1) Ces conditions étaient, d'après la même lettre de d'Aerssen : la restitution du Marquisat, 600.000 écus d'indemnité, les trois fils du duc comme otages, les châteaux de Bourg et de Montmélian, 50.000 écus par semaine tant qu'on différerait de conclure. Il ne s'agit pas ici de conférences pour la paix, mais d'une tentative faite en septembre, au nom du pape, par le général des Cordeliers Bonaventure Catalagirone, patriarche de Constantinople, qui vint de Turin proposer une trêve au Roi. Ce personnage avait été déjà le médiateur de la paix, en 1598.

(2) Cette dispute ne nous est connue que par la lettre de d'Aerssen. C'est un document intéressant pour l'histoire des relations, parfois fort troublées, de Villeroy et de Sully, que

est aussy mal avec S. M. et ..... (1) de toute la Guyenne pour son dessein contre Bordeaux qui sans la connivence du Parlement et ses particulières correspondances lui eust pu réussir, sans le soin et exacte garde de M. le Maréchal d'Ornano qui en devoit répondre de sa teste. Il s'est fait un roolle de nouvelle rébellion en Poitou, sous l'instance du sieur ..... (2) gentilhomme des mieux disans qui en avoit ja plus de ..... (3) de qualité. Le Parlement s'en informe et on a en voyé les prévosts sur les lieux. En Normandie, le mesmes s'est pratiqué aux villes et paroisses sous titre de la liberté commune et soulagement de l'oppression du peuple. Peu savent au vray d'où ces semences proviennent; aucuns les tiennent comme jetées par ceux de la Religion, mais avec passion, de laquelle ils taschent à rendre toujours leur cause et créance odieuse; les autres comme reste du triumvirat duquel passé dix-huit mois je vous escrivis, dont le troisième est aux Capuchins par désespoir (4). Il est vray

nous connaissons surtout par les *Economies Royales* (I, 369-370, II, 454, etc.). Voir notre livre sur *Villeroy*.

(1) Illisible.

(2) Illisible.

(3) Illisible.

(4) Ce triumvirat était formé de trois grands seigneurs mécontents, d'Epernon, le duc de Montpensier, second cousin de Henri IV, gouverneur et lieutenant du Roi en Normandie, qui fut compromis plus tard dans la conspiration de Biron et le duc de Joyeuse qui s'était fait capucin en 1587 sous le nom de frère Ange, était sorti du couvent cinq ans après pour se jeter dans la Ligue, était devenu maréchal et gouverneur du Languedoc, et était rentré au couvent le 8 mars 1599. « Vostre frère continue à suivre les conseils de ceux qui ont trop de malice pour luy », écrivait le Roi au cardinal de Joyeuse, le 28 mai 99 (*Lett. Miss.*, V, 121). Ce Joyeuse avait épousé une sœur de d'Epernon, et sa fille unique, Henriette, avait été mariée au duc de Montpensier.

que ceux de la Religion n'accomplissent en tout le désir du Roi, mais je ne puis croire qu'ils soient pour s'asseurer par voies si indues, en temps si peu propre, si ce n'est que par des occupations du Roy ailleurs ils espèrent facilité à leurs demandes particulières; les plus grands d'entre eux et desquels S. M. a beaucoup d'ombrage, soit par l'ambition, avarice, ressentiment ou autre cause, se font beaucoup prier pour se rendre près de S. M. et n'en voy partir un seul. En temps plus calme cela a ses reproches et aigreurs; maintenant qui leur sont peu affectionnés se resjouissent de ceste occasion pour les faire suspecter en leur innocence. »

[De Paris].

1600. — 21 novembre.

Monsieur,

A mon retour de l'armée, j'ay trouvé la vostre du 20e d'octobre en ceste ville, dont je vous remercie. Nous sommes toujours icy en incertitude sy la venue du Cardinal doibve apporter la paix ou si l'indignation contre M. de Savoie doibve obliger S. M. à la continuation de la guerre (1). Il y a des fortes raisons pour l'une et l'autre opinion mais plus apparentes à mon jugement pour la dernière, si ce n'est que le désir m'en importe. Tous, hormis deux (2), remonstrent à S. M. les obligations qu'il a au pape, et son absolution, la paix, et dispense de mariage, qu'il en peut encore

(1) Le cardinal neveu Aldobrandini, légat de Clément VIII, était arrivé à Chambéry, pour conclure la paix, dans les premiers jours de novembre. Il eut sa première audience du Roi le 25.

(2) Rosny et Lesdiguières, lieutenant général en Dauphiné.

espérer plus de bien, que par le refus à médiation il pourroit aigrir et pancher vers l'Espagne et obliger le Roi à appui pour son beau-frère, esveiller les princes d'Italie sous ombre de leur conservation, que l'estat de la France n'est point pour porter tant de secousses à la fois, qu'il s'y trouve encore des esprits ulcérés guettans l'occasion de se remuer, notamment maintenant que la Reyne d'Angleterre jalouse des grandeurs de S. M. est sur le point de traicter, incertain sy sur ses mécontentements elle ne garde quelque dent contre cest Estat, que ceux des Provinces-Unies par leur faiblesse et division en sont obligez à la fortune et suitte, dont tous les desseins n'auront en butte que la dissipation de ceste Cour; partant qu'il seroit plus sûr et non moins honorable que S. M. donnât contentement au Pape, se contentât du sien, consolidât le dedans et en sa retraite eût soin de sa prospérité laquelle lui apporteroit de l'authorité et seureté de sa personne. Mais Mrs d'Esdiguières et de Rosny desquels je le tiens en discourrent autrement: que le Pape n'a condescendu aux désirs du Roy que quand il ne les a pu traverser, de tous temps, que la France a esté endommagée quand elle estoit unie avec le Pape, le Roy d'Espagne n'avait aucun moien de traverser les desseins de S. M. en tant qu'aux Pays-Pas l'archiduq n'avoit des forces que pour résister aux Provinces-Unies, en Savoie tous passages estoient détenus, ne lui restoient que les mons Pyrénées, que les siens n'ont jamais passé sans s'en ressentir là où S. M. avoit l'occasion des plaines d'Arthois et de Haynaut; et d'ailleurs que ceste guerre n'obligeroit pas davantage le Roy d'Espagne à maintenir son beau-frère, puis que c'est une maxime que la France doibve observer que les Roys d'Espagne ne se dépouillent jamais de la volonté d'engloutir ou ruiner ceste Couronne en tant que seule en contrepoix à leur prétendue monarchie, que les princes d'Italie ne doibvent prendre aucun ombrage de ce succès, c'est sur juste

querelle et qui se borne au deçà des monts, et si elle passe, ce n'est que jusqu'aux confins du Milanais; le vrai moien de mettre le royaume en repos est d'entretenir une guerre estrangère vers laquelle on peut faire couler comme par un égout les humeurs remuantes de cest estat où à les couver en profonde paix n'en peut esclorre que division; le vrai moien aussy de retenir la Reyne d'Angleterre de la conclusion de son traicté consistoit au progrès des armes pour veoir où les avantages pourroient incliner, croians qu'elle ne désire la paix qu'en tant qu'elle craint une ligue contre elle, mais trouvant moien de flotter en seureté parmi les armes de la chrestienté qu'elle ne changera de maxime qui jusques ores l'a faict fleurir; les Provinces-Unies de même quand la volonté y seroit pour leurs faiblesses de choisir réconciliation avec l'Espagne, encore esperoient-ils quelque soulagement par ceste guerre estrangère qui les divertiroit du train que, par la paix commune de leurs voisins, ils seroient contraints d'enfiler; partant qu'il n'estoit raisonnable que S.M. laissât rompre le cours de ses prospérités puisque nul ne s'estoit auparavant mis en devoir pour lui faire rendre le sien; qu'il falloit pousser outre, faire semblant de paix, mais sous main en difficulter les voies, par l'accroissement de ses prétentions; et que dans trois ans il seroit maistre du Piémont, sy le Roy d'Espagne continuait à déployer ses drappeaux contre son service, que dans peu il auroit chassé les archiduqs des Pays-Bas et ainsi assureroit ses frontières qui n'ont jamais esté endommagées que par ces mesmes ennemis et de ce costé là.

Le Cardinal cependant sur cette diversité et faction du Conseil presse la conférence, en rejette ceux de la religion, et se promet beaucoup par les bonnes intelligences que son père de Rome lui a procurées en ceste Cour. Aucuns tiennent que S. M. soit à demy ébranlée par le repos, mais elle m'a assuré de n'y vouloir condescendre que sur

juste et deue satisfaction : c'est encore me laisser en doubte et tant plus vers la crainte qu'il a désiré mon séjour à Lyon, sous prétexte de ne donner subject de plainte au Cardinal que je fusse toléré en Cour pendant ses négociations pour la paix. La mesme raison sera encore forte en ceste ville, car rien ne s'entamera ailleurs. Le plus apparent est que si on l'esconduit cest hiver le printemps doibve apporter une rupture générale ; et S. M. y coulera tant plus aisément que il trouve un soulagement en la conduite de M. d'Esdiguières et de la fidélité au bon mesnage des finances de M. de Rosny en sorte que pour les frais de ceste guerre il n'a esté diverti fonds de ses assignations que celuy qui avoit esté affecté au payement des Suisses ; l'intérieur mesme du Royaume n'en a aucune incommodité, ne aux tailles ne aux passages. Les princes et autres subjects de remuement sont esclarés de l'œil de S. M. On ne trouve pourtant pas bon que nous l'animions de nos raisons ; peust estre qu'il viendra de soy mesme sans obligation. Ces jours passés, je parlay à M. de Villeroy s'il feroit inconvenient que Messeigneurs les Estats envoyassent congratuler le mariage de S. M. en reconnaissance de son affection à leur conservation : *les affaires du Royaume* (ce me fit-il) *ne portent pas que soyez reçus ni oüys : contentez vous de son assistance sans donner subject à vos ennemis de renouveler nouvelles instances à ce que soyez déclarés rebelles ; son ambassadeur r'appelle vostre chasse et le commerce banni, à quoy le Pape aydant, le Roy seroit contraint par ses obligations de condescendre* et pour ce que j'avois à ne rien remuer. Je luy répondis que le Pape ni nos ennemis n'avoient à veoir en France, que S. M. ne nous avoit jamais connus pour rebelles ; — *ne aussi* (dit-il) *pour princes souverains* ; — je lui alléguay qu'il avoit contracté ligue et alliance avec nous, que cela ne se fait qu'avec souverains ; la fin fut que je lui .....

que les princes au besoin cherchent des secours où ils peuvent, font des choses que par après ils rejettent. Je scay, Monsieur, que ceste procédure ne seroit aucunement au goût de S. M. et d'ailleurs, si j'effarouchay cest homme, il me traverseroit en chose de plus de suitte; seulement me suis contenté d'en faire sonder S. M. par main tierce; car d'envoyer et n'estre point oüy seroit subject à des discours; ne venir aussy point pourroit estre blasmé en si digne subject. Je veoy pourtant que M. de Villeroy ne craint en ce fait que vostre abouchement avec S. M., vos raisons sur ces occasions. Il a néanmoins aydé à vous faire toucher les cinquante mille escus qui sont pour conclure ceste année. Ce n'a pas été peu en ce gouffre de despense. Mais M. de Rosny le favorise tant plus qu'il désire que la guerre se transporte où son intérest particulier sera inséparable d'avec celuy du publiq qui pourra estre secondé de vos forces. C'est, Monsieur, ce que je vous puis au delà de la lettre à Messieurs du Conseil et pour répondre à la vostre, je vous baise bien humblement les mains.

De Lyon, ce 21 novembre 1600.

Françoys d'Aerssen.

1600. — 8 décembre.

Monsieur,

Je vous ay escrit fort amplement du 21 et dernier du passé et faut imputer à la distance des lieux, sy mes lettres s'adressent loin à loin au moien de quoy mesme je ne m'impatiente point en vostre silence, et tant moins qu'à cause de la saison, nous sommes au plus stérile des affaires; il ne se peut que ne soyez en attente des occurrences de deça en tant que leur suite peut toucher à nostre Estat,

mais tout y est encore sy incertain que les plus clairvoians n'en peuvent juger qu'à taton. Les députés du duc ont esté oüys, n'offrent que parolles, contentement sans caution ; le Roy en insiste aux effets avant que d'en ébaucher aucun traité, parce que le maistre mesme a rendu ses promesses élusoires ; je crains plus l'entremise du Pape qui en mesle ses intérêts; et eschappe souvent au Légat emmy ses plainctes de longueur que le Roy d'Espagne se pourra déclarer sy on n'en abrège la conclusion. Cecy à aucuns serviroit d'esguillon à ne desmordre de leurs desseins, et maintenant on en bat S. M. pour le disposer à la paix. Je ne vois pourtant pas qu'il lâche rien de ses avantages, car pendant qu'il fait semblant de désirer quelque accord et en traine l'acheminement, continue ses efforts, prolonge le plus qu'il peut son mariage (1), peut estre pour avoir des conditions plus avantageuses peut estre plus au vray pour lasser le Légat de son attente, et absence de la Cour de Rome ; mais le mariage consommé, nous verrons à peu près quel train on prendra. La Reyne voudroit la paix; toutefois l'humeur du Roy n'est pas de se laisser posséder par la guerre. Nous n'avons arcboutans que Messieurs d'Esdiguière et de Rosny, desquels cestuy-cy la voudrait porter en Picardye où ses intérêts l'obligent. Mes raisons n'y ont point de mise ; quand il y fera plus clair je vous en advertiray, et sur ce, vous baisant très humblement les mains, je prie Dieu, Monsieur, qu'il vous ait en sa sainte garde.

De Lyon, ce 8 décembre 1600.

Françoys d'Aerssen.

(1) Le mariage fut consommé le 9 décembre. La Reine avait fait son entrée à Lyon le 3.

1600. — 21 décembre.

Monsieur,

J'attend nouvelle instruction de La Haye pour tascher à mieux prouffitter au faict de la guerre que je voy encor fort irrésolue, sy M. de Savoie se vouloit mettre à la raison ; mais les grands préparatifs qui se font en Espagne doibvent tout décider au printemps ; au moien de quoy il est expédient que je soy muny et des moiens et des raisons pour aux occasions pousser à ceste roue et en dériver quelque utilité chez nous; car nos seuls discours n'auront point assez de force pour résoudre ce doubte s'ils ne sont secondés de quelque bien apparent pour cet estat. Aussi j'estime sy dangereux sy au desfaut de l'assistance pécuniaire, on ne fait remontrer au Roy la nécessité en laquelle en ce cas il nous met : la crainte qu'il aura que sur sa guerre nous n'aions quelque escheq l'obligera peust estre à un effort par le moyen duquel nous pourrons plus avantageusement seconder ses armes. C'est une chose estrange, du désir de ceste Cour de la paix emmy ses prospérités et des difficultés que le duc y apporte ; le Légat mesme désespère de sa négociation qui pourra estre expédiée avant ces festes (1). Mais si on se résout à la rigueur, ce sera pour rompre universellement, car S. M. se fait forcer, qui rendra sa cause plus juste contre l'Archiducq. Je vous en manderay le progrès et sur ce je vous baise très humblement les mains.

De Lyon, ce 28 décembre 1600.

Françoys d'Aerssen.

(1) Le Légat était arrivé à Lyon le 16 décembre. Les négociations entamées à Chambéry avaient continué dans cette ville. Les plénipotentiaires savoyards, d'Arconnat et R. de Lucinge, s'en tenaient à la simple restitution du marquisat (*Mém. de Bentivoglio*, II, 90).

1600. — 31 décembre.

Monsieur,

Voicy bien les apparances passées à leur contraire ; par mes dernières je doutay peu de la guerre pour la difficulté qu'apportoient les préparatifs d'Espagne à la paix. Mais depuis le Pape a eu un moyen de résoudre le Roy en sa crainte par la ratification que le Roy d'Espagne a jurée de celle de Vervins, en cas que le différent du Marquisat se composât (1). La paix donc fut conclue hier, assez honteuse pour cest Estat, car le marquisat demeure au Duc avec toutes ses prétentions (2) ; le Roy n'a que la Bresse et cinq cent mille escus pour ses frais avec obligation de laisser passage fort aux Espagnols, qui est décrire le pas de l'Ecluse. On n'y a eu esgard ni de la postérité ni de l'interest des voisins, seulement pour donner ce contentement au Pape, sans considérer les avantages qu'on fait perdre au Roy, les desseins d'Espagne contre ceste Couronne que ceste paix mesme est apparente de porter la guerre dans les entrailles, car le Roy impute aux comportements de ceux de la Religion ceste nécessité de paix et eux se plaignent de l'inobservance de leur Edit. Ces aigreurs ne peuvent plus durer

(1) Philippe III jura solennellement la paix de Vervins, le 27 mai 1601.

(2) Le traité de Lyon fut conclu le 17 janvier 1601 : le Roy obtenait, en échange de Saluces et de l'indemnité qu'il réclamait, la Bresse, le Bugey, le Val-Romey et le pays de Gex. Le Duc gardait une bande de terrain entre la Valserine et le Grand Crêt-d'eau qui devait servir de passage aux troupes espagnoles allant du Milanais en Franche-Comté et aux Pays-Bas.

sans corruption (1) ; et le château de Vezin qui a esté surpris sur eux contre l'Edit, à cause du retranchement de la garnison, pourroit bien donner entrée à ce feu, parce que le Roy excuse la surprise et l'impute à leur mauvaise garde avec doléance qu'il a esté forcé de leur accorder des choses injustes. On a aussy cassé toutes les pensions de M. du Plessis. On me promet des finances sans décision ; et quand j'y verray clair, je vous donneray advis de tout. Pour ores je vous remets à celle que j'escrips à Mrs du Conseil et vous baise bien humblement les mains.

De Paris, ce 31 décembre 1600.

Françoys d'Aerssen.

1601. — 5 janvier.

La paix a été conclue, malgré certaines formalités qui ont failli la traverser. D'Aerssen regrette la perte d'une si belle occasion de guerre contre l'Espagne, pour la France et les Provinces-Unies (2).

[De Paris].

(1) Ce n'était pas l'avis du comte Adolphe de Nassau-Siegen qui, au cours d'un voyage en France, écrivait au comte Jean de Nassau le Jeune : « Le Roi favorise ceux de la religion en tout ce qu'il peut. » (Groen van Prinsterer, lettre du 20 janvier 1600, t. II).

(2) Le même jour, d'Aerssen écrivait à Oldenbarneveld : « Les particularités en sont secrètes et n'en ai raison de S. M. sinon qu'il aurait esté aisé de la conclure, parce que de ce costé là il n'y avoit aucun profit à faire et qu'il vouloit tourner toutes ses forces vers la Flandre sur le premier subject pour annexer à la Couronne ce que la prison du Roy Françoys en avoit démembré... » (Rijks Archiven. La Haye, Holland, 2632).

1601. — 9 février.

Nouvelles considérations sur la conclusion de cette paix qui « nous a coupé toutes les espérances » et qui fait du mal « non moins à la France qu'à nous par la frustration de nos attentes. »

[De Paris].

1601. — 17 février.

Le duc refuse de signer la paix (1). Le Légat intervient de nouveau.

D'Aerssen proteste contre la concession aux Espagnols du passage de Milan en Franche-Comté, c'est-à-dire en réalité « d'Espagne aux Pays-Bas. »

Il n'est pas vrai, comme on le dit en Angleterre, que Villeroy lui ait fait un affront. « Sy son intention a esté mauvaise, du moins ne l'a-t-il exprimé que couvertement. » Les Anglais ont donné à l'entrevue cette signification « pour se montrer plus nécessaires à nous et nous faire désespérer de cest appuy. »

[De Paris].

1601. — 24 février.

« M. de Savoie remet la ratification le plus qu'il peut ; car il faut croire qu'il attend celle d'Espagne... Aussy voit-

(1) Il ne ratifia la paix que dans les premiers jours de mars, après de nouvelles instances du Pape et après avoir été informé que le Conseil d'Espagne approuvait le traité. Voir la lettre de d'Aerssen, du 14 mars.

on sy peu de résolution en ce duc et sy extrême désir de repos au Roy que celuy d'Espagne en pourroit cueillir des avantages. »

[De Paris].

1601. — 10 mars (1).

D'Aerssen a peu de nouveau à dire. « Nous roullons encor icy en incertitude de la volonté de M. de Savoye. »

1601. — 14 mars.

La paix est ratifiée. « Nos attentes en sont maintenant accrochées à l'exécution. »

. . . . . .

« Le mal nous est évident; en guerre nos assistances se retranchent; en paix le passage s'ouvre à nos ennemis; on prend mesmes ombrage de nous favoriser; c'est quand la crainte de guerre est plus forte que le désir de se mettre en sécurité. Nous en verrons la suitte: le plus souvent le temps a ses remèdes contre nos conduittes; les affaires d'Estat se roullent par force, nos jugements aydent à les gaucher jamais à les divertir; ce cours présent est projetté contre nous et je ne despère pas que les circonstances et dépendances ne le disposent pour nous. »

[De Paris].

1601. — 24 mars.

Quelques considérations sur la paix.

« Il faut cicatriser ceste playe avant que de penser à nou-

(1) Duplicata.

velle cure. Icy tout se conclud au repos; le prétexte s'en prend qu'on prétend l'Empire. Les levées d'Allemagne, l'armée de Savoie et les préparatifs d'Espagne tiennent assez en alarme ceste Cour, mais on croit par le désir qu'on a de la paix que l'Espagne n'a aucunement besoin de penser aux troubles. »

[De Paris].

1601. — 30 mars.

Pas de nouvelles intéressantes... La Cour n'a pris aucune résolution sur l'assistance qu'on veut donner aux Provinces-Unies. Nous en sommes aux « requestes et aux emprunts».

[De Paris].

1601. — 4 avril.

On n'a pas encore résolu la question du secours. On attend « l'yssüe de la commotion d'Angleterre : on y a l'œil à bon escient ; ce qui pourroit esclatter par la mort de la Reyne » (1).

[De Paris].

1601. — 11 avril.

Monsieur,

Par ma dernière du 4e vous aurez jugé du malheur de ma dépesche du 10e mars (2). Le Roy en a eu le double sur

(1) Allusion au trouble qui suivit la découverte du complot de d'Essex, l'exécution du comte (7 mars) et des principaux coupables.

(2) Nous n'avons pas de dépêche du 10 mars adressée à

son commandement pour se préparer de response aux plaintes de nos ennemis en cas de trop de liberté ou d'évidente déclaration de sa volonté. Mais les traits estoient ou trop hardis ou trop vrais pour le temps. Encor y a-on trouvé à remordre. M. de Villeroy eut désiré que je n'eusse enfoncé sy avant dans la connaissance des affaires de ceste Cour, et que d'ailleurs je vous eusse plus acertené de l'affection du Roy car il présume qu'elle soit du moins autant fervente que par le passé (1). Cela auroit lieu sy je m'arrestoy à l'ombre de ces protestations, mais depuis la paix de Vervins, on cède aux plaintes de nos ennemis et ne me voit-on qu'à regret pour n'en donner prise; de fait quel secours tirons-nous d'icy que sous caution de silence et inférieur et de nos nécessitez et des promesses? A peine pour rembourser nos prests. Toutesfois puisqu'on est en ce prédicament je cèle volontiers mes raisons quand je pourroy soulager nos nécessités. Aussi veut-on que ceste Cour n'ait ni respect à Rome ni crainte d'Espagne. Or à qui en oseroit discourrir que dénote nostre dernière paix que les deux ensemble? Encore y faut-il subir le joug, puisque sous attente de mélioration la pluspart passe plus avant à maintenir ceste maxime que si sommes pour subsister l'aide soit plus profitable en réserve; sy trop faibles de nous-mêmes les secours sont inutiles, puisque la suite doibve épuiser les thresors de ceste Cour, l'attirer encore en sa cause. Sur quoy aussy

Valcke: la lettre du même jour à Oldenbarneveld est conservée dans le recueil que nous avons mentionné (Holland, 2632).

(1) Villeroy s'est toujours méfié des appréciations pessimistes de d'Aerssen et a fait son possible pour en atténuer l'impression fâcheuse aux Pays-Bas. Le 29 septembre 1608, il écrivait à Jeannin : « Le sieur Aerssens fils a tenu des propos depuis peu qui visent là, commençant à se défier de S. M. et de ses ministres, mais certes il a tort. » (Negoc. du Prés. Jeannin, éd. Mich., p. 423).

il s'en trouve qui nous voudroient porter à la paix et ceux qui en sont les plus grands architectes et autres croient qu'on seroit pour nous relever, quand on nous verroit pour succomber; sans considérer la nature d'un peuple duquel le torrent pourroit renverser les plus saines et fermes résolutions et plus en adversité. En tout événement ils jugent que la France est assez forte en soy si mesme molestée par nous conjoints à l'Espagne.

Je diray donc pour conclusion, Monsieur, que ne debvons poser grande espérance en ceste Cour : et nous nous trompons quand nous la mesurons à la règle de nos raisons. Elles sont bonnes à qui les considérera, à qui aura plus de but que de vivre en paix sy l'ambition ou le debvoir avoient leur tour, et nos affaires auroient leur seureté. Cependant je commence à redoubter ce calme universel et les altérations d'Angleterre qui ouvriront des espérances icy non pour en profiter, seulement pour par ceste occasion amortir la mémoire des premières obligations. Ainsy roullons nous ici sans but, et d'une si creuse conduitte sourdent souvent des grandes misères. La débonnaireté et crainte du feu Roy n'ont-elles point engendré ce monstre de Ligue? C'est la révolution des Estats qui ont leurs périodes : *ex malis moribus bonae leges;* la paix et la guerre ont leur fonction comme la lumière et les ténèbres. Nous pourtant en sommes à la souffrance et avec peu de recommandation, mais qui devons travailler pour subsister et du publiq et de nostre particulier. L'Espagne a changé de style contre nous; elle s'est pacifiée pour nous désespérer, et on s'y ferme les yeux bien qu'on sache qu'elle diffère et ne change point ses desseins. Il est à présumer que cest année aura ses efforts et sy elle se coule sans perte, nous serons plus recommandables. A Bruxelles on projette une nouvelle recherche de paix : leur but est de vous passer toute proposition avec confiance que dès le lendemain de la conclusion le peuple

se lairra esblouir de l'authorité du prince pour se prévaloir contre l'hérésie. C'est leur attente et de laquelle le Marquis d'Havré (1) s'est ouvert depuis peu à un gentilhomme de ceste Cour. C'est toujours la mesme foi espagnole sûre aux particuliers, si inférieurs, douteuse à tout publiq et perfide pour son utilité. Nos malheurs passés ne nous en ont rendus que trop sages pour en gauchir à l'ombre de quelques offres, quoi qu'avantageusement sy l'Angleterre ne nous presse ; encore irons-nous assez loin de nostre allure ; l'année passée sembloit assez longue pour nous englouttir, que peuvent-ils plus espérer de celle-cy. Mais cecy n'est que discours. Je finiray avec protestation que je demeureray, Monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur.

De Paris, ce 11 avril 1601.

Françoys d'Aerssen.

1601. — 19 avril.

Monsieur,

Je vous escrirois plus souvent si j'avois plus de subject et ne m'attendrois jamais à vos nouvelles, car sy elles sont lentes, elles peuvent estre stériles pour les affaires. Icy on s'efforce lentement pour vous. Les finances sont prestes, mais sans terme ; on en diffère le payement sur divers subjects ; le Roy pour veoir la rupture de l'armée de Savoie, du

(1) Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, prince de l'Empire, conseiller d'Etat, un des chefs des finances des archiducs depuis 1599. Il désirait vivement la paix. En 1600, il amena les États-généraux à consentir à ce que des députés fussent envoyés à Middelbourg pour tenter une démarche auprès de Maurice de Nassau.

dessein de Fuentès contre l'Italie (1), pour attendre aussy la suitte de la commotion anglaise; mais emmy le publiq, les particuliers ont leur interest ; M. de Rosny difficulte le payement pour veoir finir le différent de sa succession à la visconté de Gend, et de son gendre à la principauté d'Espinoy. Il espère d'en prouffitter, car ses prétentions avoient esté de nous recommander sa cause par le mérite de sa charge, pour avoir en représailles nos annotations de Wassenaer (2). Vous savez assez que cela estoit impossible par la nature de nostre Estat ; maintenant il me faut porter la

(1) Fuentès, en 1601 et 1602, fit de grandes levées de troupes qui causèrent des inquiétudes réelles aux Vénitiens, aux Grisons, aux Florentins. Cette armée ne se disloqua qu'en juillet 1602.

(Voir Ed. Rott, *Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie*, p. 113-114).

(2) Rosny était le tuteur de ses cousins, les enfants de Pierre de Melun, prince d'Epinoy, qui était mort en France en 1594 après avoir pris le parti des rebelles contre les Espagnols. Ses biens confisqués pour félonie avaient passé par donation royale à son frère, Robert, puis à leur sœur, Anne-Marie de Melun, femme du comte de Ligne. Rosny s'efforça longtemps de leur faire rendre ces biens. Le roi écrivit aux archiducs qui étaient bien disposés mais ne pouvaient rien faire contre le refus obstiné de la tante. Une transaction fut conclue en 1602 d'après laquelle une petite partie du bien fut restituée. Rosny s'était aussi adressé aux États qu'il disait moralement obligés à soutenir les fils de leur défenseur et capables de le faire par intimidation, puisque le comte de Ligne, fils de la baronne de Wassenaer, héritière du vicomté de Leyde, possédait des biens en Hollande. Il parvint à faire insérer dans la Trêve de 1609 un article instituant une commission qui devait faire rentrer les princes dans leurs possessions. (Voir Sully, *Ec. Roy.*, I, 317, *Lettr. Miss.*, VI, 65, VII, 685, 788-790, VIII, 967, *Nég. de Jeannin, passim.*)

revenge soit du silence soit du refus. Il a ses prétextes et apparentes excuses au Royaume de l'incertitude de la liquidation des assignations; toutesfois il est certain que ce mois ayant esté ordonné pour le premier quartier, celui de may en doibve faire la raison. Je m'en plains de la longueur en mon particulier parce qu'elle m'oblige à en mander diverses causes, prétextes, remises et le plus souvent à des redites. Ceux qui en jugeront sainement pénétreront plus avant dans ces confusions; encore voudray-je en boire la faute et que l'utilité en fust dérivée à nostre publiq. Nous ne sommes pas seuls à qui on joue ce tour. Tous sont à poursuivre leurs debtes : l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre; et peust estre avec moins d'espérance, car les deux premiers sont remis à leurs inventions, comme moins prompts à ressentiment. La Reyne seule presse de tout effort son remboursement jusques à reprocher au Roy (ce que j'ay vu par ses lettres) que si elle eust autant bouché ses aureilles à sa nécessité, il seroit maintenant à cercher son Estat et de la conclusion qu'elle le priait de ne lui point donner de nouveau subject pour l'esloigner davantage de son amitié, parce qu'elle n'en avoit que trop, en tant que toute sorte d'estats estoient mieux traités de luy qu'elle (1). Sur quoy on vous fait porter la cause de ceste reproche comme seuls à qui le Roy paye et de beaucoup inférieurs d'elle. Ces deux lettres se nomment escrites du style de la Reyne et à sa mode qui escript en supérieur et importunément parce que peu au gré. L'agent d'Angleterre sur ceste occasion pria S. M. d'ayder sa maistresse annuellement de trois cents mille escus trois ans de suite et qu'elle s'obligeroit de chasser les Espagnols hors des Pays-Bas pour la commune seureté, mais avec résolution qu'on y adviseroit

(1) Voir les lettres de Winwood à Cecil, des 2, 10 et 20 avril (*Memorials*, I, 311-318).

et on respondroit aux deux ambassadeurs à venir. La cause peust estre est qu'on présume trop du thrésor d'Angleterre ; peust estre qu'on veut mettre en réserve ceste debte pour la fournir au besoin, car on n'est pas pour désespérer de quelque trouble d'Angleterre. Je ne vous tiendray pas tant sur ce propos sy nostre cause n'y estoit meslée. Les troubles de ce Royaume là nous sont dangereux et ne nous peuvent soulager que pour certain temps l'interest duquel se pourroit compenser par nostre ruine. »

[De Paris]. . . . . .

1601. — 30 avril.

« Le terme de nos finances demeure irrésolu ». On impute ces longueurs à la difficulté des affaires de S. M. mais il y a des considérations plus importantes. Villeroy parle en faveur de la paix, c'est-à-dire contre nous et persuade au roi que son Etat étant uni, il est assez fort pour résister au reste de la chrétienté.

[De Paris].

1601. — 5 mai.

D'Aerssen espère qu'on aura 50.000 écus à la fin du mois.

[De Paris].

1601. — 11 mai.

Monsieur,

J'ai eu ce matin deux de vos lettres du 23 et 25e avril sans qu'il me souvienne d'autre, sans réponse, que je couche

aussitôt sur mon roolle. Je satisferay à la particulière au premier jour, car il faut donner loisir à la façon, parce que la commune est trop vulgaire et moins exquise, cependant pour le publiq. J'estime que nostre Estat a sa crise en ceste Cour ; ses desseins et de la paix et depuis la paix commencent à s'esclatter contre nous. On la veut solide sans donner prétexte de rupture par notre conservation. Cela mériteroit son chiffre, mais nos ennemis ne feront jamais plainte de ceste surprise. Vous aurez examiné les raisons de ma dernière; c'est le fondement sur lequel on bâtit un long et sûr repos. On s'est distrait de vostre alliance et a-on passé à l'amitié d'Espagne (1) : ce n'a point esté pour s'y arrester, plus tost a-on voulu examiner les intentions et maintenant je doubte qu'on veuille passer au contraire du moins sans nouvelles occurrences. Il est certain qu'on aura nos affaires indifférentes. 59, 36, 9, 30, 33, 20, 52, 26, 31, 61, 30, 18 (2), quoi qu'affectionné 11, 30, 39, 23, 3, 29, 26, 27 (3), il a ses desseins de longue haleine et 53, 32, 34, 66, 11, 28 p. 13, 16, 10, 26, 27, 37, 55 (4), et plusieurs grands m'ont averti 17, 2, 63, 66, 26, 66 (5), mais en protesteroy-je 19, 36, 44, 13, 18, 23, 6, 28, 10, 35, 41, 28, 24, 37, p. 37, 29, ff. 22, h. 1, 27, 26, 35, 1, p. 52, 35, 29, 51, 1, 17, 27, 13, 44, 16, 29, 21, 26, 39, 51, 36, 16, 60, 1 (6), pourveu que sans trouble. M'en plaindray-je à luy mesmes ? Il me préviendra de sa plainte et plus considérable veu que subject

(1) Il est certain qu'à la suite de la paix de Lyon, les relations entre la France et l'Espagne furent pendant quelques mois assez bonnes (Voir Philippson, I, 113 et suiv.).

(2) *Villeroy revient à son naturel.*

(3) *En semblans.*

(4) *Tout le conseil le suporte. Bouillon.*

(5) *De ce monopole.*

(6) *Au Roy. Il...* [Le reste est illisible].

24, 40, 4, 60, 1, 51, 24, 68, 26, 25, 4, 16, 46, 24, 30, 27 (1), il réfutera cest impression, mais je croy que si le temps ne nous ayde, nous ayons à espérer peu de remède d'icy ; je persuade néanmoins que sommes bandés aux factions de la Cour ; et que fondons la manutention de nostre publiq soit sur le mérite de nos services à cest Estat en son besoin, soit sur le courage de S. M. veu les desseins de ses ennemis : autant que sur les interests qu'elle auroit en nostre ruine. *Si surdo narrens*, il s'est trouvé de pareils siècles et où les raisons à la fin aient esté plus fortes que les haynes ; car nous n'avons mal chez nous (disent-ils) que l'exemple de rébellion et la religion, au reste gens de bien. J'aimeroy autant les épithètes du gailleur de Marot. Emmy cela que ferons-nous ? J'estime que il faut tirer d'icy ce que on peut et puis s'en asseurer pour avoir moins de mal en la frustration. Sy l'Angleterre s'arme à prouffit, leur respective jalousie nous pourroit donner de l'affermissement, bien que hors de considération et d'ailleurs je prévoy à l'œil que la France ne s'endormira en ce repos. 44, 23, 63, 1, 37, 16 (2). Les mécontents pullulent 24, 26 (3), peu satisfaits : car ceux qui gouvernent n'ont but que 68, 32, 1, 59, 21, 35 (4), pour se prévaloir de 76 (5), incompatible à toujours 21, 17, 5, 26, 27 (6), cependant 31, 36, 37, 32, 1, 11, 30, 47, 64, 12, 1, 40, 4, 60, 1, 31 (7), tant peut plus sur les hommes, la vanité que la vérité. Le Prince de Portugal passe le temps avec ceux de sa nation : le premier zèle de la délivrance de son prétendu Roy et Seigneur semble al-

(1) *En sa charge à...* [Le reste est illisible].
(2) *Le Roy est mortel.*
(3) *Et ceux de la Religion.*
(4) *Leur ruine.*
(5) *Indéchiffrable.*
(6) *Monsieur de Rosny.*
(7) *N'a d'affaires que pour continuer sa charge.*

lenty : aussi est-il cru de traiter sur sa retraite (1). 95, 1, 10, 54, 21, 1, 36, 30, 46, 24, 28, 19, 31, 29, 68, 27 (2), dont on lui avait fait ouverture pendant son séjour de Wesel. Mais cela à vous seul s'il vous plaist. Je vous remercie de vostre carte, je pensais qu'elle eut esté continuée. Je vous baise très humblement les mains.

De Paris, ce 11 mai 1601.

Françoys d'Aerssen.

1601. — 20 mai.

Nouvelles diverses de l'Europe. Intrigues des Espagnols à Metz et à Gênes. « L'entreprise de Metz est purement espagnole (3) »... A Gênes, le duc a esté tué, la mort duquel s'impute aux trames espagnoles. »

[De Paris].

(1) Dom Emmanuel et dom Christophe étaient les fils d'Antoine, prieur de Crato qui s'était fait proclamer roi de Portugal et avait été chassé par Philippe II. Christophe prit le titre de roi, sans royaume. Emmanuel fut vice-roi des Indes et épousa, en 1597, Emilie de Nassau, fille de Guillaume d'Orange.

(2) *Pour avoir pension.* Nous n'avons pas la clef du chiffre de cette lettre. Nous avons reproduit la traduction de quelques passages qui était insérée en marge ou entre les lignes. Il est impossible de déchiffrer le reste, un même nombre désignant des lettres ou des mots différents.

(3) Voir les lettres suivantes. Le gouverneur de Metz, Sobole, avait fait arrêter trois individus accusés d'avoir préparé une entreprise contre la ville pour le compte du gouverneur du Luxembourg, Mansfeld (mai 1601). Ils furent jugés par le Parlement de Paris et condamnés à mort. Le roi, qui voulait étouffer l'affaire, les renvoya à l'archiduc « avec leur procès,

1601. — 26 mai.

Les secours aux Provinces-Unies. Le roi « promet de ne manquer à la promesse qui est esgale à celle de l'année passée. Contre ceste décision il n'y a point de réplique, car nos raisons sont toujours inférieures aux considérations seules de cet Estat, tant pour ses nécessitez que pour ne s'espuiser point au prouffit d'un tiers, mais plus pour ne vreenir à la guerre que par ceste porte. »

[De Paris].

1601. — 29 mai.

« Vous n'aurez ce coup que du papier, car je ne trouve en mes recueils que du discours : le meilleur en est que j'ai confirmation du premier payement qui semble n'attendre que la seureté que lui procurez à son passage. L'attente du rehaussement est inutile et m'en rends sinon aux raisons, du moins à l'authorité de S. M. »

Impatience et mécontentement de la cour « en l'union et accroissement de l'armée de Fuentès » (1).

[De Paris].

1601. — 2 juin.

L'entreprise de Metz n'altérera pas la paix. « L'entreprise de Metz est claire : on s'y fût servi du nom de l'Empereur

pour en faire luy-mesme la justice » (*Lett.Miss.*, V, p. 471, Le roi au connétable, 19 sept. 1601. Voir aussi V, p. 408, 422).

(1) Voir Desjardins, *Négoc. diplom. de la France avec la Toscane*, V, 463.

et des forces de l'archidùcq et sans les neiges de février, ils ne seroient à en tenter le coup. On estime que les accusés et pris soient hors de crime et que le capitaine d'Awill ait esté directeur et révélateur de ceste trahison. Ces espions de frontières touchent souvent de deux costés et cèdent au gain. Ce fait pourtant n'est pas suffisant pour altérer la paix ; on l'excuse que les archiducqs en désavouent les entrepreneurs, que le Roy mesmes en avoit autant fait en la personne de M. de Balaigny, quoy que les Princes en appuyeroient les heureux succès ; mais que pour une faute il ne faut pas troubler l'Estat, ains se pourveoir aux frontières : pour fin on remédiera selon ce que on pourra au mal et s'en plaindra-on à l'archiducq. »

[De Paris].

1601. — 15 juin.

« La cour est bandée pour l'observation de la paix ; on s'en est endormy aux désirs ; et rien n'y peut apporter le remède que le mal mesme. Le feu roi toléra des factions pour laisser meurir les affaires et qui les fit plus tost pourrir que son attente ? Et certes il nous en arrivera de mesmes icy ; sous ombre que le royaume est appauvri, on excuse les trahisons estrangères. Plusieurs croyent que ceux mesmes qui ont perdu le feu Roy n'ayant encore despouillé le vieil Adam et estant les arcqboutants de ceste couronne retournent *ut canis ad vomitum.* »

. . . . . .

« M. de Bouillon est en mauvais mesnage avec le roy pour avoir fait une assemblée secrète pour continuer celle des églises, contracté plus étroite amitié que de coutume

avec le duc d'Epernon et conseillé à M. de Rosny de se fortifier dans le parti de ceux de la religion (1). »

[De Paris].

1601. — 23 juin.

D'Aerssen mande à Valcke combien il voit « descheu nostre publiq de la faveur première de ceste Cour. »... « On a convoqué une Assemblée directement contre l'Espagne (que je ne distingue point de nos Archiduqs) : elle a eu ses conclusions obligatoirement contre nous ; et sous ombre de faveur que le Roy n'entend pas qu'il y soit rien résolu qui vous peust nuire, on a arresté la liberté et indifférence du commerce avec des restrictions de connivence à vos empeschements. Les négociateurs ont eu leurs desseins qui pour dresser des estappes qui pour prouffiter à Dunkerque ; et tous au gaing, pour continuer la paix. Le Roy doibt arriver mardy (2) : on espère que nos raisons seront assez fortes pour n'y faire rien innover ; quand encore on y passeroit ce sera en consultant au préalable avec Messeigneurs les Estats, mais il sera expédient en ce cas de n'en tolérer aucun changement ; ains plus tost insister pour le bien du traffiq qu'il soit défendu et empesché aux pirates (car de commerce ils ne font aucune profession) d'aborder et recercher la ban-

(1) Nous n'avons par d'autres que d'Aerssen, aucun détail sur les relations de Bouillon et du roi à cette époque. Il est question ici de l'assemblée de Saumur qui avait promis de se séparer, une fois la Chambre mi-partie de Guyenne installée et qui persistait à se tenir. Henri IV, le 27 mars, lui fit enjoindre de se dissoudre immédiatement. Elle obéit alors après avoir conclu avec le roi une transaction qui aboutit à l'institution de la députation générale.

(2) Il était à Monceaux.

nière françoise partant ou surgissant de vos havres : autrement les galères de l'Escluse se promettent de tarir tous vos ports et les distraire de la communication de Hollande. Vous en connaissez l'importance. »

[De Paris].

1601. — 2 juillet.

Monsieur,

Je réponds sur la commission de Metz à Messeigneurs les Estats : sy l'occasion ne m'en eust licentié, elle eust esté jugée de plus grande suitte en ceste cour, car je fusse parti sans en parler pour n'estre point traversé, pour n'en avoir aussi point de charge ; mais on eust estimé que ce fust ou pour tramer dessein pour nous ou pour plus au vrai m'esclairer de la trahison espagnolle d'autant que on ne présume pas que les prisonniers sur l'Estat soient que par permission du souverain. L'affaire n'est si meur qu'il a esté proposé en Hollande, où il semblait que pour gratifier nostre publicq le sieur de Sobole avoit différé l'exécution des entrepreneurs, pour les confronter à tel qu'il vous plairoit y depescher ; au lieu de cest avancement, le procez lui a esté osté des mains sans qu'il ait peu estre reçu à partie ; ceux de la ville intéressés en ceste accusation ont demeuré en liberté. Il se trouve qu'ils n'en avoient eu aucune part ; les estrangers Loignes, l'escuyer de Mansfelt et un troisième de pareil qualibre, advouent le faict, mais projetté en guerre, continué sur l'opinion de nouveau trouble, et s'avouans indifférends à l'Empereur et aux Archiduqs ; le premier comme plus versé dans la seule lisière de nos affaires (car à peine sait-il que c'est de nos affaires) dispose que certain marchant nommé Bassars, Lorrain, résident à Oostende ou

Rotterdam (jugez de ceste proximité) traffiquant sous deux passeports notamment de hareng auroit donné de très utiles advis et très à propos à l'Archiduq Albert qui lui aient servi pendant la descente de vostre armée en Flandre. Ceste déposition s'esloigne beaucoup de l'advis du capitaine..... (1) du discours mesme du frère de M. de Sobole qui donnait ceste correspondance à un du Conseil de Son Excellence. Il est malaysé en la composition de nostre estat d'empescher aux marchans de mander leurs gazettes, mais encor peut estre ne deserviroit il de se saisir de ce marchand, sy on s'en peut informer, pour l'espier, pour l'examiner. Le fait en soy est jugé sans mérite ; toutesfois sans l'entremise de Mme la Princesse d'Oranges qui s'y est employée à corps perdu, je seroy à en connaistre le nom ; on nous promet copie de la déposition au retour du Roy, confrontation aussy s'ils aient à estre condamnez. On prend ombrage en ceste Cour de tout, et tant que on veut la paix. L'opinion est que l'ennemi doibve assiéger Oostende pour vous divertir du devant de Berq. Il en fait ses préparatifs pendant son attente au long secours d'Italie. Sur ce je vous baise bien humblement les mains.

De Paris, ce 2 juillet 1601.

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

François D'AERSSEN

1601 — (?) (2)

D'Aerssen a eu deux audiences du Roi. Il est satisfait. Il a obtenu de S. M. la promesse que rien ne serait innové

(1) Un nom illisible.
(2) La date est déchirée.

pour le commerce sans délibération préalable avec les Etats, et qu'on lui communiquerait la déposition des prisonniers de Metz pour tout ce qui intéresserait le service des Etats.

[De Paris].

1601. — 14 juillet.

Quelques considérations sur le siège d'Ostende qui est commencé (1).

[De Paris].

1601. — 22 juillet.

« Le siège d'Oostende nous tient en alarme. »

A la Cour, on est pessimiste. « Le Roy mesme croit la prospérité ennemie et en impute la cause à vos longueurs devant Bercq, je dis à vos fortifications au dehors. Aussy ne sommes-nous plus en ceste Cour au terme du passé et seroit malaisé de remédier au principal; mais si j'avoy plus souvent des avis du publicq, cela nous recommanderoit davantage et auroit ses utilités plus évidentes ; car à chaque bruit on se prend à moy et sur mes remises ou raisons on se plaint du peu de soin de m'advertir (2). »

. . . . . .

(1) Le siège d'Ostende par l'archiduc Albert commença le 5 juillet 1601 et se termina par la prise de la ville le 22 septembre 1604. Il passionna la France et l'Europe. Presque toutes les opérations militaires se concentrèrent pendant trois ans sous les murs de cette fameuse place.

(2) D'Aerssen se plaignait de recevoir peu de nouvelles de Hollande. Dans la même missive, il dit qu'il n'a reçu depuis mars que deux petites lettres d'Oldenbarneveld. « Le moyen donq de faire les affaires? »

« Pour remèdes à vos prétendues confusions on me presse par les offres d'une paix. M. de Rosny encore hier me dit que S. M. debvoit désirer vostre réconciliation sous sa caution par les raisons preignantes de son Conseil, d'autant que les ennemis la recerchoient durant vos prospérités, aussi bien que vous n'estiez pas bastans de vous mesmes de continuer la guerre et que vos alliés se lassaient de s'épuiser sans utilité. Il peut bien projetter ceste ouverture pour son particulier (car il s'attend au visconté de Gend et succession d'Espinoy pour son gendre), mais je trouve que désormais tous y panchent pour jouir d'un long repos. Ils estiment que nostre guerre le trouble sans considérer qu'il ne peut estre de durée que par nostre guerre et prospérités. »

. . . . . .

[De Paris].

1601. — 26 juillet.

« J'adverty M. d'Oldenbarneveld par commandement du Roy qu'un gentilhomme français nommé le Terrail (1), Auvergnat, rousseau, chauve, gendre de Ravel, est party d'icy avec cinq pétardiers pour exploiter quelque entreprise contre l'une de vos places laquelle depuis cinq à six semaines il auroit reconnue. Ammelot borgne, frère de M. de Maignan, avec le lieutenant La Roche ont pareillement convenu en France avec certains Espagnols pour mesme tra-

(1) Louis de Comboursier, sieur du Terrail, cornette de la compagnie du dauphin, s'enfuit de France après avoir tué un gentilhomme sous les yeux d'Henri IV. Il servit l'archiduc et se fit particulièrement remarquer par des entreprises hardies contre Berg-op-Zoom et l'Ecluse en 1605 et 1606. — Le vicomte de Ravel était lieutenant général des armées du Roi au gouvernement de la Basse-Auvergne.

hison (1). Il sera bon de veiller sur leurs actions ou de les chasser sur quelque prétexte, aussi sont-ils faux monnayeurs. M. Erard, premier des ingénieurs du Roy, homme de la religion, m'en a adverty. »

1601. — 1er août.

Simple lettre de politesse. D'Aerssen envoie ses hommages à son ami par son frère qui se rend aux Pays-Bas.

[De Paris].

1601. — 5 août.

D'Aerssen attend des nouvelles d'Ostende. « Il semble à plusieurs que ceste guerre est comme le théâtre où maintenant les voisins vous voient battre à outrance et de fait je voy qu'on apporte peu de remède à vos souffrances ou plus tost aux interests propres de ceste Couronne pendant les occasions mais je m'en puis mieux plaindre que d'y pourvoir. »

Il s'excuse de n'avoir rien à dire : « Tout autre que moy se trouveroit en mesme peine, outre ce qu'il ne se présente rien qui touche nos interests, on ne nous traite plus comme on le souloit pendant la guerre. »

[De Paris].

(1) Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur Ammelot et La Roche. Maignan est peut-être celui qui est désigné dans une lettre du Roi (22 octobre 1605) comme lieutenant du grand maître de l'artillerie en Bretagne (*Lett. Miss.*, VIII, 921). — Pour avoir les indications sur les Français qui ont servi aux Pays-Bas, voir surtout Van Meteren et Montpleinchamp.

1601. — 10 août.

Monsieur,

Vostre lettre du 10e juillet est la dernière. Il ne se peut qu'il ne s'en soit perdue quelque une, car vous me souliez escrire plus souvent. Vous verrez sur quel subject j'escrips à Mrs du Conseil. Le point de M. de La Rochepot a déjà de grands principes pour produire de plus grandes altérations; mais je doubte que les esprits pacifiques y appliqueront toutes leurs drogues à remède. Le meilleur pourtant est que par provision on ait et r'appelé l'ambassadeur et deffendu le commerce d'Espagne qui est le seul mastyq des unions et amitiés (1). Nous attendons ce que le Roy d'Espagne y eschangera, car les Princes n'advouent pas volontiers leur tort et l'offre de Taxis a plus tost du compliment que de la réparation (2) et sy on a exécuté quelque un des prisonniers comme le bruict en court, les apparences veullent que je croye que S. M. ne passera ceste affaire sans vengeance. L'Archiduq en pourroit pâtir, et déjà je voy que depuis ce coup on se feint moins de porter vos affaires. Peust estre aussy que leur prospérité, ayant dissout leurs craintes, les recommande d'ailleurs, mais en tout cas cest advis mérite son laquais exprès. Et cela de Pampelune

(1) En juillet 1601, un grave incident menaça la paix. Les Espagnols emprisonnèrent, au mépris des droits de l'ambassadeur, le neveu de La Rochepot, notre envoyé en Espagne et quelques gentilshommes français arrêtés à la suite d'une rixe. Le Roi rappela l'ambassadeur et le 3 août interdit le commerce entre la France et l'Espagne.

(2) L'ambassadeur d'Espagne, Taxis, travailla avec zèle à apaiser le conflit. Voir ses lettres des 8 et 18 août, aux Arch. nat., *Pap. Simanc.*, K. 1604.

pourra fomenter les altérations de ces deux Couronnes puisque par là les prétentions sur la Navarre ne semblent encore amorties, quoi que le dessein ait l'excuse du particulier et un désadvœu du publiq, plus tost pour la faute qu'autrement.

Je vous veux dire ce qui se croit icy et dont on ne veut pas que je doubte ; qu'il auroit plu du sang à Avallon en Bourgogne et à Gien, sur la rivière de Loire, avec de la gresle pesante chacune de vingt à vingt-cinq libvres, empreinte de la forme de bras, jambes, testes et toute sorte d'armes ; et auprès du premier se seroit fait un abysme dans lequel pour la première fois ayant descendu un criminel avec cent brasses de corde, auroit rapporté d'avoir ouÿ un grand orage sans rien veoir et la deuxiesme fois avec deux cens brasses sans en pénétrer au fonds auroit esté engloutty. Près de la maison de Jambleville, sur le grand chemin de Rouen, une damoiselle a fait un monstre ressemblant au dragon et l'a produit par l'incision du costé, l'ayant porté dix mois. Le gentilhomme, son mari, le voulant noyer dans les marestz, a esté contrainct de l'assommer à coups d'espée et de bastons, car il nageoit toujours aux bords et vouloit gaigner les buissons. De mesme en ceste ville, en sont nez trois autres la semaine passée, rapportans aux chiens, chatz et autres sans forme, mais veluz. Je n'en ay point veuz, mais je l'ay du rapport de ceux qui y ont assisté. On m'a monstré une lettre escripte de Madrid qui porte que là auprès en un village, la cloche de la paroisse de son mouvement (peust estre poussée du tonnerre) auroit sonné l'allarme plus de quatre heures (1). *Nec haec sine numine*

(1) L'histoire de cette cloche prodigieuse qui sonna dans l'église de Saint-Nicolas, près de Villila, en Aragon, est rapportée dans Palma-Cayet, *Chron. Sept.*, Ed. Michaud, p. 151. Le fait se produisit le 13 juin. Cette année-là arrivèrent un peu

divum proveniunt. C'est ce que je scay, mais je vous prie que cela n'ait pas sa mise soubz mon nom ; et que ce laquais ait sa direction par vous ; qui sera l'endroit auquel je vous baiseray très humblement les mains et supplyeray le Créateur, Monsieur, qu'il vous donne et à Madame votre compagne et prospérité et longue vie.

De Paris, ce 10 aoust 1601.

Vostre bien humble et très affectionné serviteur,

Françoys d'Aerssen.

1601. — 15 août.

D'Aerssen envoie un porteur exprès pour avertir que Le Terrail trame une entreprise contre Bréda (1). Des soldats français aident à cette trahison. C'est le roi qui l'en a informé à Saint-Germain. On l'a découvert par cinq gentilshommes de la cour à qui Le Terrail avait communiqué son projet. Le Roi est fort irrité. Le coup est près d'éclater.

[De Paris].

1601. — 18 août.

Lettre de recommandation pour des personnages qu'il ne nomme pas et qui désirent visiter les Pays-Bas.

[De Paris].

partout des événements extraordinaires. Palma-Cayet a conté l'histoire de prodiges advenus à Saint-Georges, en Hongrie, et de croix sanglantes apparues en Guyenne, près de Bordeaux (*Ibid.*, 169-170).

(1) Une des plus fortes places des Pays-Bas, au S. de Dordrecht, sur la rivière de Mark, dans le Brabant septentrional.

1601. — 19 août.

« La prise de Bercq (1) a esté bien reçue et s'aydent maintenant nos ennemis de l'honneur de la capitulation ; *quaerunt quod inveniunt*; l'avantage et la réputation est pour nous, car aux sièges on n'a but que la prise. Les jugements maintenant passent à Oostende... »

. . . . . .

« Je ne voy pourtant pas que ces occasions eschauffent ceste Cour au delà du discours ou des désirs. Du moins vos finances ont peu de faveur, puisque remises au 20e de septembre, vos nécessités encore moins de subvention, car on ne veut point accroistre les subventions qui vous ont esté destinées, non qu'on ait opinion que vous en puissiez passer, ains peust estre parce que au vray il n'y a point de fonds; peust estre aussy qu'on vous voit de nouveau chargé des Anglais (2) : en temps de paix la jalousie est de mise. »

[De Paris].

1601. — 31 août.

Monsieur,

Le sieur de Dommerville m'a rendu les vostres du 14. Il ne se peut que le siège d'Oostende n'ait ses difficultés, et

(1) D'Aerssen veut dire Rhinberk, place de l'Over-Yssel, qui, assiégée par Maurice, capitula le 30 juillet.

(2) C'était un Anglais, le chevalier de Veer, qui commandait la place d'Ostende depuis le 9 juillet. Elizabeth envoya, le 23 juillet, un renfort de 1500 hommes. (Christophe de Bonours, *Mémorable siège d'Ostende*, Brux., 1628, in-4°, p. 130-131.)

je trouve celles que me remarquez de considération. Nos jugemens en ceste Cour sont trop plus précipitez que de l'éplucher au détail ; on y compte vostre avantage par la prise de Berc, la quantité de soldats à la défense, l'ouverture du havre au secours, vivres et munitions. Je crains plus le peu de vos finances et la saison des tempestes que je ne pose de salut au premier discours.

Cependant, rien que l'apparence de vos prospéritez n'a fait approcher le Roi de vos frontières (1) (je le dis avec les plus clairvoyans); car il s'est persuadé par lettres de M. de Vicq que ceux d'Oostende devoient tenter un extrême effort par lequel l'archiducq Albert pourroit lever son siège ; ceux de Flandre, lassez de dépenses et misères, sans ressources, cercher la protection de ceste couronne. *Si alia subest causa, ingenue fateor me ignorare.* Cependant, S. M. prétexte n'avoir but que de voir ses frontières et de Calais mesmes doibt asseurer l'Archiducq Albert contre sa venue par gentilshommes exprès (2); à nous on taschera de faire valoir ceste expédition comme entreprise pour diversion des ennemis au soulagement d'Ostende, puisque déjà on promet des ingénieurs et bons avis ; mais cela auroit eu lieu

(1) Le 31 août, le roi était à Boulogne, le 2 septembre à Calais. Il ne rentra à Fontainebleau que le 15. Il fit ce voyage de Calais à la fois pour visiter sa frontière et avancer les travaux de fortifications, et pour témoigner son ressentiment de l'insulte faite à son ambassadeur. Il n'avait pas l'intention de déclarer la guerre. Comparer les lettres écrites par d'Aerssen durant ce voyage à celle de l'Anglais Winwood (qui avait aussi suivi le roi) (*Memorials*, I, 344 et suiv.). Voir aussi le livre de Kermaingant déjà cité.

(2) L'archiduc envoya le comte de Solre visiter le roi et le supplier de demeurer neutre. Le roi envoya le duc d'Aiguillon à l'archiduc pour le rassurer, tout en lui faisant dire qu'il attendait que le conseil d'Espagne lui donnât satisfaction.

sy on eust effectué ma proposition que M. de Bouillon ou tel autre de pareil calibre eust pu estre envoyé avec trois ou quatre mille hommes à la frontière, si mesme ceste expédition de poste estoit suivie de quelques troupes. Les causes de rupture ne défaillent point s'il y avoit autant d'inclination. Maintenant on fera un grand bruit et peu d'éclat; les opinions des entreprises contre Arras et Hesdin ne tiennent rien que du désir vulgaire ; la maladie de la Reyne d'Angleterre et ses suites ne sont pas plus solides. Pour donc faire courre l'opinion de la guerre, on auroit besoin d'un autre appareil que de la poste, et la monstre extraordinaire des régiments sur de si justes occasions seroit plus forte que les plus forts discours ; car M. de la Rochepot n'amende rien en ses griefs. La défense du commerce a esté itérée et S. M. proteste assez de bouche, mais qu'à ceux qui le désirent, qu'elle ne permettra qu'Ostende se perde, et qu'en la conservation elle ne désespère de la meilleure part de la Flandre. Le mal est que nul du Conseil ne demande la guerre, aux plaintes mesmes de M. de la Rochepot. On le condamne d'indiscrétion, ses gens d'outrecuidante insolence et que pour ce particulier il n'est expédient que S. M. intéressat son publicq; et sur quoy néanmoins, à l'instant qu'il prit la poste, le Roy dit : *Ventre Saint-Gris, il faut que malgré moy mesmes j'esclatte. Le Royaume de France m'est trop petit; il m'en faut plus ou moins. C'est trop de ruiner mes subjects, entreprendre sur mes villes, et violer les droicts de mon ambassadeur* (1); mais encore cela se peut limiter dans la

(1) D'Aerssen est seul à nous rapporter ces curieuses paroles. Il faut les comparer à celles que Sully met dans la bouche du roi : « Je vois bien que ces gens icy ne me laisseront jamais en repos tant qu'ils auront moyen de me troubler... Mais, pardieu, j'en jure, si je puis avoir une fois mis mes affaires en bon ordre, assemblé de l'argent et le surplus de

colère, car il n'est pas moins prompt *in deponendis quam suscipiendis odiis*. Si pourtant je vois que ceste feinte le doive jeter en un escient, je me rendray aussitost près de sa personne, que maintenant inadverti et sans exemple je n'ose entreprendre, tant moins qu'il me reste à poursuivre la partie promise pour la faire liquider précisément au 20 septembre ; et d'ailleurs j'ay vu par lettres de S. M. à M. de Bouillon qu'elle promet son retour à Fontainebleau avant les couches de la Reyne qui doivent échoir du 18 au 20. Taxis et Ayala, sur ces doutes, ont cru que Son Excellence auroit vu S. M. à Verneuil, déguisé ; tant est forte la persuasion de la crainte. Il ne se présentera rien dont je n'escrive à Messieurs du Conseil. Sur cela, je vous baise bien humblement les mains (1).

De Paris, ce dernier d'aoust 1601.

Vostre bien humble serviteur,

Françoys d'Aerssen.

1601. — 9 septembre.

Monsieur,

Je ne vous saurois pas faire grand discours, car j'escris exactement à Messieurs du Conseil. Cela adjouteray-je que S. M. m'a commandé d'escrire qu'il désire qu'on luy envoye

ce qui est nécessaire, je leur feray une si furieuse guerre, qu'ils se repentiront de m'avoir mis les armes à la main. » (*Ec. Roy.*, I, 363.)

(1) Cette lettre a été publiée par Deventer, *Gedenkstukken*, II, 294, mais retouchée. Des phrases sont omises, par exemple : *car M. de la Rochepot...* jusqu'à *S. M. proteste ; et juge à propos que...* jusqu'à *et eusse volontiers*.

un de vostre corps avec pleine instruction pour conférer avec luy sur les moieus de conserver Oostende, et voudroit que ce fust vous ou M. d'Oldenbarnevelt. Je n'en escris rien au publicq pour ne vous engager en ceste traicte par surprise ; mais elle est de si notable importance que j'ose croire que n'en voudriez reculer. Je vous prie donc d'y penser au plustost, car on a et la volonté et les moyens de faire un effort pour l'Estat.

Je vous baise bien humblement les mains.

De Calais, ce 9 septembre 1601.

Vostre très humble serviteur,

Françoys D'Aerssen (1).

1601. — 11 septembre.

Monsieur,

Ma dernière est du 9e. S. M. s'impatiente en l'attente de celui que Messeigneurs les Estats luy doibvent envoyer quoi qu'il s'asseure de la venue de M. de Buzanval dès demain. Il est certain qu'on a résolu de vous assister, mais ce ce sera au plus tard qu'on pourra. Cependant les importunes sollicitations de la Reyne r'appellent le Roy pour assister à ses couches (2). Il doibt partir demain ou après-demain au plus tard. M. de Rosny sur cest éloignement demeure icy tant en nostre considération que pour connaistre des fron-

(1) Cette lettre a été publiée par Deventer (*Gedenkstukken*, II, 297).

(2) La Reine lui avait même envoyé Rosny pour le presser de retourner. Henri IV, qui écrivit alors à Marie de Médicis quelques lettres charmantes, lui disait, le 6 septembre : « Ne craignez point, je seray une de vos sages-femmes ». (*Lett. Miss.*, V, 464.)

tières usurpées par ceux de Flandre. Mais celuy qui sera envoyé icy, S. M. entend qu'il ait la courvée de Fontainebleau. Sous main il le faut instruire qu'il ne parle que de nécessaires craintes et confusions apparentes. Cela seul peut ouvrir les bourses en ces occasions. Le Roy se plaint de mon importunité en ceste matière et que souvent je la réitère sans charge, mais maintenant, inclinant à nostre ayde qu'il semblera à nostre publicq qu'il aura esté mu de mes raisons. De cela je ne me donne point de peine pourvu qu'on en prouffite, car je scay que nos affaires ont besoin de soubstien et appuy. Le fonds est prest, sy nos plaintes se conforment au mal. J'attendray icy vos instructions que je vous supplye d'abréger. Pendant qu'on vienne traiter d'Angleterre icy, M. le maréchal de Biron est parti ce matin. Edmond doibt revenir dans trois jours (1). Le maréchal de Lavardin avec MM. de Parabelle et Puychenq sont allé advertir l'Archiducq Albert du départ du Roy (2). La Bauderye s'en retourne demain vers Nieuport (3) et ne juge que de la confusion dans les affaires ennemies. On croit qu'avez failly un dessein sur Lierre (4). Pour fin, je vous prie encore de m'advertir de l'apparition qu'on aura à en-

(1) La Reine d'Angleterre, qui se trouvait à Douvres et aurait voulu avoir une entrevue avec le roi, lui envoya Edmond. Henri IV lui envoya le maréchal de Biron accompagné de 150 gentilshommes.

(2) Le maréchal de Lavardin était gouverneur et lieutenant du Roy au pays et comté du Maine. J. de Baudéan, sieur de Parabère, fut lieutenant général au gouvernement de Poitou. Quant au personnage dont le nom est orthographié Puychenq, est-ce Puycharnaut, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi?

(3) Antoine Le Fèvre, sieur de la Boderie, qui représenta le Roi auprès des archiducs de 1598 à 1605.

(4) Lierre en Brabant, à trois lieues d'Anvers.

voyer icy ou non et s'il sera plus expédient que je m'en retourne avec le Roy ou non; et sur ce je vous baise bien humblement les mains.

De Calais, ce 11 septembre 1601.

Vostre très humble serviteur,

Françoys D'AERSSEN.

1601. — 12 septembre.

Monsieur,

Je vous écrivis hier par le laquais de M. de Buzanval; ceste-cy vous fera voir les incertitudes des résolutions de ceste Cour à me rendre contraire en mes advis en si peu d'intervalle de temps. Hier encore on voulust que je mandasse quelqu'un du corps de l'Estat pour venir informer S. M. du destail de vos charges pour les relever: pour quel effect on tenoit deux à trois cens mil escus prests. Aujourd'hui avant le départ S. M. m'a tranché cest arrest, que pour cest' année elle ne feroit rien pour vous, puisqu'elle savoit qu'Oostende estoit hors de danger, qui avoit esté le subject de son voyage. Pour celui qui auroit à venir, ou vous ou M. d'Oldenbarnevelt, qu'on différast leur commission jusqu'à son séjour à Amiens, qui écherroit dans un mois ou six semaines. Les ouvertures faictes en Angleterre se desadvouyent ouvertement, mesmes par Boissise et ainsi le voyage de M. de Caron est sans fondement, s'il n'a quelque charge particulière de la Reyne. On dit mesmes ceste maxime qu'il faut que cet Estat prouffitte de la ruine ou de l'Archiduq Albert ou de la nostre; la première désirable et la nostre non inutile selon le temps. Vous devinerez assez de quelle caballe cecy vient; tant y a que par ces approches on n'a donné que peur aux ennemis sans mal et de

l'espérance aux amis, sans bien. Toutes ces grandes promesses et menaces sont esvanouies par le départ du Roy lequel ces architectes ont tant plus importunément fait solliciter par la Reyne. Je voy un style du tout extraordinaire qu'on va prendre, mais il seroit nécessaire de rendre M. de Buzanval capable de vos nécessitez. M. de Rosny y porteroit volontiers coup sans la crainte de ceux qui portent de la jalousie à vostre grandeur ou s'ombragent en l'altération de la paix. Edmond, si la Reyne consent à son retour, doit venir à Fontainebleau et S. M. m'a commandé ce jourd'hui de partir avec elle, que pourtant je diffère jusqu'à demain et juge à propos que je soi oÿ avant que ces messieurs s'embarquent, et eusse volontiers temporisé jusqu'à l'éclaircissement de vos commandements. Pour fin, il y a des esprits en ceste Cour qui traversent nos raisons et attentes. Je vous remercie de vos nouvelles du 10e. La mort de M. de Chatillon est infiniment plainte ici (1). M. de Buzanval a esté contramandé.

Je vous baise bien humblement les mains.

De Calais, ce 12 septembre 1601.

Vostre bien humble et affectionné serviteur,

Françoys d'Aerssen (2).

(1) Henri de Châtillon, petit-fils de l'amiral de Coligny, qui commandait les huit compagnies françaises au service des Etats, fut tué d'un boulet de canon au siège d'Ostende, le 10 septembre.

(2) Cette lettre a été publiée par Deventer (*Gedenkstukken*, II, 298) avec quelques omissions. Deventer a supprimé les phrases : *je voy un style du tout extraordinaire*, etc. et *Edmont, si la Reyne*, etc.

1601. — 27 septembre.

Aucune résolution n'a été prise depuis le départ de Calais ni sur le secours ni sur la légation. « Je pars demain vers Fontaynebleau pour y voir le cours des affaires et savoir au vray sy on désire vostre venue, pour quand, où et avec quelle apparence ou asseurance de succès. Tout cecy tient du mystère et dans lequel je voy assez de clarté, sy j'avoy assez de liberté de la vous déposer. Un seul Espagnolisé nous traverse (1) ; qu'y pouvons-nous s'il en a le crédit? J'attends donq encor que sur le dernier esclaircissement il me sera permis de vous en informer de bouche. *Nec ex aequo Troiano unqum tale quid...* »

[De Paris].

1601. — 21 octobre.

Monsieur,

J'ai longuement attendu sans écrire pour l'incertitude du succès de ma négociation. On s'est arresté là qu'Oostende ne courroit plus d'hazard, la conservation duquel avoit acheminé S. M. à Calais, et ouvert des espérances à nostre secours, qu'il faut que ménagions nos avantages, en la ruineuse opiniâtreté de nos ennemis, pour faire les efforts plus solides au printemps, à quoy on aideroit selon que nos charges le pourroient requérir, et que S. M. en jugeroit de l'importance. Vous voyez, Monsieur, que le premier artifice de Calais a encore son opération et créance. On nous vouloit ayder pour abréger la ruine de l'archiducq, pour en

(1) Villeroy.

cueillir une part; depuis, de peur de rompre sans prouffit, on a voullu gaigner temps pour faire meurir les affaires, plustost pour allentir cette première inclination contre l'Espagnol (1). Encore maintenant on diffère de conférer avec vous jusques au séjour d'Amiens, lequel se remet à Charesme prenant; en sorte que le premier projet a esté plustost éconduit que failly. C'estoit sur ceste matière que je vous discourroys sur le cheval de Troie pour la comparaison de la trahison, cestuy-là sous ombre d'alliance de paix, cestuy-ci sous prétexte de secours, et sans effect, au beau semblant. Je le réservoys à le dire de bouche, pour l'apparance de mon passage en ceste négociation. On a eu suspect et mon instruction et mes propositions, étudiées pour artifice, du moins qu'on m'y auroit trompé, pour mieux tromper ceste cour: quand on se résout à ne croire point, en vain insistons-nous sur nos raisons. On a seulement accordé vingt-cinq mille escus pour des poudres; mais afin que l'Espagne n'eust subject de s'en plaindre, on nous a fermé les magasins, et ainsi retranche-on nous de l'ayde, limitée par S. M. à deux cens milliers. On veut que, pour émouvoir S. M. vous fassiez de nouvelles recharges. J'en écris en Hollande et au vray n'en désespère point de la suitte; du moins scay-je au vray qu'il y a cent mil escus de réserve pour nous, si M. de Buzanval conforme son rapport à nos nécessitez.

Au reste, je ne tiens pas qu'on se doibve haster à congratuler la naissance du Daufin par aucun exprès (2); l'exemple de princes voisins nous pourra servir de règle. Je vous prie, sur ce que S. M. m'a commandé, qu'il me soit

(1) L'incident La Rochepot avait été réglé à la satisfaction de la France par l'entremise de Clément VIII et de son nonce à Madrid.

(2) Le Dauphin naquit le 27 septembre.

envoyé un bon plan d'Oostende faict par André le Roy et je vous en auray l'obligation en revenge de laquelle je vous baise bien humblement les mains.

De Paris, ce 21 octobre 1601.

Vostre bien humble serviteur,

Françoys d'Aerssen (1).

1601. — 12 novembre.

On continue à lui dire qu'Ostende est hors de danger et que les Hollandais n'ont pas besoin d'aide en ce moment.

« Cependant il se forge une nouvelle ligue contre la Religion à Rome. Le pape l'a signée, après luy l'Empereur ; le Roy d'Espagne le suit d'une page en blanq d'entre eux, les duqs de Lorraine et de Savoye, cestuy la par son fils, cestuy-cy par procure expresse y ont esté mis en leur rang. Genève est la première en butte ; elle se trouve soubs le prétexte de jubilés accordés en Italie, France, Savoye. Le parent et de mesme nom du Cardinal Baronius a eu la charge de la collecte des deniers et direction de ceste caballe, mais touché en sa conscience en a communiqué l'instruction et mémoires qu'il avoit du pape à M. d'Esdiguières, lequel l'a secrètement pour sa seureté envoyé avec ses papiers à la Reyne d'Angleterre. Il y a longtemps que j'en avoy ouÿ quelque bruit, toutes fois assez sourd ; cestuy n'y couche pas le Roy, que par deux lettres qu'il en monstre, une sur la démolition du fort de Sainte-Catherine, l'année passée contre la convention de la paix, par laquelle il escrivit au Pape qu'il ne l'avoit fait que pour endormir ceux de Genève en sentinelle et donner prinse plus facile au Ducq pour

(1) Cette lettre a été publiée par Deventer (Gedenkstukken, II, 299).

le bien de la foy romaine, l'autre sur l'establissement du presche à Lyon contre l'indignation et protestation du Légat qu'il avoit fait pour connaître ses amis d'avecq ses ennemis, ceux qui désiroient nouveauté. Ce peuvent estre des raisons empruntées pour donner contentement au Pape, mais il semble que tous les conseils de l'administration de cest Estat se prennent à Rome d'où scavez que ne pouvons attendre que tout mal et directement..... (1). »

[De Paris].

1601. — 23 novembre.

Le rapport de M. de Buzanval secondé par les plaintes de d'Aerssen « plus sérieuses qu'ordinaires » a beaucoup aidé la cause des Hollandais. Le Roi promet des secours. La Cour est toujours pacifique.

Le Hollandais Bradley a obtenu des privilèges pour le dessèchement des marais du Royaume « ... Pour le particulier de Bradley je doibs cette réponse que il a de grands privilèges pour dessécher les marests de ce Royaume, non moindre expérience et des preuves près de Bourdeaux où il

(1) Ce Baronius était un imposteur (voir la lettre de d'Aerssen, du 25 mars 1602). C'était un Gascon qui se qualifiait d'ancien auditeur de la congrégation pour la propagation de la foi et neveu du Cardinal Baronio ; il disait avoir surpris chez son oncle le plan d'une conjuration catholique. Il le révéla à Lesdiguières, puis passa en Hollande et en Angleterre. « Ce galand, écrivait Buzanval à Villeroy, le 25 décembre 1602, après avoir essayé d'infecter de son poison tous les lieux par lesquels il a passé et ce sans grand fruit, est disparu comme un fantôme. » (Vreede, p. 379). Voir aussi une lettre de Bellièvre à Villeroy, 25 février 1602, Bibl. nat., F. fr. 3487, f° 34.

auroit des moyens de se faire grand et à son aise si la facilité ne l'eust embrouillée en des libéralités énormes desquelles il se repent maintenant sur le tard ; car tout ce qu'il y a avancé estoit engagé soit aux rentes qu'il a constituées, soit aux contracts qu'il a passés de gaieté de cœur. Son faict est seur et l'utilité évidente, mais je ne seroy pas d'advis que contractassiez rien avec luy qu'il ne se soit au préalable desmeslé du labyrinthe de ceste chiquane. J'en ay esté recherché cy devant et par trop avantageusement et ay esté bien heureux que ceste espine m'en ait faict reculer ; s'il suit le conseil que je luy ay baillé et la seureté publique que je désire, je tiendray mon argent plus profitablement employé que si on m'en rendait 100 p. 100, autrement je ne m'y eschauderois point ; ce que je désire est qu'il se purge de toute obligation, s'employe aux marests d'Estappes peu couverts et en terre grasse et que par contract publicq mes deniers soient privilégiés à prendre tout pour partie et avec validation et caution de mes deniers au fort. En ce cas j'y destine deux ou trois mille escus et sy en désirez estre, croyez que je vous comprendray sous mesme clause et s'il s'y accommode comme il s'offre, il y aura du prouffit plus que le retour d'une bonne flotte Indienne (1). »

[De Paris].

(1) Humphrey Bradley de Berg-op-Zoom, déjà connu dans son pays par ses travaux d'endiguement et de dessèchement, vint en France, obtint le privilège du dessèchement des marais de Chaumont-en-Vexin (1597), puis des *palus* de Bordeaux (janvier 99). Il reçut le titre de *maître des digues* et passa avec le roi un traité qui fut mis en forme d'édit le 8 avril 1599 (voir Isambert, 212-222) : il devait dessécher les marais inutiles ou nuisibles du royaume, après enquête faite par le grand-maître des eaux et forêts, les maîtres particuliers et leurs lieutenants ; la moitié des terrains asséchés devait appartenir à l'entrepreneur. Plus tard, en janvier 1607, Henri IV

1601. — 14 décembre.

On continue à débattre la question des secours avec M. de Buzanval. On est toujours irrésolu (1).

« Je n'escris point à Messieurs du Conseil ni à Messeigneurs les Estats, d'autant que le Roy me l'a défendu et que désormais il veut que ses affaires soient mesnagées plus secrètement. Il a pareillement défendu à M. de Buzanval de plus escrire à personne qu'à M. de Villeroy seul. J'en ay escript en Hollande pour recebvoir cest advis de mes maistres et par provision continueray avec vous, vous suppliant de faire agréer ce silence à mes dits sieurs du Conseil. »

[De Paris].

reconnut par une déclaration son association avec quelques compatriotes, fit appel aux capitaux français, précisa et augmenta ses droits et avantages.

(Voir G. Fagniez, *L'Economie sociale de la France sous Henri IV*, 1897, in-8, p. 26-29).

Nous ne savons presque rien du personnage et de son œuvre. Aussi ce document est-il particulièrement intéressant, ainsi que les lettres du 30 janvier et du 22 février 1602. On était tenté d'attribuer l'échec de ses travaux à la routine ou au mauvais vouloir des gentilshommes et des paysans français qui empêcha le succès d'autres tentatives économiques du règne. D'Aerssen met en cause l'étourderie et la folie de gaspillage de son compatriote.

Les marais d'Etampes dont il est question ne furent pas desséchés. L'entreprise de Bradley semble n'avoir réussi qu'autour de Bordeaux.

(1) Buzanval vint à la fin de 1601 plaider la cause des Etats, insistant beaucoup pour l'augmentation du secours. Voir une intéressante conversation entre cet ambassadeur et Winwood (Winwood à Cecil, 1er décembre 1601, *Memorials*, I, 363).

1601. — 19 décembre

D'Aerssen envoie à Valcke un petit discours publié par l'évêque d'Evreux, où ce dernier a « apporté sy mauvaise foi qu'il a tronqué et supprimé beaucoup des raisons des ministres et a totalement changé les siennes. Plusieurs escrivent contre ceste fausseté » (1).

[De Paris].

1602. — 30 janvier (2).

« On nous aidera de trois cent mille escus ceste année payables en trois termes, le premier à eschoir à la fin de febvrier, l'autre en may et le dernier de juillet à aoust, pourvu que S. M. soit éclaircie de vos forces, moyens, desseins et pour quand ; autrement on feint ne vouloir passer au second payement ; mais je n'estime pas à propos que nos projets se voient sy à descouvert pour les entremises de plusieurs qui n'ont point d'affection à nostre publiq : il

(1) C'est sans doute la *Réfutation du faux Discours véritable de la conférence tenue à Fontainebleau* que Du Perron écrivit pour répondre au *Discours véritable...* publié en juillet par Du Plessis, et qu'il joignit aux *Actes de la conférence* rédigés après un examen attentif du chancelier Bellièvre et avec l'approbation du roi (22 décembre). Ce petit recueil parut à Evreux en 1601 (Voir Féret, *Le Cardinal Du Perron*, 1877, in-8, p. 196-197).

(2) Il y a une lacune dans la correspondance entre le 19 décembre et le 30 janvier. Le début de la lettre nous apprend que d'Aerssen avait écrit à Valcke le 21 décembre, les 5, 11, et 16 janvier.

suffira si on nous envoie du discours apparent pour contenter cette curiosité, sans essence; le succès après en excusera le déguisement. On a envie de cueillir fruict de la ruine de l'Archiducq, mais on craint de le secouer à cause du Pape, et comme il se dit pour veoir les frontières d'Espagne et de la mer Méditerranée peu fortifiées, auxquelles on travaille avec effort : tant y a que il se désire que facions tout. Bayonne se rend bonne place comme aussi les costes de Languedoc et de la Provence en cas de changement, l'armée se doibt fondre sur vos frontières. La capitulation d'Ostende joincte ou plus tost survenue à nos premières jalousies a donné icy subject de commenter la procédure qui y a esté tenue et ne s'en peut on encore rasseoir pour l'interest que cet Estat prétend avoir en ceste conservation que par le renfort que y avez envoyé, et on vous jugeroit en sécurité contre vos ennemis par leurs confusions si ce chef en avoit esté tiré (1). Et comme la nouvelle fut inespérée et subite, elle eut tel coup es passions de ceste Cour que de nous en faire distinguer les affections et le Roy mesme les remarqua, comme le Roi Louis XI celles de la mort de Charles de Bourgogne ; à me confesser qu'il n'avoit eu perte après celle d'Amiens qui lui fust plus sensible ni reconqueste plus notable. Tant y a que ces humeurs emmy leur prospérité de paix n'ont sujet pour s'accroistre que l'opiniâtreté et la ruine de l'Archiducq devant Ostende. Et l'archiducq derechef n'a but que de nous

(1) Le chevalier Veer avait demandé à la fin de décembre un armistice de quelques jours, comme s'il était disposé à capituler, mais en réalité pour retarder un assaut des archiducaux. La place avait été secourue peu après. — Le roi avait reçu le 27 décembre une lettre de Calais lui annonçant qu'Ostende allait se rendre. Aussi la consternation avait-elle été profonde à la Cour. (Winvood, *Mémorials*, I, 367.)

acculler s'il peut par levées projetées au printemps et esventées maintenant.

. . . . . .

« La procédure a ses exemples et depuis six jours encore contre le sieur du Plessis, lequel a failli d'estre assassiné sortant du presche à Saumur par trois prestres déguisés en paysans et armés chacun d'un grand couteau. Ils sont pris et leur procez se fait sur leurs confessions de sodomie et imposition d'expiation par cet assassinat. Les doublons et ducats trouvés sur eux les accusent de venir de loin et de fait nul du pays ne les connaist et ne s'y trouve trompé. Les deux se disent Italiens gagnés au Jubilé, le dernier est Minime, Françoys et leur directeur, et sy ces coups s'attentent contre un particulier pour faire cesser une plume, que ne se feroit-il contre Son Excellence sur le désespoir de party (1) ? Que direz-vous de livres qui s'impriment à Anvers avec ces titres : *La nullité de l'incestueux mariage de Henry quatriesme et Marie de Médicis*, l'autre : *La Tyrannie des Tyrannies de Henry quatriesme*, etc... ? On s'en informe et s'en escrit à l'archiducq pour envoy ou punition des autheurs. A Marseille, on fortifie les îles de la Pomègue et dans trois ans y aura 46 galères, 10 ceste année, autant celle qui vient et le double la troisiesme, par dessus les six qui s'y trouvent desjà. Voire plus, pour ne s'obliger plus au destroit de Gibraltar, hier fust résolu de joindre les

(1) Cette tentative d'assassinat eut lieu le 13 janvier, dans le temple de Saumur. Le récit de d'Aerssen contient des inexactitudes. Anastase de Vero, « natif de la paroisse de Saint-Vincent de Lyon, portant l'habit des frères de Saint-Paul-l'Hermitte, de Monte-Madonna, en Sicile », suborna deux jeunes gens, Nicolas Girard et Mathieu Roland, qui devaient tuer du Plessis. Le premier fut pendu, le second banni et le troisième condamné aux galères (Voir *Mémoires de Mme de Mornay*, II, 10-17).

deux mers depuis Narbonne jusques à Bordeaux (1), et se couppera la Garonne au-dessus de Tholouse pour l'entrer dans celle de Narbonne et se doibt faire ce lit du moins de vingt et cinq lieues ; les navires se deschargeront à Bordeaux et à Narbonne et l'eau des rivières se doibt tenir haute par des escluses. Ce project se doibt achever dans quatre ans ; le pays depuis l'un port à l'autre à sa requeste porte un tiers de frais et S. M. les deux autres à savoir de 7 à 800.000 escus. Bradley l'a cy-devant voulu entreprendre pour du parchemin, mais à l'estourdye, comme il faict toutes autres affaires (2). Il s'est tellement engagé par ses libéralités qu'il n'y a point de seureté à prouffiter ou s'asseurer avec luy ; son esprit ne s'arreste pas et se rend assez ridicule à ceux avec lesquels il contracte, car il veut tout faire à ses despens et promet de mesme comme s'il en avoit

(1) Dans la pénurie des documents relatifs aux grands travaux publics sous Henri IV, cette lettre est précieuse. Nous ne connaissions que deux projets de canal des Deux-Mers. Le premier fut dressé à la suite d'une enquête faite au nom du roi par le cardinal de Joyeuse (1598). Pierre Reneau, de Salon, élève d'Adam de Craponne, proposa un canal de 14 lieues et de 6 pieds de profondeur à creuser en deux ans pour 600.000 écus. Un second projet — qui semble avoir été peu sérieux — fut soumis en 1604 au Conseil du commerce, prévoyant un an de travaux et 40.000 écus seulement de dépenses (Voir Fagniez, p. 196; Poirson, III, 393 et IV, p. 632, *Documents sur les voies de navigation par eau,* Documents inédits p. p. Champollion-Figeac, *Conseil du commerce,* p. 183).

(2) Bradley ne s'occupait pas seulement de dessèchement. Son nom est associé à deux projets d'entreprise de navigation, le rétablissement de la navigation de l'Oise, de la Fère à Chauny et l'union de la Saône à l'Yonne pour laquelle il fut chargé d'examiner le cours de l'Ouche (Voir Fagniez, pp. 193 et 201).

eu les moiens. Son édict est assez avantageux, si son esprit estoit plus arresté ou son invention assez asseurée. Pour dire tout, vous ne vous y devez point traiter : nous aurons que trop de loisir de le voir faire ; en Gascogne il a mis du temps et de l'argent, mais les dernières années ont tout coullé bas. Je crains plus de m'y méprendre que vous, car j'ay moins de fonds ; il offre tout et s'il en faisoit moins, je le croiray tant plus : pour fin à son faict, il n'y faut rien haster. Quant au faict du commerce des Indes, le temps y est bien changé ; cy-devant les marchands de cet Estat y avoient prétendu, à faute de celuy d'Espagne qui leur avoit esté osté et est permis depuis. Paris, Rouen et autres grandes villes se joignaient pour le fonds et le gouverneur de Dieppe avoit charge de supplier le roy d'escrire à Messeigneurs les Estats à ce que ils fussent reçus sous leur protection et en société, quand les advis de Taxis et Ayala se sont artificiellement semés que vostre dernier voyage auroit esté infructueux, pour autant que le roy d'Espagne auroit fait acheter toutes les espiceries des Indes par des Portugais à deux fois plus cher que ne le souloient vos subjects et qu'il seroit résolu de le continuer afin d'affriander les Indiens au gaing et d'effaroucher vos marchans par l'incertitude de leur négociation et seureté de perte, emmy le danger ; avant cet advis, ceux de S. M. y ont envoyé deux grands navires assez contre l'opinion et désir des autres (1). Mais pour

(1) D'Aerssen fait allusion à la première tentative de commerce aux Indes qui eut lieu sous Henri IV. Une compagnie privée de marchands de Saint-Malo, de Laval et de Vitré équipa deux grands navires qui partirent le 18 mai 1601 ; ils ne revinrent que de longues années après, ayant essuyé toutes sortes de mésaventures (Voir Fagniez, p. 278). Les renseignements nous font défaut sur ce fait et sur ceux que signale d'Aerssen. Nous sommes mieux documentés sur la tentative de Gérard de Roy, en 1603, qui échoua par l'opposition des

montrer que ces voyages touchent le roy d'Espagne au vif, il faut considérer qu'il a recerché la seigneurie de Venise de vouloir obliger leurs subjects de prendre leurs espiceries par mer sous sa protection à tel prix qu'ils pourront sur les lieux ; de laquelle il a eu response que leur commerce est bien estably en Egypte et que la nouveauté seroit suspecte et douteuse à leurs marchans. Il se veoit donc qu'il tasche de nous en frustrer. Ce néanmoins, j'ay encore escript à Dieppe pour veoir si les premières résolutions se pourront renoüer contre ces faux advis par lesquels nous intéressons les passions de ce royaume contre l'Espagne et tirerons l'utilité du voyage par la descente et desbit qui s'en fera chez nous. »

. . . . . .

On découvre les menées du comte d'Auvergne, du duc d'Epernon, du duc de Biron avec le duc de Savoie. Le sieur de Chalus, gentilhomme limousin, a révélé la conspiration de plus de 900 gentilshommes périgourdins, auvergnats, limousins. « Les preuves n'en sont pas encore venues, au moyen de quoy cet advis se supprime encore. »

« La Bauderye presse fort le Roy pour déclarer la guerre par les raisons de l'avantage à conquérir la Flandre par un semblant ; et M. de Rosny me dit le 25e que S. M. auroit envoyé une protestation d'infraction de paix à l'archiduq en cas que sans aucun délay il ne remit les Srs Princes d'Espinoy et de Rosny dans leurs prétentions, sans qu'il eust à attendre aucune déclaration, mais M. de Villeroy m'assure que la depesche n'en est point partie et qu'il ne faut pas aller si vite en matière d'Estat, bien qu'il en ait eu

Hollandais. Ceux-ci redoutaient le tort que la compagnie française ferait à leur compagnie des Indes Orientales fondée le 20 mars 1602.

le commandement, le Nonce du Pape le modère auquel il tarde que je ne soy renvoyé. »

. . . . . .

[De Paris].

1602. — 6 février.

« J'ay eu permission de S. M. de faire passer le premier payement de 100.000 escus à son terme et d'escrire pour cest effect à M. d'Oldenbarneveld pour l'envoi de navires de guerre à condition néanmoins qu'avant la 2e paye, elle désire estre particulièrement instruite de vos desseins, résolue de vous retrancher ses aides, si résolus à la seule deffensive ; elle juge que devez faire un effort en Flandre et que le succès en sera et plus certain et plus utile. »

[De Paris].

1602. — 13 février.

Le Roi, sur un faux rapport, a dit à d'Aerssen que Valcke (qui avait eu une légation en Angleterre) était plus Anglais que Français. D'Aerssen a défendu son ami et a réussi à changer l'opinion du Roi. Il conseille à Valcke de ne point parler de cette affaire.

[De Paris].

1602. — 16 février.

Le Roi est satisfait de Valcke. Le voyage à Blois est résolu (1). M. de Bouillon est très mal avec S.M.

[De Paris].

(1) Le roi résolut de faire un voyage dans l'ouest pour calmer l'effervescence des provinces de Guyenne, Poitou, Limou-

1602. — 22 février.

Avis sur les préparatifs de l'Archiduc qui s'opiniâtre devant Ostende. Il fait construire 500 cages de fer de 12 pieds carrés très coûteuses « pour faire couller l'impétuosité de la mer ». Elles « se joindront avec de grosses chaînes à l'entrée du canal et se deffendront contre vos sorties par 50 chaloupes équippées en guerre. »

. . . . . .

« Le Roy d'Espagne a escript au Pape que le Roy de France lui fait la guerre en renard, mais s'il ne se départ des aydes qu'il envoie aux Provinces-Unies que il lui fera la guerre en lyon. Ce néanmoins il a tort, car on faict moins pour nous qu'il ne croit. »

. . . . . .

« Je vous envoie copie de l'édit de Bradley pour le dessèchement des marais de France. Il doibt au premier jour entreprendre ceux d'Estampes. Nous en jugerons par le succès, mais ils sont jugés les plus difficiles. Je n'estime pas que debviez encor rien contracter avec luy (1). »

[De Paris].

1602. — 25 mars.

Baronius qui avait dénoncé la nouvelle Ligue de Rome est probablement un imposteur. L'ambassadeur de Venise en a donné l'assurance à d'Aerssen. C'est un relaps, dit-il,

sin agitées par les émissaires de Biron et prêtes à se soulever à cause de l'établissement de l'impôt du sou par livre.

(1) Voir la lettre du 30 janvier 1602.

et un pensionnaire de Savoie qui veut mettre l'Etat « en combustion et altération » (1).

« Le Roi a voulu que M. du Plessis se réconciliât avec luy. » D'Aerssen croit que c'est sans doute pour n'avoir aucune opposition en ses pancartes ou pour mettre la jalousie dans le corps des réformés (2).

[De Paris].

1602. — 3 avril.

D'Aerssen a peu de nouvelles à annoncer. La Cour va partir pour Blois. L'envoyé du Palatin s'efforce d'obtenir le payement des dettes (3).

[De Paris].

1602. — 11 avril.

En Espagne et en Belgique on est las de la guerre. On accepterait les conditions réclamées par les États, s'ils reconnaissaient la souveraineté espagnole.

(1) Voir la lettre du 12 novembre 1601.

(2) « Le Roy vint en ces quartiers tout addoucy, dont la cause plus apparente estoit ès nouvelles brouilleries qui luy estoient suscitées en son Royaume, esquelles il pensa pouvoir encore avoir besoin du service de ceux de la Religion. » (Mém. de Mme de Mornay, II, 21.)

(3) L'électeur palatin Jean Casimir avait prêté de grosses sommes à Henri IV en 1587, 1589, 1591. En 1603, l'électeur palatin était le plus gros des créanciers allemands de l'Etat français, qui lui devait 858.404 livres, y compris les intérêts. (Voir Anquez, *Henri IV et l'Allemagne,* 1887, in-8, p. 56.)

« Je mande à Messieurs du Conseil l'arrivée et le départ de M. le prince d'Orange; ce que j'en ay de plus secret est que aussi bien en Espagne qu'ès Pays-Bas, on est las de guerre et la désire-t-on finir par toutes telles conditions que nous mesmes proposerons, pourvu que le Prince soit reconnu. L'archiducq vous fera sommer d'une conférence en laquelle M. le prince d'Orange sera l'instrument; et vous proposera la paix telle que pour demander jusque là que l'Archiducq s'offrira à l'establir au gouvernement de toute son obéissance, et de confirmer M. le prince Maurice dans celuy qu'il tient de Messeigneurs les Estats, le reconnaissant simplement; quoy conclu ou asseurance donnée de conclusion, tous les estrangers seront commandés de se retirer hors du pays, mais sy aussy on rejette cest'offre qui est l'extrême en la pacification que le Roy d'Espagne et l'Archiducq sont résolus à faire leurs efforts contre nostre union. Nostre discours a esté long; toutes fois je ne me suis point voullu charger du rapport de cest advis par lequel il me convenoit de vous préparer à une communication. Ma response a esté que de province à province nous traiterions volontiers pour la liberté du pays contre l'oppression et domination espagnolle et que ceux qui s'emploieraient pour l'Archiducq ne profiteroient de rien en leurs négociations car nous ne distinguons point l'Autriche d'avecq l'Espagne. Cependant, Monsieur, il sera bon de se préparer à cest'ouverture qui semble plausible au peuple et sûre à l'Estat *prima fronte*, d'autant que c'est la seule Maison de Nassau qui commandera : mais elle est dangereuse en effet. Leur but est d'en altérer nos villes, nous dénigrer aux voisins par le refus et se confirmer dans leur parti ou leur domination est fort ébranlée. Aussy ay je fort suspect que mondit sieur le prince d'Orange m'a voulu persuader que l'archiducq Albert s'est totalement mescontenté du roy d'Espagne. Ils estiment que c'est la voie de se

pouvoir establir chez nous, s'il est cru de faire corps à part. Tant y a au dire de Son Excellence emmy toutes les menasses, il n'y a ressource aux confusions dudit Archeducq que par la paix et sy faisons effort à temps que le pays de S. M. cerchera maistre. En Espagne, on besogne lentement pour lui et ceste flotte anglaise en fait serrer les aydes. Icy aurons-nous besoin de nous roidir. Cest advis se remet à vostre discrétion. Et sur ce, etc... » (1)

[De Paris]. . . . . .

1602. — 19 avril.

Pour le second payement, Rosny lui a promis que tout se liquiderait à la fin de mai. Les menées de Biron commencent à être « éventées ».

(1) Voir la lettre de d'Aerssen à Oldenbarnevelt, du même jour, publiée par Deventer, II, p. 313-315. Elle contient les mêmes détails que la précédente sur cette curieuse tentative de négociation qui est très peu connue. Elle montre en outre le prince d'Orange mal édifié du roi d'Espagne, content des archiducs « pour l'obligation de sa liberté », et résolu, si le projet de paix échoue, à se retirer en Franche-Comté, « pour y traîner les misères et ne les veoir que par discours. »

Philippe-Guillaume, fils aîné de Guillaume-le-Taciturne, avait été longtemps prisonnier des Espagnols et n'avait été relâché qu'en 1596. Les Etats le croyant gagné à l'Espagne lui interdirent l'entrée de leur territoire. Il était, nous le voyons, partisan de la réconciliation avec l'Espagne, dont on reconnaîtrait la souveraineté et qui assurerait « très douce domination à l'avenir » (Deventer, II, 314). Il était en très mauvais termes avec son frère. A son arrivée en Hollande, Jeannin travailla à apaiser cette querelle. Philippe mourut en 1618. Maurice de Nassau hérita alors de la Principauté d'Orange.

« M. l'Amiral, frère de M. le Connestable, suspect en ce fait, discourrant mardy avec M. de Villeroy : *Qu'est-il*, fit-il, *de ces brouilleries? Pense le Roy gouverner un si grand Estat par Rosny et Villeroy seuls ou que Dieu leur en ait donné assez de prudence? Pour y remédier est nécessaire d'establir un bon Conseil et les gouverneurs en leur dignité, autrement ces menées ne cesseront jamais. Qui le pourra souffrir? Nous sommes dépouillés de toute dignité et ne nous reste que le nom seulement.* De fait, il s'en adressa au Roy qui para son estoq de risée; car il a ces boutades de liberté excusées de longue possession (1). »

[De Paris].

1602. — 23 avril.

« Je suis en eschauguette pour m'informer de ceste affaire que je tiens toucher nos fondements. Demain je pars vers Orléans à la source; les artifices de nos partisans m'y sont suspects, plus encore la menée de Rome. Je ne vous en scauroy pas discourir davantage (2). »

[De Paris].

(1) Voir la lettre du même jour adressée à Oldenbarnevelt (Holland. 2632) « *M. l'amiral a dit: Comment se peut bien gouverner cet Estat où il n'y a que Rosny et Villeroy qui font tout, comme estime le Roy que Dieu a mis toute la prudence humaine en leurs cervelles; tant que cela sera, les confusions et désordres naitront de toute part* ». Voir aussi une dépêche de Giovannini au Grand-Duc, du 19 mai 1602, dans Desjardins, V, 496.

L'amiral était le 3e fils d'Anne de Montmorency, Charles de Montmorency, sieur de Méru, un des anciens chefs du parti politique, un des fidèles serviteurs d'Henri IV, amiral de France et de Bretage depuis 1596.

(2) Cette affaire était la conspiration de Biron que La Fin

1602. — 6 mai.

Monsieur,

Je ne vous cotteray point icy la date de la réception de vos lettres, car vostre dernière est du 12e mars, la mienne du 24 avril. Ceste Cour est en très grande perplexité et par les menées du dedans et par les préparatifs au dehors, tant on se pensoit asseuré du repos. Cependant tout est disposé à la guerre. Le Roy fait plusieurs levées, mais travaille plus à r'accommoder ses subjects que à se préparer à une prompte offensive au dehors car elle ne viendra qu'en suitte du premier et cela encore avec un extrême effort ; sans M. de Rosny j'estime que on accepteroit toute excuse sur les entreprises contre Bourg (1) et Narbonne bien que sy claires que il n'y reste que le succès. Peu de mois nous en résoudront totalement ; cependant l'on pourvoit à toutes les frontières et s'accommodera-on à la recerche de la Royne pour une plus estroite union ; et si cet orage ne tombe à dos à ceux de la Religion, il en viendra un notable soulagement à nos charges, parce que le fort de la guerre se doibt porter dans

le Nocle, ancien agent du Maréchal, avait révélée dans tous ses détails au roi, au milieu du mois de mars. Le roi avait commencé son voyage dans l'ouest. Le 21 avril il était à Orléans, le 25 à Blois où il séjourna jusqu'au 10 mai.

(1) On avait reçu des avis que les Espagnols de la Comté tentaient une entreprise contre Bourg (Voir une lettre adressée le 13 juin 1602 par de Vic aux IV Cantons, dans E. Rott, p. 167, n.). Villeroy redoutait aussi les approvisionnements d'armes faits par les Espagnols pour surprendre des places de Provence (*Marino Cavalli al Senato,* 21 mai 1602, Bibl. Nat. Fonds Italien, 1751, fo 65).

la Flandre ou l'Arthoys (1) ; autrement tant que la France demeurera sans occupation, l'Espagnol y fomentera la division comme il y a jà commencé à deux fois depuis la paix. Le 2e payement se fera au plus tost à la fin de juillet. Sur ce, je vous baise bien humblement les mains.

D'Orléans, ce 6 mai 1602.

Françoys D'AERSSEN

1602 — 4 juin.

Monsieur,

J'ay receu deux de vos lettres l'une du 6e may ce matin et l'autre du 16e le 1er de ce mois. Ce long intervalle de correspondance n'a point altéré la confiance que j'ay de vostre amitié, car le publiq est parfois stérile et le particulier peust avoir ou ses voyages ou ses occupations. Tant y a que quand ne m'écririez du tout point, j'avouerais plustost tout autre cause que le soubçon de refroidissement, mais sy vos affaires permettent que continuez aux occasions de me faire part de vos occurrences (que j'estime la plus seure main) j'en chériray soigneusement l'obligation et m'en resentiray quand m'en sommerez. Vostre absence et la défense de Mrs du Conseil m'a cy devant fait adresser une depesche à M. de Maldère que je n'osoy précipitamment confier au publiq soit

(1) Henri IV prit d'importantes mesures de défense, fit des levées à l'intérieur et fit demander par de Vic 6000 Suisses qu'il répartit en Dauphiné, Provence, Languedoc, Bourgogne et Champagne, expédia de l'artillerie en Bourgogne, envoya Lavardin avec 3000 hommes en Bourgogne (Voir *Lett. Miss.* du 15 avril au 12 juillet 1602, V, 575-630).

pour le poix de la matière soit pour les incertitudes de ces résolutions de deçà. Lors la guerre avoit esté arrestée contre l'Espagnol ; elle dura trois jours au bureau et cerveau du Roy plus par nécessité que d'inclination, mais depuis, l'apparence de pouvoir r'accommoder le dedans et que sans cet appuy rien n'entreprendroit au dehors a tout fait changer de style pour continuer au repos et n'avoir besoin de retrancher femmes ne bastimens. M. de Rosny pressoit toujours à forte résolution et montroit d'ordinaire les voies au Roy pour se maintenir par amour ou par crainte et sembloit avoir surmonté la faction timide qui preschoit de veoir au préallable meurir les affaires, que les remèdes naissent en temporisant jusques à temps que l'Archiducq Albert lui a offert 50.000 livres de rente, toutes debtes desduittes, pour les prétensions du prince d'Espinoy son gendre. Car aussitost il a accepté cest offre et n'a plus parlé que d'une défensive. C'est où nous en sommes pour le présent. Les levées de Suisses et de Françoys continuent encor, toutesfois assez lentement depuis que il semble que M. le Maréchal de Biron se veut renger, du moins le promet-il; mais nous n'oyons pas encore qu'il marche. S'il vient, le dessein d'Espagne est failly pour ceste année et par ainsy ces grands effectz pourroient se fondre sur nous. L'on y met cinq chefs et 900 gentilshommes de la faction. Tous les autheurs hormis M. le Maréchal sont en Cour et bien esclairciz. Leur project estoit de changer l'Estat et améliorer leur particulier. Combelle et La Fin en ont monstré les mémoires et depuis les pièces authentiques ; les instructions et signatures ont esté portées au Roy de Milan. Bourg estoit le coup d'essay, et qui debvoit mener le bransle, car Narbonne se réservoit aux Espagnols pour diversion. Tout cecy s'est arresté et avec cela on ne s'en ressent point. Il suffit d'en parer le mal pour vivre en paix. Il y auroit quelque raison s'il n'y restoit plus à craindre à l'avenir ; c'est la deuxiesme fois que

ceste mesme conspiration a esté esventée et renouée (1). Les anciens tenoient qu'il y a plus de mal de surpasser la clémence que la sévérité. Si le Roy considère son âge et celui de son héritier, doibt-il pas amortir ceste faction plus solidement, non à s'arrester à la pierre, ains passer au bras qui la rüe : c'est l'Espagnol qui la fomente et qui n'en cessera jamais pour faire provigner son ambition et sa grandeur par l'affaiblissement de la France. Le dedans calme, il n'y a que de l'exercice pour egouster les humeurs altières et occuper l'Espagnol au dehors. Mais aussitost on me réplique que je ne voy que l'utilité de nostre publicq ; qu'en France il y a deux corps, un catholique, un huguenot, que il y a du danger qu'il ne s'entrechocquent s'ils voient les affaires empeschées ailleurs, pour les tenir en union et balance que il n'y a rien tant nécessaire que la paix de l'Estat et le repos du Prince; d'ailleurs que le dehors reste à considérer où chasque Royaume a son but. Le Pape s'offenseroit si la paix se rompoit et son authorité envers les catholiques seroit de merveilleux poix contre ce Royaume. Le Roy d'Espagne est jeune et puissant et a grands avantages par ses alliances de Savoye, des Pays-Bas et de ses cousins. L'Angleterre seroit ayse de retirer son épingle du jeu, à faire la paix ou contempler en sécurité les misères voisines. D'Allemagne l'on avoit plus à craindre que à espérer ; la maison d'Austriche y avoit sa faction plus forte que les Princes protestants faibles en ligue et moins forts en conduitte et par ainsy S. M. a raison d'allonger le plus qu'il peut la paix Espagnolle.

Voicy, Monsieur, jusques où l'on va cercher des chimères pour pallier le mal où l'on se trouve, mais je croys que ne passerons jamais année sans que le feu s'allume au dedans

(1) Le maréchal avait déjà traité avec le duc de Savoie à la fin de 1599 et le roi lui avait pardonné à Lyon en janvier 1601.

ou au dehors ou peust estre et çà et là à la fois. Ceux de la religion se lamentent en leur condition, les grands d'entre eux font leur retraite et ne cachent point qu'ils ont besoin de changement. Les catholiques aussy se lassent de ce gouvernement et prétendent le rétablissement du Conseil l'authorité duquel est totalement usurpée par MM. de Rosny et de Villeroy seuls (1). Les affaires en somme s'y font casuellement et ceste route ne peust estre longuement continuée sans rencontre de quelque écueil. En voulez-vous preuve plus certaine que la variation de nos résolutions; l'on conclud et l'on le rétracte presque en mesme temps, mais il se peut dire que ce grand corps s'est toujours maintenu par ses confusions. Le temps en sera juge, car nos raisons n'y peuvent aucunement pénétrer; ce n'est point comme ailleurs où les affaires se voient par méthode.

Si je croyais les duplicatas que j'envoie à Messieurs du Conseil ne vous fussent communiqués, j'escriroy plus en destail de toute occurrence. Vous m'en advertirez, s'il vous plaist.

Je n'oy plus parler d'aucune ouverture de paix chez vous, mais cela scay-je que l'Archiducq la recerche et que M. le prince d'Orange y serviroit volontiers d'instrument. Je vous ay mandé sur quel fondement. C'est pour establir le Prince. Icy cela n'est point trouvé à propos, plus tost aimerait-on qu'eussions avancé quelqu'un de dedans de nos entrailles ; ce qui pourroit coupper plusieurs mesures. Icy et en Angleterre l'on craint l'estat populaire; pour y obvier il

(1) D'Aerssen fait allusion à Bouillon et à quelques intrigants. Le corps des réformés fut fidèle (Voir d'Aubigné, IX, 354 et suiv.). — Il y avait alors un vif mécontentement chez les grands contre l'autorité excessive prise par Sully et Villeroy dans le conseil. (Voir Giovannini au grand-duc, 19 mai 1602, Desjardins, V, 495.)

s'y parle souvent d'establir quelqu'un de commun consentement de France, d'Angleterre et de nostre corps, c'est-à-dire on voudrait faire nostre paix et nostre condition si ne les prévenons. Vous avez esté bien averti du discours de l'agent, mais il a parlé sans charge que pour esveiller le Roy, car la jalousie de sa maistresse ne s'y pourroit pas conformer. Je vous supplye de me mander les occurrences. Nos finances ne se payeront qu'en juillet et octobre. Sur ce je vous baise bien humblement les mains.

D'Orléans, ce 4 juin 1602.

Françoys d'Aerssen.

1602. — 15 juin.

Le comte d'Auvergne et Biron sont prisonniers à la Bastille. Le Roi possède le traité que ce dernier avait conclu avec l'Espagne et la Savoie pour le démembrement du royaume. « Ce principe aura plus longue suitte, car il y a de plus grands et en plus grand nombre qui y ont trempé, qui plus, qui moins, tous criminels par la main, bouche ou aureille (1). »

[De Paris].

1602. — 20 juin.

Monsieur,

La longue lettre que j'escrips à Mrs du Conseil me dispensera assez en vostre endroit de plus particulier récit de nos occurrences. Nous en attendons la punition et la suitte, car

(1) Le 14 juin au soir, Biron fut arrêté à Fontainebleau, au jeu de la reine, et d'Auvergne à la porte du château. Le lendemain ils furent conduits à la Bastille.

ce n'est rien fait sy l'on ne s'en ressent contre l'Espagnol, pour donner de l'occupation à ceste noblesse qui se plaint plus du repos que des subsides et preste volontiers l'oreille à toute nouveauté et remuement. Dans peu de jours la conjuration avec l'Espagnol par la punition exemplaire d'un ou de deux chefs sera dissipée, mais après celle du bien publicq doit suivre, qui en apparence est moins dangereuse en ce que elle ne s'appuie point par l'ennemy de l'Estat ni ne doibt commencer par l'assassinat du Roy, forte néanmoins puisque suscitée par plusieurs grands sous plausible prétexte et qui a pour sa protection plus de 4000 gentilshommes ; encore y craint S. M. une troisième pure huguenote, je crains mesmes avec trop de fondement. En quel chaos entrions-nous, le premier dessein succédant ? Hercules ne Esculape ne nous eussent point sauvez. Il sera à propos que le Roy en soit congratulé, par envoy ou par lettres ; car il chérit sa prudente conduite plus que la prospérité d'une victoire. Et qui se fust défié du Mareschal ? S. M. se plaint maintenant d'avoir rendu la Savoye par son conseil. Sur ces entrefaites, S. M. s'arme soigneusement. L'Archiducq Albert en aura jalousie tant plus que il y a trempé bien avant. Il faut que nous calions (1) en ces principes pour pénétrer solidement dans les intentions et inclinations du Roy. Le Pape interviendra à tout cecy pour le rapatrier, mais qui le croiroit sur si dangereux essay ? Vos armes en pourront décider, si heureuses ; c'est où je veois que S. M. vise le plus. Vos commencements ont esté lents, toutes fois assez diligents au regard de l'ennemy qui ne se haste guère. Aussy est-il fort confus en ses affaires. Désormais j'attendray toutes les nouvelles de vous, car vous estes le plus proche.

(1) Il faut que nous cédions, que nous rabattions de nos prétentions.

Il se discourt maintenant icy de l'ordre de nostre gouvernement ; et comme pouvez croire l'estat populaire n'est nullement au goust de ceste monarchie (1). Le Roy et les grands y aimeroient plus volontiers un prince. J'en oy autant d'Angleterre, car d'ailleurs ils appréhendent une future grandeur, à la ruine de leurs estats ; un exemple mesme, disent-ils, par lequel leurs subjects en toute rébellion se pourroient maintenir sans chef ; pour donc plus affermir nostre république et obliger les voisins à sa protection, vouloir oster à l'Espagnol le moyen d'y plus prétendre seroit d'en establir un souverain. Aucunes fois l'on s'y presteroit d'icy, quand l'on craint la préférence d'Angleterre, l'on auroit agréable une eslection du dedans de nous-mesmes, ce qui nous seroit le plus seur, quand y viendrions. Ainsy croit-on que nous pourrions finir nos guerres, traictant de chef à chef, mais je fay toujours le sourd à toutes ces matières ; ma charge n'en porte rien. Il s'est parlé de vous donner le fils naturel du Roy quand il seroit en âge, sans s'en ouvrir davantage. L'agent anglais parle d'en eslire un du consentement de sa maistresse, du Roy et de nous, pour finir les troubles par la séparation des Pays-Bas sous deux princes. Cecy n'a point de progrès par leur jalousie respective ; il nous seroit facile d'y remédier par nous-mesmes sans leur advis que pour les formes. C'est, Monsieur, pour respondre succinctement à ce que m'avez mandé par votre dernière. Je ne scay ce que dom Emanuel fait icy ; je crains qu'il se laisse persuader par Fortado, Portugais, pour vous offrir la paix au nom de l'archiducq Albert ; toutes les

(1) D'Aerssen n'exagère pas. Le gouvernement populaire des Pays-Bas n'était pas estimé des hommes d'Etat de l'Europe qui le considéraient comme anarchique. Ce sentiment était général (Voir *Négoc. du Prés. Jeannin, passim*, Bentivoglio, *Relazioni*, III, VII, 50, les *Memorials* de Winwood, Instruction de Jacques Ier à Spencer et Winwood, II, 333, etc.).

apparances concluent à cela. L'autre vient de Nieuport et d'Anvers avoit escript à dom Emanuel à ce qu'il se désimagineast pour penser à ses affaires. Icy il le sollicite et fréquente fort. Le passage de don Emanuel a divers prétextes; à Mad^e la Princesse que pour présenter ses deux fils au Daufin, sa fille à elle; à moy que pour se délasser du repos et sans but ; aux autres pour assister aux nopces de son frère, dont il n'y a nulle apparence. J'en apprendray davantage et vous en advertiray, car l'archiducq Albert remue tout pour nous convier à une conférence; c'est pourquoy il se sent très faible et proche de sa ruine s'il n'est bientost relevé de la nostre, dont Dieu nous garde, lequel je supplye, après vous avoir bien humblement baisé les mains, qu'il vous garde en prospérité.

De Paris, ce 20 juin 1602.

Françoys d'Aerssen.

1602. — 24 juin.

Monsieur,

Je ne me plaindray jamais de vous, quand mesme vous ne m'escrivez jamais, car ou vos lettres se peuvent perdre, ou le deffaut du subject vous en peut retenir ; il me suffira que je me tiens asseuré de vostre amitié et à vous que je vous escrips à toutes occasions. Vous l'aurez pu juger par ma précédente du 20, car il ne me souvient pas que j'aye eu aucune lettre de vous. Je n'escrips à ce coup à Messieurs du Conseil qu'un simple narré de nostre conspiration ; la semaine finie, je veoys que j'auray plus de matière, en ce que ceste tragédie vient à sa catastrophe (1). L'on prépare le

(1) La commission du roi au Parlement pour le jugement

logis, l'eschaffaut et le tapit au criminel; le procès du conte n'est point encore tant advancé, mais il est apparent qu'il ne sera pas plus privilégié que son associé, si la considération des enfants naturels du Roy n'en arreste la sévérité; M. le connestable se pourra plus sauver par l'aage que par sa dignité; toutes fois il ne sera point sans qu'il soit esclairé et observé en ses actions; et le séjour de Paris auquel il pourra être confiné empeschera ses monopoles; car il ne marche desjà pas sans gardes, sous prétexte de sa qualité: *alibi gloria, hic vinculum.* Vous en jugerez par les événements.

Ce que j'ai d'important est que M. le Conte de Sore propose à M. de Bouillon une trefve de cinquante ans pour nos differens par laquelle nous mettions à part l'authorité du Prince. C'est en conformité du mémoire que je vous envoyais le 23 avril, toutesfois cestuy-cy y semble prendre tout un autre sens que le but de M. de Bouillon lequel vouloit desunir les naturels d'avec l'Espagnol pour les joindre avec nous; et maintenant il establiroit volontiers l'Archiducq Albert désirant que la recherche en vienne de nous avec asseurance que l'on s'y accommodera sy les conditions y sont tolérables et autant commodes qu'en une bonne paix. Voiez, Monsieur, où il va; l'on vous engageroit volontiers à une conférence l'ouverture de laquelle ne peut obliger à la reconnaissance d'un Prince. Qu'avons-nous besoin de la prendre d'eux? Leur but n'est que pour dissiper nostre union et affirmer la déchéante authorité de leurs chefs. J'en escrips amplement à M. d'Oldenbarnevelt duquel M. de Bouillon demande instruction; peut-estre ne sera-t-il impertinent d'oyr ce Conte en ses raisons pour descouvrir jusques où leurs maux le forcent, l'allouer ou le désavouer, du

de Biron, avec ordre de convoquer les pairs, est datée du 6 juillet. Bibl. Nat. F. fr. 15894, f. 472.

tout ou en partye; car ceste marchandise s'entretiendroit hors de l'Estat, au desçu de ses membres, et pour tenir les voisins en jalousie et alarme de nostre pacification qui par trop s'endorment sur la confiance qu'ils ont de son impossibilité. D'ailleurs, il y a du mal que nos peuples en pourroient oyr le vent, se voudroient accommoder aux apparences de leur soulagement, car tous ne prospèrent pas de mesmes, les uns souffrent plus que les autres; et que nos ennemis, sur l'espérance de bon succès, aydez du zèle de leur religion, pourroient cependant se prévaloir contre le désespoir de leur peuple. Ils s'aydent en telles craintes de tous leurs artifices, et nous n'avons pas besoin d'en perdre les occasions, pour aller au devant de leurs offres. C'est pourquoy je m'en consulte à la source, bien qu'assez instruit de moy mesmes, que ne pouvons avantageusement traicter avec l'Espagnol. Sy la résolution d'un Prince se prenoit chez nous, l'on ne nous tireroit plus ces coups d'escrime, ains parleroit-on de chef à chef: mes maistres scauront quand il en sera temps. Mais peut-estre à bien considérer ceste saison ne s'en trouvera-il jamais de plus commode, si les inclinations y tendent, d'autant qu'elle se pourra en tout temps traverser par les jalousies de France et d'Angleterre, celle-là pour son assiette et voisinance. celle cy pour ses mérites; maintenant que sommes sur l'avantage, la France ou brouillée ou de crainte de troubles, séparée d'avec nous par l'Arthois et l'Haynaut, l'Angleterre, d'autre costé, qui de peur d'éveiller ceste Couronne, n'en oseroit ouvrir ses brigues. Toutes fois il se peut dire qu'il ne faut changer aucunement de route, tant que le chemin de prospérité se rencontre applany; en ceste voye je m'arreste pour passer à vous dire que les prochains cens mille escus s'apprestent pour le 10e juillet: auquel temps M. de Villeroy m'a commandé de la part du Roy de faire venir les navires de guerre, pour en charger la voicture. Ce n'est pas

peu faict d'avoir sauvé ceste partye qui estoit fort esbranlée par l'apparence de nos troubles; du moins ne craindrons-nous que la perte d'un tiers.

Sur ce je vous baise très humblement les mains.

De Paris, ce 24 juing, jour de S. Jehan 1602.

Vostre bien humble serviteur

Françoys D'AERSSEN (1).

1602 — 28 juin.

Monsieur,

Vous vous attendez peut estre à quelque suitte de cest emprisonnement ; mais il se travaille encor à en former le procès : c'est un grand personnage à l'endroit duquel les juges craignent de s'eschauder, toutes les formes s'y doibvent observer et le veut-on convaincre par tesmoins, bien que par sa confession il ne laisse devoir au juge que de le condamner. La sepmaine prochaine servira de dernier acte. Le comte d'Auvergne se pourra sauver soit par la considération de son extraction, soit par la gratification de la marquise sa sœur; encor dit-on qu'il n'y a que trop de preuves contre luy ; mais sy ceste farce ne se joue qu'à demy, S. M. s'en pourroit repentir sur le tard, car desja cestuy a esté irrité par son emprisonnement et l'Espagnol le recerchera de nouveau avec plus de circonspection. Je crains pourtant que l'on ne s'en ressente au principal contre l'Espagnol que poussé ou par l'ennemi ou par nos prospérités. Jusques ores rien ne se fait que pour assurer le repos et empescher le désespoir des conjurés. M. le président Janin doit mander au Roy si son voyage sera nécessaire en Bourgogne sui-

(1) Cette lettre a été publiée par Deventer, II, 321.

vant l'advis duquel S. M. se résoudra (1), ses forces sont prestes et grandes, hormis les Suisses qui ne marchent point encor; cela pourra tenir l'Archiducq Albert en jalousie, se condamnant en ceste perfidie par le remors de sa conscience. Néanmoins je doubte fort que l'on craindra plus la guerre icy que l'on ne sera enclin de bien employer ceste armée et tirer prouffit de ses frais. Le temps et nos occurrences en jugeront mieux. Cependant le duc de Savoie continue en ses levées et préparatifs comme aussy le Roy d'Espagne en Italie. Tout se pourra de nouveau terminer contre Alger et Yrlande (2) parce qu'ils voient leur faction descouverte et renversée car le Roy d'Espagne ne viendra jamais en lyon tant qu'il verra de l'apparence de pouvoir prouffitter en renard. Et certes ce coup par son succès le mettoit en dessus du vent et debvoit estre beaucoup plus asseuré que celuy de la Ligue : le Royaume eust été desnué de tous ses chefs et les jalousies des grands et de la religion eussent peu deslier l'union des subjects et porter l'Espagne à ses prétensions. Tant y a que nous ne prouffitons pas peu que ceste trahison n'a eu son succès. Les laquais du Maréchal, comme pour dernier remède, criaient icy vengeance aux Catholiques ; le Roy les a fait prendre pour en apprendre les autheurs. Croyez monsieur que nous sommes encor au chaos et l'on pense avoir tout fait en ce principe. L'autre faction est encor sur pied, bien qu'esven-

(1) Jeannin qui avait une grande autorité en Bourgogne, comme premier président du Parlement de Dijon, négocia avec habileté la soumission du baron de Lux, et de quelques autres amis de Biron.

(2) En juillet 1602, l'armée espagnole, assemblée par Fuentès à Milan et qui avait tant inquiété les Italiens et les Français, se disloqua : une partie se dirigea sur les Pays-Bas, une autre sur le Danube au secours de l'Empire, une troisième embarquée à Gênes fit partie de l'expédition d'Alger.

tée: si ce n'est qu'elle ait à se dissiper par la punition exemplaire de celle-cy. Je vous manderay toujours tout. Ma dernière est du 24e sur l'offre du comte de Sore d'une longue tresve et sur l'envoy de 100.000 escus qui seront prests dès le 10e juillet. J'attends désormais des nouvelles de vous et sur ce je vous baise bien humblement les mains.

De Paris, ce 28 juin 1602.

Françoys d'Aerssen.

1602. — 4 juillet.

« Le Roy admire assez vostre ordre pour la conservation du pays pendant l'esloignement de vostre grande armée. car à peine peut-il comprendre d'où tirez les moiens pour entretenir vos forces ; par là, il peut connaistre le besoin qu'avez de son ayde, mais plus combien nostre voisinage lui seroit redoutable si réduits sous l'Espagnol. Cy devant l'on en a fait moins de cas, désormais il ne se tient discours que de nostre puissance et apparente grandeur. Toutes fois ceste nation juge promptement et une froide adversité offusqueroit ou amortiroit facilement ceste opinion première qui se pourra maintenir par le succès. »

. . . . . .

« Le Roy a desjà une belle armée sur pied; son dessein estoit de l'employer en Bourgogne si le baron de Luz ne l'eust laissée paisible par sa suite (1); maintenant que les frais en sont faits et que la justice et l'honneur sont violés par la perfide espagnolle, S. M. estime n'avoir que trop de

(1) Le baron de Luz, lieutenant du Roi en Bourgogne, fut persuadé par Jeannin de venir en Cour et de tout révéler au Roi. On avait craint qu'il ne livrât Dijon et Beaune aux Espagnols.

subject de se ressentir contre les autheurs de cest' offense, qu'il tient plus griefve pour avoir desbauché un tel serviteur à vouloir couper la gorge à son Prince et en faire révolter les subjects que s'ils luy eussent mis un poignard dans le sein ou se fussent saisis au préjudice et par l'infraction de la paix de la meilleure province de son royaume. Mais il désire marcher sûrement en ses affaires et son projet est de biaiser les frontières de la Bourgogne pour tout à coup descendre avec son armée en Picardye. Le canon l'attend, ses grands chevaux et armes partent, la défense de ne porter pistole est levée et je croy que dans peu de jours nous marcherons ; cela m'a esté confié par le Roy et M. de Villeroy avec conjuration extrême de le tenir secret si nous ne voulons ruiner leur dessein et l'utilité qui vous en pourroit venir. La guerre n'est point encor résolue, mais j'apprens bien que si nous prospérons, que l'on nous secondera, du moins par cest approchement de frontière. S. M. fait estat que tirerons grand prouffit; l'Archiducq en sera jaloux et pour sa sureté et renom de conscience affaibly par le doublement de ses garnisons; nostre armée sur l'apparence du secours encouragée; si battons les ennemis l'on se déclarera; si sommes battus ils seront retenus de nous poursuivre par l'armée de S. M. auquel cas on feroit sonner la trompette. C'est, Monsieur, ce que j'ay d'eux. Il importe qu'il soit mesnagé ; dans peu de jours nous en verrons les finales résolutions desquelles je vous avertiray soigneusement (1). »

[De Paris].

(1) Le même jour l'envoyé florentin écrivait au Grand Duc qu'il craignait une guerre prochaine, d'après quelques paroles de Rosny (Desjardins, V, 502).

1602. — 10 juillet.

Monsieur,

Il ne m'est point resté grand subject pour vous escrire, car j'auray peust estre semblé trop prolix au publicq, mais comment me pouvoy je restraindre en une matière sy générale, de laquelle les diversités, particularités et réserves touchent directement nostre Estat ? N'admirez vous point le chaos de nos affaires ? qu'agassés et irritez par tant de perfidies, nous sommes si lents au ressentiment ? Toutes fois l'appréhension des suittes après une précipitée délibération peut arrester pour quelques jours les conseils forts pour la guerre. Il se découvre chasque jour de nouvelles factions ; celle du Maréchal s'en va purgée par punition exemplaire. Le bien publicq est trop esclairé pour nuire ; et je n'estime pas que ceux de la Religion ayent dessein que d'obéir et se conserver ; mais il se parle désavantageusement de M. de Guise en Provence de laquelle il prétend les droits et des parens de M. le Prince pour sa succession à la Couronne privativement à celle de M. le Daufin (1). Vous voiez donc un corps bien ulcéré duquel nous voions crever si corrompues apostumes (2). Ces violens remèdes le pourront purger ; et nous en faut bien espérer par ces eschantillons, car nul ne parle pour M. le Maréchal que pour le condamner

(1) Le duc de Guise, fils aîné du Balafré, qui gouvernait la Provence, fut fidèle au roi, mais il excita toujours une certaine inquiétude à cause de son extraordinaire popularité parmi les Provençaux. M. le Prince était le jeune Henri II de Bourbon, troisième prince de Condé, qui en 1595 avait été déclaré héritier du trône et élevé dans la religion catholique.

(2) Abcès.

en demandant seulement ou prison perpétuelle ou une mort moins honteuse que la publicque comme tous ses parents. Cette sepmaine en finira et les intercessions et les discussions premières, car dès demain il sera jugé tant par les pairs que par le Parlement ; où il s'en pourra trouver non moins coupables que luy. Tous se sont mespris en ce que ils se croyaient par les désordres des guerres au dessus de toute punition. Quand l'arrest s'en verra, vous l'aurez des premiers, mais l'on en supprimera les meilleurs pièces pour n'en point enseigner le mal à l'advenir. Il suffira qu'il y ait cause légitime de mort. Sy avec l'exécution de cestuy ci S. M. se voulust aussy ressentir contre l'Espagnol, nous aurions à la vérité beau jeu ceste année ; mais les volontés s'allentissent par le désir du repos. Sy je m'y trompe, la résolution en tous cas ne sera que casuelle comme toutes celles de ce temps. M. de Sancy sollicite plus, car il ne demande que 200.000 escus pour se saisir de la Franche-Comté, au nom de quelqu'un de la maison de Nassau ; et en baillant Salins aux Suisses, payer les debtes du Roy tout à la fois, sans sa charge (1). Cela n'est pas encor esclos et vous en advertirai du progrès. Tout dépend de la résolution et succès de nostre armée de laquelle nous ne tremblons pas moins que en espérons, de la veoir ainsy au cœur du pays de l'ennemy lequel fait estat de lui courre sus sans

(1) Nicolas Harlay de Sancy, gouverneur de Chalon-[illegible] Saône et lieutenant général en Bourgog[illegible] colonel [illegible] des Suisses, qui fut chargé sous Henri III [illegible] portantes missions en Suisse. Nous ne [illegible] D'Aerssen cette proposition de Sancy [illegible] où il se distingua dans la guerr[illegible] rôle public important. Ce fut s[illegible] qu'il ne fit que « toucher en p[illegible] de son *Discours sur l'ouverture* [illegible] son *Mémoires de Villeroy et* [illegible]

combat avec 20.000 hommes de pied et 6000 chevaux, ayant l'avantage de tant de grosses villes. Dieu nous y doibt garder et assister, car le bien et salut de nostre Estat en dépend : le meilleur est que la fievre retient l'Archiducq à Gand et que la jalousie de ses lieutenants pourra donner loisir à Son Excellence de s'aider des occasions et avantages [illegible]. Nous n'en oyions rien icy que des discours et conjectures bonnes et mauvaises selon les passions qui se trouvent différentes en un royaume my-party. Nostre argent est tout prest ; l'on en convertit les especes. Du reste je vous remets à la lettre publique : et au particulier, je vous prie de me continuer vostre amitié. Sur ce, je supplye le Créateur, Monsieur, qu'il vous donne en prosperité longue vie.

De Paris, ce 10 juillet 1602.

Francoys D'AERSSEN

1602. — 17 juillet.

Les irrésolutions recommencent. « L'on delibere sans rien résoud[illegible] la guerre est bien apparente et les moyens et achève[illegible] lents ; à tout dire les succes de nos ex-ploits e[illegible] décider. Je presse à ce que S. M. veuille aller [illegible] dère ; l'on me dit de vouloir plus faire, pouvoir [illegible] dans soit calme. Le canon cependant s'em-[illegible] la Picardye ; les Suisses se hatent, les [illegible] alors favorable aux Hollandais. Le [illegible] reçu un important secours. D'autre part [illegible] à Maurice de prendre l'offensive en [illegible] l'Aragon se montra incapable, refusant [illegible] qui le 18 juillet alla assieger Grave sur

compagnies d'ordonnance se dressent; mais je crains que les conseils les plus subtils de nos pacifiques aient à la longue plus de force que l'honneur, l'utilité et la nécessité ensemble. En une perfidie si notable S. M. n'est-elle pas tenue de s'en ressentir et maintenir son Estat et sa réputation? Le peut-il pas avec prouffit en Flandre, pendant que nos forces lui en ostent les difficultés, occupent ses ennemis qu'il aura dépouillés avant que l'Espagnol l'en peut troubler? La conservation de sa personne le force-t-elle pas? Car on attentera toujours contre lui, tant qu'elle sera en paix puisqu'ils ont pour maxime que sa vie est leur ruine: où la peut-il asseurer que dans ses armes et desfiances? Je dis pourtant que ces conseils pacifiques me sont à suspect. Ils font intercéder le Pape; et qui peut assurer qu'il n'y ait trempé? Outre cela ils font semblant de approuver la guerre, cependant ils la veulent sûre, c'est-à-dire par longueur du temps, ils feront escouller les occasions et atténueront les désirs (par la méthode du voyage de Calais) par les difficultés qu'ils feront naistre cy après. Tant y a que je ne veois que M. de Rosny qui presse fort, mais S. M. craint la despense et le retranchement de ses plaisirs que celui-cy lui représente nécessairement. L'on y doibt conclure *pro aut contra* dans peu de jours. Par provision, les nouvelles forces d'Italie seront empeschées de passer le Rosne. Le sieur d'Escures en a porté le commandement à M. de Lavardin à Chastillon, afin de faire l'ignorant, le traînant par voyages et responses douteuses, mesmes de les tailler en pièces, s'ils entreprennent de passer d'eux-mesmes (1). Nous croyons que leur dessein est contre Genève. Le duc de Savoie a desja plus de 15.000 hommes

(1) Le maréchal de Lavardin s'installa au pont de Grésin et força plusieurs milliers de soldats Napolitains qui allaient en Flandre à séjourner quelques semaines en Savoie.

sur pied, peust estre pour la seule défensive du costé de France, puis que affaibli du succès et attente de ses négociations. Sy la guerre se doibt faire, le Roy envoyera en Angleterre pour recercher la Reyne de nouvelle ligue, bien que M. de Rosny m'a dit qu'il sait bien qu'elle le trompera et fera sa paix, aussitost qu'il sera déclaré ; néanmoins que S. M. doibt passer par dessus de cet ombrage pour prévenir la ruine de Mgrs les Estats que les avis des Espagnols et de son officier de Bruxelles lui persuadent proche par l'engagement de leur armée. J'en espère mieux, bien que nos ennemis esgalent à peu près nos forces aidés du pays et des rivières. L'agent d'Angleterre répond à cecy que la Reyne sa maistresse n'entreprendra jamais la guerre pour aggrandir le royaume de France, mais désire que le Roy règle ses projects et conclue avec elle, sy après la conqueste de Flandre, Arthoys et Haynaut il sera expédient de les rendre à Mgrs les Estats pour les conformer à leur gouvernement ou d'y constituer un Prince de commune convention, de la Reyne et du Roy, attendu que la France par son voisinage seroit trop plus insupportable à l'Angleterre que l'Espagne (1). »

. . . . . .

[De Paris].

(1) La Reine d'Angleterre avait essayé de profiter de la colère du roi contre les Espagnols, après la découverte de la conspiration, pour l'engager à se venger (Lettre de Beaumont à Villeroy, 25 juillet 1602, F. fr. 15.982, f° 131). Le Roi avait ordonné à son ambassadeur d'examiner avec les ministres anglais les conditions d'une alliance défensive et offensive ; mais il revint bientôt aux idées pacifiques (Lettres des 9 et 29 août 1602). Voir Laffleur de Kermaingant, *Mission de Christophe Harlay, sieur de Beaumont*, p. 44-52.

1602. — 26 juillet.

Monsieur,

Ne vous estonnez-vous pas que l'on traîne tant l'arrest de M. le maréchal de Biron? Toutes les affaires et résolutions en despendent. Le Roy y a fait haster par les sollicitations de M. le Chancelier, mais la Cour en matière si sérieuse a voulu faire observer les formes. Apparemment nous en aurons la fin demain, je dis du sieur Mareschal non de la faction. Mardy les gens du Roy prindrent leurs conclusions en considération de ses crimes que la question ordinaire et extraordinaire eust à lui estre baillée, pour en connaistre les complices, après, qu'il eust à faire l'amende honorable la torche au poing devant l'église Notre-Dame ; et ainsy traîné nud sur une claye, une croix rouge sur l'estomac et une autre sur l'échine depuis le palais jusqu'en Grève, pour y estre tiré à quatre chevaux et chaque quartier estre mis sur une roue devant les principales portes de Paris. Le Procureur général (1) ne les a pas trouvé assez rigoureuses pour le délit : ains a demandé qu'il fut dégradé de noblesse, traîné comme dessus, quatre trompettes le précédans et crians sans cesse : voici le traistre à son Roy duquel il a vendu la vie et l'Estat à l'Espagnol, pour estre pendu et estranglé en Grève. Aujourd'huy tout le procez a esté vu. Demain ils s'assembleront pour le juger et exécuter s'il ne survient quelque nouveauté. Le débat en sera seule-

(1) Jacques de la Guesle, conseiller d'Etat, procureur général du roi au Parlement de Paris, qui écrivit un *Récit particulier et véritable du procès criminel de M. de Biron* (inséré dans le 1er volume des *Lettres et ambassades de Fresnes-Canaye*, 1645, in-fo).

ment sur le supplice. Les uns le voudront modéré, les autres, pour en réserver l'addoucissement au Roy, s'arrester aux premières conclusions. Le criminel cependant ne s'attend point à la mort et ne craint qu'une longue prison. Aujourd'huy l'on a trouvé des affiches devant le Palais que j'ai veues oster au sieur de Montigny qui a la lieutenance de Paris et les a monstrées au Parlement travaillant avec M. le Chancelier au procez. Elles disent : *Messieurs, donnez-vous de garde de faire mourir M. le Maréchal, l'aigle de la France, le seul chevalier qui l'a sauvée. Le Roy n'a que craindre. Il s'est mespris et a bien servy cy-devant. La punition n'appartient qu'aux petits princes et tyrans : les grands font paraître leur magnanimité et clémence où les autres ont besoin de s'assurer par supplices ; ce seroit dommage et une lascheté inouïe et intolérable de le perdre* (1). C'en est assez et la forme et la substance ; sur cela l'on commence à faire des informations. Chaque commissaire examine son quartier pour connaistre les hostes. Je croy qu'il y a trop de démonstration de peur ; et de qui ? du criminel ? Non, mais des juges. Ils ont crainte de condamner la cause avec le criminel et voient beaucoup de ses complices en terme de pouvoir entreprendre à le venger ; *dum tuta volunt, dubia metuunt* ; et ainsy balançons-nous. Je vous envoyerai copie de toutes les procédures du Parlement quand mesmes elles ne s'imprimeroient point. Sur ces lentes négociations vous ne me debvez rien demander de ce qui se dit ou fait de nos affaires. Tous les jugements sont occupés au mal intime ; mais si nostre armée rencon-

(1) P. de l'Estoile et Palma-Cayet (*Chron. Sept.*, 201) ont reproduit quelques pièces de vers relatives à la conspiration et à la mort de Biron, mais ne parlent pas de cette affiche. L'apposition de cette affiche est signalée dans une lettre d'Ayala, du 29 juillet (Philippson, I, 396).

troit quelque favorable succez duquel je veois les craintes et défiances plus fortes que les espérances, peut-estre attirerions-nous le Roy à la danse, s'il ne s'estoit dépouillé de soy-mesme ; ses inclinations y sont bonnes, sy les moiens en estoient autant faciles. Pour tout, ne croyez que par miracle sy ceste année vous oyez quelque coup d'icy. La paix engourdit les courages. Fuyons la parce que aurons à nous conserver par la guerre ; les relâches nous énervent et l'Espagnol nous en recerche pour s'occuper cependant ailleurs. Je ne scay rien de notre armée et n'ose descroire qu'elle se soit arrestée devant Grave, bien que son attirail promette un plus grand coup. Nous avons tous l'œil à la Flandre où le mal semble plus pressant et les remèdes assez faciles. La mer nous doibt sauver et ainsy avons à la conquérir et maintenir, autrement de combien sont plus fortes les armées d'Espagne que les nostres ? »

. . . . . .

[De Paris].

1602. — 29 juillet.

« Icy il n'y a nulle résolution ; la raison conclut par les armes, les inclinations et dispositions au repos ; sur cela qu'attendez-vous qu'un narré des occurrences, les progrès d'icelles et le fruit de mes négociations ? Le reste dépend du Roy. Il est évident que l'Espagnol a fait attenter contre la vie du Roy pour se prévaloir de son estat ; les criminels en sont convaincus et le déposent en liberté. Par là nous voyons la paix enfreinte et les ressentiments apparans. D'ailleurs l'on ne s'y prépare qu'à demi. La saison se passe et les maux internes se craignent. Quel jugement espériez-vous donc de moy, puisque le Conseil mesme n'y voit goutte ? Il

n'y a icy que doubtes, qu'irrésolutions, que passions ; le Roy porte à la guerre en continuant ses plaisirs; M. de Rosny qu'en les retranchant; M. de Villeroy pancheau repos. Il se pourra donner un ply aux affaires si nos expéditions sont heureuses, autrement rien que mine et semblans. En voullez-vous autre preuve que le passé de Savoye, Marseille, Metz ? Si je n'avoy peur de me tromper, j'allegueroy encore cecy que le Roy a fait rayer des actes de M. de Biron le nom du roy d'Espagne. Nous en cherchons la cause et ne la trouvons qu'en la crainte du trouble et désir de la paix. Toute autré considération est impertinente pour cet Estat où les desseins sont promptes boutades et tout autre chose plus tost que desseins. Ailleurs, à Rome, en Espagne l'on va de longue aleine et qui croira qu'icy cela se fait pour gratifier le Pape pour surprendre l'Espagne? Les grandes matières s'esventent avec leurs résolutions; de celle-cy nous n'avons jamais rien ouï. L'empeschement des Espagnolz au passage de la Bresse bien que artificiel au dessein ne tarda pas d'une heure d'aller du cabinet au palais et ainsy vivons-nous du reste.

. . . . . .

« L'arrest de M. le Mareschal a esté donné et envoyé au Roy : il doibt avoir la teste tranchée ; s'il sera aujourd'huy ou demain cela dépend de S. M. (1). »

[De Paris].

(1) Le Parlement, toutes chambres réunies, avait commencé à instruire le procès le 23. Le 29 l'arrêt fut rendu. Le 31 juillet, Biron fut décapité non pas en public, mais à la Bastille par faveur spéciale du Roi.

1602. — 6 août.

Monsieur,

« Le sieur Verharen s'est chargé de vous délivrer ma dernière du 29e juillet. Il vous peut avoir discourru sur l'exécution du feu sieur Maréchal de Biron à la Bastille. Sa fin a esté conforme à sa vie, furieuse, louable à tout payen et déplorable au chrestien. Par ses protestations d'innocence, exclamations de la tyrannie, ingratitude, injustice du Roy, il a espéré ou d'esmouvoir les assistants ou de rendre S. M. plus odieuse à ses subjects, car il a purement nié tout, se dueillant avoir esté jugé à la délation d'un sorcier, bougre, faux-monnayeur, alcmiste, etc. Il se prit mesmes à reprocher ses juges comme emportés par la violence du Chancelier. Cette signature de mort a donné au peuple du subject pour parler. Le blâme que l'on lui donnait avant l'exécution se dérive maintenant contre le Roy. L'innocence du criminel s'en avère et tant plus qu'il a esté défait contre l'arrest et la coutume pour en empescher (ce dit-on) le jugement du peuple. Le lieu de son enterrement (1) se fréquente par des milliers en dévotion pour luy, en hayne contre ses ennemis. Le danger mesme que le Roy courrut du cerf à mesme instant (2), qui le renversa avec son cheval, la joue un peu entamée y aide pour matière ; sa maladie d'hier, encore plus avant ; mais ce n'est qu'une populace qui s'en altère (3) et une noblesse qui y espéroit ou y

(1) L'église Saint-Paul.

(2) Voir une lettre de Philippe d'Ayala, du 8 août 1602, publiée par Philippon, I, 397.

(3) D'Aerssen nous donne un nouveau témoignage de l'empressement de la foule à honorer la mémoire du mort (Voir

trempoit; les sains jugements du Royaume tiennent l'exécution non seulement juste ains nécessaire. L'arrest en porte les causes et les négations ne justifient pas le criminel contre sa confession précédente et ses écritures propres. S'il a esté plus craint qu'aimé, c'est son opinion, mais cela n'a rien aidé à la cause. N'attendez-vous pas que l'on aille plus avant pour punir les complices, les subjects par des supplices, les estrangers par la guerre ? J'en voy pourtant peu d'apparance : l'on a dépesché le plus dangereux, les autres dit-on, *facile spernuntur*. La suitte tant y a n'en sera pas ne hardye ne longue. Pour l'Espagnol ou le Savoyard il ne s'en oit plus rien : l'on dit que la saison en est trop avancée, que il n'y a rien de prest dans le Royaume, qu'eux sont armés; et à en dire la cause qu'il n'y a point assez de cause pour rompre une si bonne paix. »

. . . . . .

« Tant y a, il ne se fera rien pour nous; le Pape s'en mesle, et je voy plus dans l'esprit du Roy un désir de s'agrandir ; tous s'endorment au son de nos trompettes ; mais l'Espagnol ne s'arrestera pas à cet essay puisque sous ressentiment. Il aura toujours des nouvelles cordes et s'il luy en succède quelque un, à quoy en serons-nous tous ? Et cela néanmoins n'est pas assez fort pour nous esveiller. Qui croira que l'année qui vient, nous ayons plus de courage, plus d'ordre, plus de moyens? les affaires se remettent au printemps. Je me souviens encor de celles de Calais.

une lettre de l'envoyé florentin dans Desjardins, V, 504, 2 lettres de Ph. d'Ayala, 8 et 12 août dans Philippson, 397-398). Biron ne fut donc pas seulement populaire auprès de « quelques restes de cette racaille de Ligue », comme le dit l'Etoile. Ce témoignage d'un protestant est précieux parce qu'on aurait pu supposer que les récits d'Ayala et des autres envoyés catholiques étaient influencés par leur sympathie pour la religion du coupable.

Le terme venu, nouvelles causes naissent et tout va en fumée ; c'est pourquoi je tiens asseurément que l'on n'entreprendra rien d'icy, sy l'Espagnol n'offense l'Estat sensiblement par quelque succès. »

. . . . . .

[De Paris].

1602. — 8 août.

« Les humeurs inclinent au repos »..... « J'appris hier de M. le président Janin (1) que le soulier ne les blesse pas là. Il me dit que le Roy estoit fort travaillé de la jalousie d'Angleterre, sans laquelle il ne différeroit aucunement le ressentiment de la perfidie espagnolle ; s'engageant à la guerre, qu'il craignoit que la Reyne ne fit aussitost sa paix ; quand cela cesseroit qu'il avoit à considérer que son Isle s'alloit unir sous un seul prince dont la grandeur debvoit estre suspecte à son Estat ; d'ailleurs, il lui estoit expédient d'esloigner l'Espagne de ses frontières; mais cela fait, quelle assurance auroit-il que Messieurs les Estats délivrés de leurs ennemis ne se joignissent avec l'Angleterre comme la Maison de Bourgogne contre la France, la mer, le commerce, la religion les y portant? Que de là doncq le mal se changeroit seulement et s'empireroit en ce que la source en seroit plus voisine; et pour autant que tous les Princes et Estats en leurs négociations considèrent principalement leur interest particulier, S. M. avant que de venir à la

(1) Pierre Jeannin (1540-1622), ancien conseiller de Mayenne, premier président au Parlement de Bourgogne, un des conseillers d'Etat les plus écoutés, très diplomate; il allait jouer un rôle très important dans les négociations pour la Trêve des Pays-Bas, de 1607 à 1609.

guerre voudroit estre éclaircie des moyens qu'il faudroit tenir, premièrement pour chasser l'Espagnol et puis après pour ne point porter les Pays-Bas sous l'Angleterre. Sur ceste matière l'on auroit trouvé diverses ouvertures : assavoir que l'Espagnol seroit bientost contraint de quitter ce que il y tient, s'il estoit fait une bonne ligue entre le Roy, la Reyne et Messieurs les Estats, laquelle donneroit à chacun certaines limites à conquérir en propre, et obligeroit celuy qui auroit le premier achevé sa conqueste d'aider son compagnon. Si cela ne plaisoit pas, le Roy se contenteroit de n'avoir aucun prouffit que l'esloignement de ses ennemis s'il pouvoit voir de la sécurité contre la grandeur d'Angleterre laquelle se pourroit trouver par l'establissement de plusieurs princes ès Pays-Bas laissant à Messieurs les Estats ce qu'ils tiennent et que pendant la Ligue ils pourroient conquérir. De là le pays seroit à jamais distrait de l'obéissance espagnole et par la diversité des Princes retenu de se lier totalement avec l'Angleterre. C'est ce que l'on en jugeroit icy et croyez, Monsieur, que c'est l'intérieur du Roy (1). Qu'attendez-vous que j'aye répondu sinon approuvé la guerre, énervé la jalousie, facilité les voies de la seureté et confirmé que de tous les maux le voisinage de l'Espagne est le plus dangereux, les autres ne tenant que d'un ombrage et se pouvant dissoudre par un traité, lequel se devoit et recercher et ouvrir du Roi. »

[De Paris] . . . . . .

(1) Le 9 août, le roi annonçait à Beaumont, son ambassadeur en Angleterre, sa résolution définitive de ne pas entrer en guerre. Quant aux offenses reçues, disait-il, « je ne ferai ce plaisir à mes ennemis que de m'en venger à mon dommage. » (Publiée par Laffleur de Kermaingant. Appendice, p. 57 et suiv.).

1602. — 13 août.

On a appris ici que l'armée des Hollandais assiège Grave et on croit au succès futur de l'entreprise. Le Roi se plaint de n'avoir jamais été averti de nos desseins et d'avoir été mis ainsi dans l'impossibilité d'y conformer les siens.

D'Aerssen trouve que « cela n'est que mine ». Les intentions pacifiques des Français sont assez prouvées par les faits suivants : « la parolle portée à Taxis, la permission du passage de cinq mille Italiens et Espagnols (1), la cassation des forces internes, l'excuse de la crainte de nouvelles factions, de faute de moiens, l'avantage des ennemis, la remise de la partye au printemps. »

. . . . . .

« Je croy pour fin que l'on ne fera la guerre d'icy que par force : aussy bien, me dit hier M. de Villeroy qu'il y avoit plusieurs sortes de guerre comme il y avoit plusieurs chemins pour conduire en mesme lieu, l'un droit, l'autre d'un biaisant, de travers, plus long, plus près, de mesme que l'ayde qu'on nous donnait en estoit une espèce (je croy le genre et l'espèce) par laquelle nos ennemis s'occupaient et S. M. se ressentoit contre leurs perfidies avec prouffit. Voulez-vous preuve plus certaine des inclinations de ceste cour? Je n'ay honte que de la déclaration faite à Taxis par M. de Rosny, vu que le Roy d'Espagne est le seul architecte de ceste belle fabrique ; en tout autre estat cela se donneroit à prudence, pour endormir l'ennemy, le désarmer et cependant se préparer ; mais icy les conseils ne sont jamais

(1) Le roi avait fait dire à Tassis par Rosny qu'il levait l'interdiction du passage des Napolitains (Lettre de Tassis, 11 août 1602, *Pap Simanc*, K. 1605).

si longs, l'on y va avec plus d'impétuosité. Toutes fois tout cecy n'est qu'un jugement simple qui se pourra changer par nouvelles occurrences » (1).

[De Paris].

. . . . . .

1602. — 23 août.

« Tout s'est terminé au repos et par raisons empruntées et par inclinations. L'on ne veut point solliciter l'Angleterre de peur, dit-on, de la porter à la paix ; aussi ne se parle-t-il plus d'aucune ligue... L'agent de la Reyne a assez fait d'offres que l'on a tenu en surséance jusques à voir où s'arresteroit le dessein du feu Mareschal. Maintenant ne luy ne moy ne sommes crus ; ains tous deux renvoyés par le Roy qu'il veut la paix et n'a occasion de la rompre au désir de ses voisins ne passions de ses subjects ; par M. de Villeroy qu'il tient pour ennemis de S. M. et de son estat ceux qui lui parlent de la guerre (2); M. de Rosny va au

(1) La lettre adressée par d'Aerssen à Olbdenbarneveld, le 16 août, est plus détaillée (Holland. 2632). Elle nous montre Villeroy, seul négociateur de cette cabale, confessant que la paix n'est pas sûre, qu'il faut se tenir prêt, demandant aux Hollandais de faire connaître leurs desseins, « ce serait presque une même chose de les rapporter aux ennemis ». Rosny est d'avis aussi qu'ils fassent « quelque recharge en Flandre ». D'Aerssen rapporte un mot curieux du roi, qui se plaint de la lenteur du prince Maurice : « *Il ne sera donc pas grand capitaine, ce titre ne s'acquiert qu'en hazardant.* » D'Aerssen ajoute en homme prudent : « Mais un malheur n'en couppe-t-il pas le chemin ? »

(2) Villeroy écrivait à Béthune, ambassadeur à Rome, le 28 août, que le roi n'avait qu'un seul but « *maintenir son royaume*

delà et allègue les raisons pour lesquelles le Roy ne doibt point entrer en guerre, je crains de les alléguer, mais cellescy sont qu'il ne se veut arracher des plaisirs, de ses bastiments, moins soulager son peuple et occuper sa noblesse. Vous semblent-elles point pregnantes, puisqu'au delà il estime très difficile d'en trouver les moiens, voire d'assurer les progrès ? Que pouvons-nous en cecy que d'attendre ou mieux de craindre un second coup d'Espagne lequel porte, puisque l'on ne se veut resentir à ce réveille-matin ? Certes je ne scay que en juger ; il semble que cet estat ne puisse subsister que par la bénédiction de Rome. M. de Rosny mesmes pour s'affermir s'y veut faire advoüer. Cy-devant M. de Villeroy m'a dit qu'avons à faire des ouvertures au Roy pour voir s'il y pourroit accommoder ses affaires. Depuis j'ay appris qu'il n'entend cela que sur les aides pécuniaires ; le dernier terme se payera au dernier de septembre. Cela fait, il convient de demander quelque extraordinaire subvention et avec icelle un notable secours pour l'année qui vient, autrement l'on nous réduira au passé... »

. . . . . .

« Ce que l'on désire le plus icy est de voir nos forces se prendre à la Flandre, partie plus proche et à vous plus utile, autant qu'aux ennemis sensible. »

[De Paris].

. . . . . .

1602. — 31 août.

D'Aerssen commente brièvement les nouvelles reçues d'Ostende et de Grave qui ne sont pas très bonnes. Il ne

en paix et arrêter le cours des menées que l'on avait commencées pour le troubler ». F. fr. 3487, f. 66.

désespère pas du succès de ces deux sièges, qui sera long à venir.

« Icy nous ne parlons rien que des amours (1) et de la chasse; de la guerre plus un seul mot. Je seroy d'advis qu'on sollicitast nouvelle ayde par envoy exprès pour plus de coup. »

[De Paris].

1602. — 3 septembre.

D'Aerssen insiste encore pour qu'on demande au Roi un secours extraordinaire par un personnage envoyé exprès.

« Il faut que nous hastions nos demandes et les fortifions de telles et si bonnes raisons qu'elles soient assez fortes pour surmonter le grand soin de l'épargne, la crainte du trouble et l'artifice de nos ennemis, desquels le nombre n'est pas petit en ceste Cour ; et j'oseroy presque dire que n'avons que le Roy favorable et peu par luy ; aucuns s'y accommodent par feintes, et nous réservent leurs traverses aux affaires douteuses, moins portées de la passion du Prince. Aussy ne vois-je point de règlement ni d'ordre en la conduite de ce grand Royaume. Il roulle casuellement et quel chaos s'il mésadvenait du Roy, dont Dieu le garde ! »

[De Paris]. . . . . .

1602. — 13 septembre.

On trouve ici la prise de Grave un peu lente. « L'on discourt déjà ce que pourrez entreprendre au delà et verrait-on

(1) Giovannini écrivait au Grand-Duc, le 22 juillet : *L'Entragues è sempre favorita,* et le 11 septembre lui disait que le roi était à Verneuil « *a darsi buon tempo con la marchesa* ». Desjardins, V, 503-504).

volontiers vostre armée en Flandre pour plus solidement occuper l'Espagnol au soulagement de la France qui semble estre menacée du costé de Savoie où il s'assemble grandes trouppes, argent et artillerie. »

Villeroy a dit à d'Aerssen que la paix n'était pas sûre (1). Le Roy d'Espagne envoie des assassins contre la personne du Roi et cherche à fomenter des troubles. Mais d'Aerssen croit que si cette crainte des assassins et des armements savoyards cesse, l'on sera « aussitost prest pour changer de style et conclure au premier jugement que la paix est de beaucoup plus utile et nécessaire que la guerre ».

. . . . . .

« Le Roy est lent et poisant en ceste matière et le repos de cinq ans lui a semblé si doux qu'il en banniroit volontiers le trouble à quoy le Pape et l'Espagnol travaillent. »

. . . . . .

L'administrateur de Strasbourg a MM. de Villeroy et Sillery pour commissaires (2). « C'est assez pour n'en espérer

(1) Winwood, dans une lettre du 15 septembre à Cecil (*Memorials*, II, 434) rapporte les mêmes propos de Villeroy et du roi. Il met en doute leur sincérité et croit que tous deux accommodent leurs paroles à l'humeur de leurs interlocuteurs. Ils montrent de l'inclination pour la guerre, maintenant que la saison est passée. Toutefois ils sont réellement inquiets de la descente en Savoie de deux compagnies d'Espagnols appelées par le duc à loger à Conflans, Charbonnières et Montmélian.

(2) L'administration de l'évêché de Strasbourg était disputée entre Jean Georges, petit-fils de l'électeur de Brandebourg, élu des chanoines protestants et le cardinal Charles de Lorraine, élu des catholiques, malgré la transaction de 1595 qui avait partagé équitablement les domaines entre les deux prétendants. Le cardinal avait envenimé le conflit en choisissant comme coadjuteur l'archiduc Léopold. Jean George

rien si ce n'est par un remuement universel, car ce sont deux pères de la paix d'Espagne. »

[De Paris].

1602. — 23 septembre.

On continue à désirer qu'après la prise de Grave les Hollandais avancent en Flandre (1). Le Roi veut que nous croyons qu'il n'attend que ce moment pour se déclarer. « Je crains que ce ne soit qu'un discours. »

« Ces conseils se doibvent prendre chez vous où les circonstances et considérations se peuvent examiner sans passion. Icy l'on roulle toujours avec incertitude et parce que l'on craint que la paix ne pourra estre de courte durée, l'on me parle assez de vouloir venir à la guerre. Toutes fois je n'en voy encor nulle ne inclination ne préparatif. »

[De Paris].

1602. — 4 octobre.

On est toujours résolu au repos. « Les raisons d'Angleterre, ses menasses ne ses offres ne sont pas plus considé-

vint en octobre 1602 à Paris pour réclamer l'appui du roi. En même temps arriva le landgrave de Hesse, Maurice le Savant qui s'entretint avec Villeroy et Henri IV de l'état de l'Allemagne. On soupçonna Villeroy de tendances trop conciliantes à l'égard de la Maison d'Autriche. Cependant, Henri IV promit aux princes protestants qui défendaient l'administrateur 12.000 écus. (Voir Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*, Baudrillart, *La Politique de Henri IV en Allemagne*. Rev. des quest. histor. XXXVII, 1885).

(1) La ville de Grave fut prise par Maurice le 22 septembre. La nouvelle arriva à Paris le 25.

rables que nos prospérités ne que la perfide trahison de l'Espagnol. »

D'Aerssen continue l'histoire de la conspiration. « Je vous en diray le faict en peu de lignes, solides, vraies. Au dit samedy, Mrs le Chancelier, de Rosny, Sillery, Loménie pour greffier, furent de la part du Roy dès midi jusqu'à six heures à la Bastille (1), dirent au Conte qu'il considérast sa condition, examinast sa conscience, oïst la vérité de sa conjuration ; obeyssant au Roy par le décèlement de ses fautes qu'il aurait grâce et liberté ; les supprimant bien que évidentes à S. M. sa vie lui seroit assez asseurée par la qualité de ses enfans, mais tremperoit perpétuellement en prison. Sur ces parolles portées par M. de Rosny il déclara tous les crimes imposés au feu sieur Mareschal vrays, son exécution juste, qu'ils avoient conspiré, les Connestable, ducs d'Epernon, de Bouillon, de Biron et luy sous le Roy d'Espagne, pour, au 20e de juillet dernier attaquer la France par quatre endroits avec quatre armées de 20.000 hommes chacune, mais que le dessein en auroit esté sinon rompu, du moins différé par leur emprisonnement ; avec cela il accepta son pardon, M. de Rosny lui dit derechef que ce n'estoit pas assez de le dire simplement ains qu'il importeroit au service du Roy de l'avérer et lui amena le sieur de Comblat pour lui estre confronté ; lequel fut pris à Lyon passé deux ans pour avoir de sa part, sous ombre de recercher le mariage de la fille de M. de Bouillon avec son fils

(1) Le comte d'Auvergne fut mis en liberté le 2 octobre après avoir « bien purgé sa conscience entre les mains de Mrs le Chancelier de Sillery et de Rosny ». (Palma-Cayet, 206).

Il était fils naturel de Charles IX, frère de la marquise de Verneuil et gendre du Connétable. Aussi « le respect du sang de Valois et les pleurs de la marquise de Verneuil » contribuèrent-ils à le sauver, selon l'expression de d'Aubigné (IX, 372).

traité sur les ouvertures et sureté de ceste conspiration; oyant les dépositions réitérées dudit Conte, il luy dit qu'il le croyait insensé de dire ce qui n'est point; voire regrettant la lâcheté de son courage d'advoüer un tel crime qui tâcheroit éternellement son honneur, et à tort pour jouyr d'un peu de liberté, pour sa part qu'il ne savoit pas ce qu'il vouloit dire et n'en signeroit jamais rien. Cette contrariété vue ledit Conte demanda que les commissaires se retirassent pour un peu de temps, afin de pouvoir parler librement au dit Comblat; ils cédèrent, et après qu'il eut fait comprendre à son complice qu'il avoit la grâce pour eux deux et confessoit la vérité pour en jouir, le conjurant d'en faire de mesme, lesdits commissaires rappelés et présents, il dit: J'avoy juré une fois d'endurer plus tost mille morts que de lascher une parole préjudiciable à nostre union : le Mareschal de Biron m'en avoit servi d'exemple, mais puisque mon maistre s'est découvert, il n'y a nul danger que je le sauve : ce qu'il a dit est vray : nous voulons troubler le Royaume et le partager entre nous, le Roy d'Espagne tient encor ses forces assemblées pour cest effet, ceux qui sont nommés en sont et se sont faits forts pour d'autres qu'ils ont réservé. Cela dit, il prit sa grâce. Les dépositions de chacun passent les dix feuilles de papier. L'on y a travaillé jusques à mercredy dernier qu'ils furent élargis; et fut le Conte présenté à la Reyne chez Zamet par le Roy avec ces paroles : *Voicy un misérable auquel j'ay aujourd'huy donné la vie, il la veut et doit désormais tenir de moy; prenez-le en grâce et permettez que régénéré il vous fasse la révérence* (1). Nous ignorons toutes leurs ultérieures et

(1) D'Ayala, dans sa lettre du 7 octobre 1602, ne signale au cours de cette entrevue que ces paroles adressées au connétable : « *Je vous rends votre beau-fils et lui donne la vie, mais qu'il soit sage à l'advenir.* »

particulières dépositions. M. de Bouillon est mandé. Tout le monde craint que c'est pour conclure la tragédie par sa mort; car quand M. de Joyeuse dit dimanche au Roy que tout communément à Rome, le Mareschal se tenoit pour martyr et l'hypocrisie du Roy pour irréfragable, en ce que il seroit mort pour la hayne que le Roy portait à sa vertu, pour affaiblir mesme les catholiques d'un affectionné et vaillant chef, attendu qu'il auroit pardonné aux hérétiques de son Royaume atteints et convaincus du crime à lui imputé ; S. M. lui répliqua : *Il a esté jugé sur preuves et confessions par des juges catholiques sans passion. J'ai commencé par un catholique; je finiray par un huguenot ; j'ai plus de mémoires contre M. de Bouillon contre luy.* Cette réponse a été portée au sieur duc de Bouillon lequel doibt prendre conseil avec sa conférence et considère qu'en peu de crimes, le Roy, Rome et Rosny auront grand pouvoir sur sa présence. M. de la Trémouille, croit-on, n'y avoit pas moins trempé (1). M. d'Epernon a eu advis à Metz par courriers exprès de ceste déposition (2). M. le Connestable pleura encor hier le malheur de son gendre le Conte et ne sait où cacher son particulier, lui qui avoit pris tant de soin de justifier son innocence. M. de Monpensier aidé de son conseil et se défiant de cet évènement se prosterna vendredy à deux genoux devant le Roy. Le cardinal de Joyeuse le porta à ce debvoir (3). Il en dit ce que il en sceut. Que direz-vous main-

(1) Claude de la Trémoille, duc de Thouars, beau-frère de Bouillon, ne devint réellement suspect au roi que l'année suivante par ses intrigues avec le duc et avec les protestants.

(2) D'Epernon était gouverneur de Metz.

(3) Le duc de Montpensier s'était retiré de bonne heure de la conjuration. Il obtint facilement son pardon. Le cardinal de Joyeuse, frère puiné d'Anne de Joyeuse, ancien protecteur des affaires de France à Rome, archevêque de Rouen, grand sei-

tenant de nos esprits? Les jugez-vous pas bien empeschés ? C'est un des grands coups de ce siècle ; par ceste faction l'on a voulu chasser le Roy et son Conseil et pour qui ? Cela s'estoit réservé à l'événement. L'Espagnol ne s'y fut point oublié. Les vrais remèdes en seroient de r'accommoder le dedans, et porter le fer au mal : il faut cautériser l'ambition Espagnolle ou se résoudre à souffrir pareils accidens. Lundy passé S. M. dit à M. le Connestable (*propter ætatem et ingenium facile spernitur*): *le Roy d'Espagne est chef de vostre conspiration, il tient encor deux armées en Savoye et en Hespagne pour me fâcher ; il fait des prattiques à Lyon. Je fuy le plus que je peux la guerre, mais s'il me force d'y entrer, je jure Dieu que de mon vivant je ne feray jamais la paix. Il voit cette faction faillye et en forme une autre. S'il m'esveille, je ne m'endormiray jamais que par la ruine de l'un ou de l'autre.* Voilà, Monsieur, l'histoire de ce faict (1). » Vous verrez les occurran-

gneur indolent qui fut toujours un bon serviteur de la monarchie.

(1) Cette longue lettre est extrêmement intéressante, car si les contemporains nous ont donné de nombreux détails sur la vie, les conspirations et la mort de Biron, ils ont glissé rapidement sur le pardon accordé par le roi au comte d'Auvergne. Sully même, qui confessa le comte à la Bastille, n'en dit que deux mots.

D'après Winwod (*Memorials*, I, p. 438), le roi aurait répondu au comte qui lui demandait pardon et grâce : « — *Je vous accorde l'un et l'autre et je vous dis comme le Christ à la femme adultère : allez et ne pèchez plus.* »

Comparer la lettre d'Aerssen à Valcke à celle qu'il écrivit le même jour aux Etats (Voir aux Arch. de la Haye, *Fransche Depeschen*, A° 1602-07). Elle contient particulièrement des détails sur l'entrevue orageuse d'Henri IV et de Tassis. Motley l'a citée (t. IV, pp. 166-168).

ces, s'il vous plaist en celle que j'escrips à Mrs du Conseil. Nous attendons ce que vostre armée entreprendra puisque Grave est réduit. Ce serait un grand coup sy pouvions contester de nos limites en Flandre. Nous allons négocier sur l'estat de finances pour l'année qui vient et en attends mon instruction et la porcelaine que le Roy demande. Sur ce, etc... »

[De Paris].

1602. — 10 octobre.

Monsieur,

Je vous diray au delà de ce que j'escrips à Messieurs du Conseil que non seulement les soupçons de la conjuration croissent contre M. de Bouillon, mais aussy les preuves par les dépositions de MM. les ducs de Montpensier, conte d'Auvergne et leur négotiateur Comblat ; en sorte que le Roy m'assura dimanche qu'il y estoit engagé plus avant que nul autre sans néanmoins me le nommer que par un déchiffrement de ses qualités et charges. Il se plaint donc qu'en un voyage qu'il fit l'année passée à Maubeuge sous couleur d'y négocier la restitution du prince d'Espinoy, mais en effet pour conférer avec les ducs d'Aerschot et conte de Sore (1),

(1) Charles de Croy, prince de Chimay, duc d'Aerschot, chef et général des bandes d'ordonnances aux Pays-Bas, gouverneur de l'Artois et grand bailli de Hainaut. Il était allé en France en ambassade solennelle pour faire jurer au roi la paix de Vervins. — Philippe de Croy, sieur de Molembaix, comte de Solre, était conseiller d'Etat d'épée, grand écuyer des archiducs, gouverneur et grand bailli de Tournai et du Tournésis. L'année précédente, il était allé complimenter le Roi à Calais de la part des archiducs et s'enquérir de ses desseins.

pour leur réduction au service de S. M. de laquelle elle se tenoit assurée et par le moyen d'icelle, de presque tout l'Arthois et Haynaut, il les en auroit divertis par des mauvaises impressions contre sa personne comme très avare et tellement noyée dans ses voluptés qu'elle tient tous les honneurs et prouffits inférieurs à leur continuation ; voire réconciliés avec l'archiducq avec promesse que bientost l'on trouveroit moien de finir les misères des Pays-Bas par une pacification ou par une guerre intestine en France ; pour à quoy mieux parvenir s'entendant avec la faction du feu mareschal, il auroit concerté avec eux de proposer à messeigneurs les Estats la paix ou celle-là se difficultant une longue trêve sans obligation quelconque de reconnaissance de supériorité pendant laquelle il se prourroit trouver moien d'establir le Prince et s'employant en ceste affaire, pour arre il devroit toucher 60.000 escus au 20 juillet dernier sans l'emprisonnement du mareschal et 400.000 à la conclusion d'icelle. De religion, il devoit changer après et nous ayant perdus par ceste négotiation il présupposait la ruine de ce royaume inévitable. Voilà, Monsieur, à peu près le discours et raisons du Roy ; y attendez-vous mon jugement ? Je n'ose ; je crains l'authorité de l'un et désire desmesurément l'innocence de l'autre. Et néanmoins que puis-je répondre sur l'offre que M. de Bouillon nous debvoit faire ? Il vous peut souvenir de ce que je vous en escrivis au mois d'avril ; mais je nie au Roy qu'il m'en ayt onq parlé, j'ai peur que ma confession seroit assez forte pour le perdre, si joincte au désir que je veoy que l'on en a. M. le Premier Président (1) dit que l'on le veut marier avec M. de Biron, à tort ou à droict. M. de Rosny s'y bande avec effort et a

(1) Achille de Harlay, premier Président au Parlement de Paris, de 1583 à 1611, beau type de magistrat indépendant, royaliste et gallican.

ja eu ce pouvoir de faire que le Roy ait ôté au Parlement la connaissance du crime de lèse-majesté pour en disposer souverainement. Ceste procédure étonne les plus huppés à la cour. De M. d'Epernon, il ne se dit mot, pour autant qu'il est dans la citadelle de Metz, et l'on craint de le désespérer si désavantageusement à l'Estat. L'on éclaire M. le Connestable par la présence du Roy et son âge assure assez les craintes (1). M. de Monpensier a eu grâce à sa prosternation ; le conte d'Auvergne avec Comblat pour leurs dépositions ; il ne reste que M. de Bouillon pour esgaler la punition du huguenot au catholique.

M. le Landgrave négocie fort pour estreindre une Ligue entre le Roy et les Princes protestants et l'en obliger à la protection par des raisons et considérations très fortes, mesmes à lui offrir et assurer l'Empire, mais désire que pour arre le Roy conserve et protège le droit de l'administrateur de Strasbourg. Je vois de grandes apparances et inclinations pour le fait de l'Union, non de mesmes pour l'administrateur où rien ne peut redresser l'Estat que la force. L'on est à la nomination de quelqu'un pour passer en Allemagne et en traiter la matière. M. le Landgrave a proposé M. de Calignon (2), chancelier de Navarre, peu au goût du Roy en ce que de la religion. M. de Villeroy y veut employer de moins habiles. Ce traité n'a point encor eu sa résolution. M. le Landgrave m'en a discouru au long et en terme qu'il semble que nos affaires en doivent prouffiter par le succès. L'administrateur est encore arresté par lui pour voir si le Roy ne voudroit rien commencer avant son

(1) Il était né en 1534 et avait 68 ans.

(2) J. Soffroy de Calignon était un protestant zélé, très dévoué au roi de Navarre, puis au roi de France. Il avait été déjà envoyé en Allemagne avec Ségur-Pardaillan dans la grande ambassade de 1583-1585.

retour. Le meilleur que je trouve, c'est ce que ce prince est infiniment au goût de S. M. et sa matière plausible pour cest Estat, en la dangereuse constitution qu'il se trouve, menacé par l'Espagnol et ébranlé au dedans. Mais le principal coup et motif doibt venir de la protestation qu'il a faite de vouloir recercher l'Angleterre pour protection, si refusé icy et que jamais prince n'y aura recours, c'est proprement semondre, car S. M. prend jalousie de lagrandeur naissante de cest Isle par la réunion et consolidation de ces deux couronnes. Quand ceste ouverture sera plus débattue et résolue je vous en advertiray, non plus tost pour autant que S. M. désire qu'elle se mesnage secrètement, mais il faut tenir ce Prince couvert et caché. Que nous serions heureux, sy une fois pouvions estre sages ! Ceste Cour est prompte pour goûter les nouveautés, mais l'hyver sera trop long pour la faire continuer en mesme humeur, sans esclatter ni varier (1). »

[De Paris].

. . . . . .

(1) Maurice le Savant, landgrave de Hesse-Cassel, fils de Guillaume IV le Sage et de Sabine de Wurtemberg, né en 1572, succéda à son père en 1592, abdiqua en 1627 et mourut en 1632. Il fut un grand ami d'Henri IV. Leurs relations nous sont connues par leur correspondance qu'a publiée M. de Rommel en 1840. Ce jeune et sage prince était dévoué à la cause protestante et ennemi résolu de la Maison d'Autriche. Au cours d'un voyage d'études en France, il pressa le Roi d'intervenir en faveur de l'administrateur de l'évêché de Strasbourg soutenu par les protestants. Henri IV promit un secours de 12000 écus (1er octobre 1602). (Voir les *Entretiens du Landgrave avec le Roy de France et Villeroy...* dans de Rommel, p. 67 et suiv.)

1602. — 11 octobre.

On désire toujours le repos en France. « Si l'Espagnol ne commence la guerre, je ne voy pas qu'elle se doive jamais faire que civile. »

D'Aerssen est d'avis qu'à cause des indiscrets et des ennemis, les Hollandais ne découvrent pas leurs desseins lorsqu'on demande ici à les connaître. « Je seroy d'advis que l'on dit seulement que l'on est résolu de faire un notable effort sans l'estaller, en Brabant, Geldre ou Flandre conjonctement. Sy l'on ne s'en contente, du moins en aurons-nous gagné une année. »

. . . . . .

« Nostre religion, nostre forme, nostre exemple ne sont pas aymez. Le Roy seul nous porte de l'affection. Mais que peut un prince qui se descharge de ses affaires à deux tout passionnés l'un à Rome, l'autre qu'à son particulier et sans religion? Que direz sy pour le confirmer je vous allègue que Jauge, gentilhomme nécessiteux, factieux, bigot, ligueur et espagnolisé lève à la vue du Roy 2000 hommes en Bourgogne pour le service de l'archiducq? A mes plaintes, S. M. dit l'ignorer, m'en promet l'empêchement. M. de Villeroy nie la levée, et néanmoins advoüe que le sieur Jauge a permission de servir l'Archiducq en particulier, pour autant qu'il auroit donné promesse de fidélité au Roy : et en cas qu'il fit la levée, il dit que pour me parler en confiance, que je ne m'en dois formaliser, vu qu'il passe pour frapper quelque coup selon les occasions pour le Roy ou mes maîtres, Seroy-je pas bien neuf aux affaires, si je me laissoy payer de ces raisons? »

D'Aerssen donne ensuite quelques détails sur la conspiration. « Nul n'y demeure tant engagé que M. de Bouillon ;

les roitelets de ceste Cour ne parlent que contre luy ; M. de Monpensier, pour se purger, semble ne l'avoir épargné. Tant y a, le Roy le conjure de venir ; les raisons l'en détournent et il doibt prendre conseil chez soy. Avant hier, M. le comte d'Auvergne conjura Madame la Princesse sur l'affection qu'elle portait à M. de Bouillon de luy mander s'il avoit chers son bonheur et sa vie, qu'il se devoit garder de venir, d'autant que Comblat, à son grand regret, avoit fait voir au Roy leur bonne correspondance. M. le Connestable lui dit encor hier : plust à Dieu que M. de Bouillon fust à Sedan, il auroit du moins une porte derrière ! Je plains son malheur. Madame la Marquise maistresse du Roy dit que la chambre du feu Mareschal demeure tendue à la Bastille pour y loger M. de Bouillon lequel n'en sortiroit que par mesme porte, pour accorder et contenter les deux religions. Qu'en dirons-nous ? M. de Bouillon cependant veut protester de son innocence. Et comment est-il croyable qu'il ait rien traité avec l'Espagnol ? S'il a failly, c'est seulement pour ruiner M. de Rosny et se rendre nécessaire ; à cela nous venons quelquefois par les desfauts de nos perfections (1). En cecy il n'y a rien plus clair sinon

(1) Telle semble avoir été l'opinion de d'Aerssen sur Bouillon. Il ne put croire ni à son entière innocence, comme beaucoup de réformés, ni à une alliance réelle avec Biron et les Espagnols. « Il y en a, disait-il, qui considèrent ceste matière de plus près ; et en ne le condemnans pas de tout, ne l'absolvent aussi pas de tout. Ils croyent, qu'il n'a point eu aucune mauvaise intention au prouffit des ennemiz du Royaume ; mais que pour se rendre nécessaire au Roy, et pour améliorer le party de ceux de la religion, en procurant quand et quand la confusion de ceux qui font tout le conseil ; ayant sceu les menées qui se tramoient par quelques-uns, comme rien ne pouvoit fuyr cest esprit sy clairvoyant, il ne l'auroit point voulu révéler ; en cela gist à leur jugement sa plus

que le Roy d'Espagne en est le chef et que la France se veut contenter que le coup soit failly. »

[De Paris].

. . . . . .

1602 — 21 octobre.

Court billet pour annoncer à Valcke qu'à sa demande d'Aerssen saura protéger le sieur Bourcel le jeune qui vient en France.

[De Paris].

1602. — 24 octobre.

La négociation du landgrave a réussi. Villeroy dresse des instructions pour l'accréditer de la part du Roi auprès des autres princes. On a aussi résolu d'envoyer, après le landgrave, une personne de confiance pour visiter les princes et former une Union avec les Protestants ennemis de la Maison d'Autriche. Le landgrave a été fait colonel-général du Roi en Allemagne (1).

La réconciliation du Roi avec Bouillon paraît désespérée.

[De Paris].

grand'faute... » (*Mémoire justificatif ou exposé de sa conduite dans l'affaire du duc de Bouillon, adressé par F. d'Aerssen aux Etats-Généraux*, le 16 mars 1603, publié par Vreede, p. 391-424).

(1) La lettre écrite par d'Aerssen à Oldenbarneveld, le 18 octobre (*Holland.* 2632), contient quelques autres détails sur la visite du landgrave. Elle nous apprend que le landgrave se défiait grandement des artifices employés par le Pape pour dissuader le Roi de s'allier avec les princes allemands. Il se

1602. — 29 octobre.

Courte lettre où d'Aerssen fait allusion à la prise de la carraque portugaise et aux difficultés qu'elle a entraînées (1).

[De Paris].

1602. — 31 octobre.

Le Roi a assuré qu'il ne ferait pas moins pour nous que par le passé et qu'il ferait même davantage, à mesure que ses finances s'amélioreraient. Mais on veut que nous concertions nos desseins avec lui. D'Aerssen craint que les ennemis des Provinces-Unies n'aient « trop bonnes adresses en ceste Cour » pour qu'on puisse y porter sûrement des secrets.

Le Landgrave est parti avec ses instructions le 26. « Jamais Prince ne fut plus au goût de S. M. »

[De Paris].

défiait aussi de certains membres du conseil et ne leur communiquait aucune affaire secrète, surtout à Villéroy « duquel il prend trop d'ombrage pour les impressions que l'on lui en a donné ».

Par provisions du 20 octobre 1602, le landgrave fut créé colonel général des gens de guerre allemands qui seraient dorénavant entretenus dans le royaume. On lui promit 12,000 écus de traitement annuel. Il prit le titre, mais n'exerça pas la charge qui s'éteignit à sa mort en 1632.

(1) Deux navires zélandais avaient saisi près de l'île Sainte-Hélène une riche carraque de Portugal qui les avait attaqués. Les marchands portugais exigèrent la restitution d'une partie des marchandises, au nom de certains privilèges que les Hollandais leur avaient concédés (Voir Meteren, f° 510 et suiv.).

1602. — 8 novembre.

« Entre les dépositions du Baron de Luz je ne trouve point la descharge de M. de Bouillon lequel ce non obstant promet sa venüe en cour avec la fin de l'an, mais la promet seulement. Ceux de son Conseil l'en détournent(1). »

. . . . . .

« Au gros de l'affaire il est désormais clair que l'Espagnol est chef de la conjuration ce qui lie S. M. plus étroitement dans notre guerre ; aussy promet-elle beaucoup après la Saint Martin : je ne croy volontiers les saints que par leurs miracles, mais les occurrences ne promettent du succès en nos attentes. »

. . . . . .

[De Paris].

1602. — 15 novembre.

« Je ne répondray pas plus en détail sur vos lettres sinon que l'on se passionne icy pour vous voir avec une puissante armée en Flandre (2), par laquelle seule l'on se pourroit résoudre à se ressentir de la perfidie espagnolle. Vous ver-

(1) Le baron de Luz était venu en Cour après la grâce du comte d'Auvergne et avait révélé au roi ce qu'il savait des complices de Biron et de ce qui continuait à se tramer depuis la mort de ce dernier (Le Roi à Rosny, 3 novembre 1602, *Lett. Miss.*, V, 689).

(2) Le principal fait d'armes des Hollandais pendant l'hiver fut une incursion de Ludovic de Nassau dans le Luxembourg, avec 1000 cavaliers et deux pièces d'artillerie (du 3 novembre au 2 décembre).

rez, s'il vous plaist, ce que j'en escrips à Mrs du Conseil. Les deux raisons d'estat différentes sont que Mrs de Rosny et de Villeroy sont d'avis que S. M. temporise et connive pour ayder plus vivement que par le passé nostre publiq, en attendant que l'Arthois et l'Haynaut s'offrent par révolte sans danger ne despense du Roy ; les grands de l'Estat au contraire pressent une déclaration prompte pour éviter les intelligences que l'Espagnol a dans l'Estat, mesme la suscitation qu'il fera du Duc de Savoye pendant que ses affaires sont désespérées aux Pays-Bas et incurables que par le trouble intestin de la France. »

. . . . . .

[De Paris].

1602. — 27 novembre.

D'Aerssen envoie à Valcke un récépissé pour les porcelaines et l'ambre qui ont été offertes au Roi. « L'ambre a esté jugé fort exquis... Cent mille escus, disoit le Roy, ne lui eussent pas esté autant agréables (1). »

M. de Bouillon a promis de partir le 26 pour se justifier. « Ses affaires se trouvent en mauvais prédicament. »

[De Paris].

(1) Le récépissé inséré dans le recueil entre la lettre du 10 octobre et celle du 11 est conçu dans les termes suivants : « Je soussigné confesse avoir reçu de Lommelin messager envoyé exprès par M. le Thrésorier Valcke quatre grandes caisses pleines de porcelennes, ambre et musq dont je ne scay ne la quantité ne le poix, d'autant que le Roy et la Reyne avoient commandé qu'elles fussent portées à Fontaynebleau et déployées en leur présence ; ce qui fut fait le 25e novembre par l'ayde dudit Lommelin sy dextrement qu'il ne se trouva

1602. — 8 décembre.

« Le Roy désire que je vous mande que mon opinion est qu'il ne fera pas moins pour vous que par le passé, s'il n'est porté à l'un des deux remuemens civil ou estranger. Quelle apparence que je fonde vostre publiq sur mon jugement particulier ?...»

. . . . . .

Bouillon a pris le chemin de Castres pour s'y justifier devant la Chambre mi-partie (1). Les accusations « s'augmentent par ceste retraite. Les moindres propos et plus

aucune pièce cassée et Leurs Majestés eurent ce présent très agréable, me commandans par exprès et à reitérées fois d'en remercier Mgrs les Estats mes maistres. En foi de quoi j'ai signé ce récépissé de ma main pour servir de décharge audit sieur Thrésorier ou il appartiendra. Fait à Paris ce 27e novembre 1602. »

François D'Aersen

(1) Le Roi avait écrit le 18 novembre à Bouillon une lettre pour l'inviter à venir se justifier devant lui. Le duc, redoutant le sort de Biron, ne voulut pas paraître en cour, résolut d'aller se présenter devant la chambre mi-partie de Castres pour être jugé par elle selon l'édit de pacification. Il avait pourtant promis dans une lettre écrite au château de Turenne, le 22 novembre, de partir pour la cour le 26.

Nous savons par le *Mémoire justificatif* (p. 417) que le roi fit appeler d'Aerssen à Fontainebleau, le 19 novembre, pour le prier d'informer les Etats des crimes imputés à Bouillon, de son désir de l'en voir justifié et de son espoir que les Estats « ne se mesleront aucunement de son faict ». D'Aerssen fit à Henri IV une réponse très satisfaisante. Aussi le roi, en lui donnant congé, dit à ceux de son conseil : « *Voilà des amis telz qu'il les faut.* »

doux sont qu'il luy faut courre sus; et il seroit déjà fait sy l'ombrage de l'Espagnol ne retenoit les chaleurs. »

[De Paris].

. . . . . .

1602. — 28 décembre.

D'Aerssen est d'avis que l'on sollicite S. M. pour un quatrième payement par exprès. On continue à désirer la paix en France. « Si l'Espagnol ne vient rompre, ne vous attendez à aucune guerre. »

Le Roi refuse à Bouillon la Chambre de Castres comme incompétente (1). Les Eglises du lieu intercèdent pour lui. La Reine d'Angleterre dit qu'elle ne veut pas croire aux accusations lancées contre le duc.

[De Paris].

1603. — 19 janvier.

D'Aerssen a obtenu 100.000 écus pour ce mois à condition qu'en avril l'armée hollandaise descendrait en Flandre. On veut que nous conquérions Dunkerque pour la France.

Bouillon est hors du Royaume (2). Il est arrivé le 2 à Genève. « De Heydelberg doyvent commencer ses ouver-

(1) Le roi fit défense aux juges de Castres de prendre connaissance de l'affaire de Bouillon, qui était un crime de lèse-majesté réservé au Parlement de Paris.

(2) Ayant appris le refus de la chambre de Castres, Bouillon partit pour Orange, puis pour Genève où il arriva le 2 janvier. Il y séjourna peu de temps et se rendit à Heidelberg.

tures ; S. M. me dit encore hier ces mots : *je veux qu'il se justifie, car je ne veux plus de traîtres dans mon Royaume.* »

[De Paris].

1603. — 22 janvier.

Les provinces de Languedoc et de Guyenne envoient des députés au Roi pour faire observer l'édit qui a été violé par le refus fait à Bouillon de se justifier devant la Chambre de Castres. « L'on tient cette procédure à crime et se prépare-on icy de faire rude accueil aux députés. » Le conflit entre Bouillon et le Roi s'aggrave tous les jours (1).

[De Paris].

(1) Il ne se termina que trois ans plus tard, le 2 avril 1606, par la soumission du duc au roi et le pardon accordé au grand seigneur rebelle, après la reddition de Sedan.

D'Aerssen joua un certain rôle personnel au début du conflit, qui nous est connu par le *Mémoire justificatif ou exposé de sa conduite dans l'affaire du duc de Bouillon adressé par Françoys d'Aerssen aux Etats généraux* (16 mars 1603), publié par Vreede dans un appendice aux lettres de Buzanval (p. 391-424).

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Aerssen (Cornelis d'), père de François, 6, 46.
Aldobrandini (Pietro), cardinal, neveu de Clément VIII, 90 et n., 92, 93, 95, 96.
Alger, 160 et n.
Allemagne, 101, 106, 144 n., 151, 181 n., 188, 192.
Alpes, 55 n.
Amelot de la Houssaye, 20.
Amiens, Somme, ch.-l., 23, 81 n., 128, 131, 137.
Amiral (M. l'), *Voy.* Montmorency (Charles de).
Angers, Maine-et-Loire, ch.-l., 10.
Anglais, 15, 99, 122 et n., 142
Angleterre, 10, 11, 15, 17, 37, 38, 58 n., 62, 63, 69, 71, 99, 101, 103, 104, 106, 107, 109, 127, 128, 133 n., 142, 151, 152, 153, 155, 158, 167, 174, 175, 177, 181, 189.
Anjou (François, duc d'), 7.
Anquez, 144 n.
Anvers, 127 n., 156.
Aragon (*Villila* en), 120 n.
Archiducs (Albert d'Autriche et sa femme, l'infante Claire-Isabelle-Eugénie), gouverneurs des Pays-Bas espagnols, 17, 30, 47, 54, 60 n., 63 n., 67, 68 n., 79, 82, 83, 85, 91, 96, 113, 114, 115, 116 n., 119, 123 et n., 127 et n., 128, 130, 137, 141, 143, 145, 146, 150, 152, 154, 155, 156, 160, 162, 165, 190.
Arconnat (d'), envoyé du duc de Savoie, 96 n.
Arminiens, 25, 34.
Aerschot (Charles de Croy, duc d'), gouverneur de l'Artois et grand bailli de Hainaut, 68 n., 186 et n.
Arras, Pas-de-Calais, ch.-l., 124.
Artois, province, 91, 149, 158, 167, 186 n., 187, 195.
Aubigné (Agrippa d'), 87 n., 152 n.
Autriche (maison d'), 34, 36, 145, 151, 192.
Auvergne (comte d'), 141, 153 et n., 157, 159, 182 et n., 183, 184, 185 n , 186, 188, 191, 194 n.
Avallon, Yonne, ch.-l. d'arr., 120.
Avenel (d'), 40 n.
Ayala (Philippe d'), 24 n., 125. 140, 169 n., 172 n., 173 n., 183 n.

B

Balagny (le sieur de), 112.
Bar (Henri, duc de), 53 n.

Barcelonnette, Basses-Alpes, ch.-l. d'arr., 55 n., 61 n.
Baronius (cardinal), 132, 133 n.
Baronius (le pseudo-neveu du cardinal), 132, 133 n., 143.
Barozzi et Berchet, 48.
Bastille, 153 et n., 171 n., 172, 182, 185 n.
Bayle, 20 et n., 46.
Bayonne, Basses-Pyrénées, ch.-l. d'arr., 137.
Beaumont (Christophe de Harlay de), 48, 167 n., 175 n.
Beaune, Côte-d'Or, ch.-l. d'arr., 161.
Belges, 25, 144.
Bellièvre (Pomponne de), chancelier, 11, 55 n., 66 n., 72, 73 n., 86 n., 133 n., 136 n., 168, 169, 172, 182.
Bentivoglio, 46, 96 n., 155 n.
Berg-op-Zoom, prov. du Brabant Septentrional, Pays Bas, 68 n., 134 n.
Berk, ou *Rhinberk*, prov. de l'Over-Yssel, Pays-Bas, 115, 116, 122 et n., 123.
Berne, *Bernois*, 55 n.
Berny (Mathieu Brulart, seigneur de), 81 et n.
Béthune (Philippe de), comte de Selles et de Charost, ambassadeur d'Henri IV à Rome, 177 n.
Birch (Thomas), 46.
Biron (Armand de Gontaut, duc de), maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, 24 et n., 55 n., 89 n., 127, 141, 146, 147 n., 150, 153 et n., 154, 157 et n., 160, 163, 168, et n., 169, 171 et n., 172, 177, 182, 183, 184, 185 n., 187, 191 et n., 194 n., 196 n.
Blois, Loir-et-Cher, ch.-l., 142, 144, 148 n.
Blok, 47.
Bois-le-Duc, prov. du Brabant septentrional, Pays-Bas, 62 n.
Boissise (Jean de Thumery, seigneur de), ambassadeur d'Henri IV en Angleterre, 17, 58 n., 60 n., 63 et n., 71 et n., 78 n., 128.
Bonours (Christophe de), 122 n.
Bor, 47, 62 n.
Bordeaux, Gironde, ch.-l., 89, 121 n., 133, 134 n., 135 n., 139 et n.
Bouillon (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de), 2, 11, 17, 23 n., 26, 39, 66, 67, 68 et n., 108, 112, 113 n., 124, 125, 142, 152 n., 157, 182, 184, 186, 187, 188, 190, 191 et n., 192 et n., 194, 195, 196 et n., 197.
Boulogne, Pas-de-Calais, ch.-l. d'arr., 59 n., 60 n., 62, 69 et n., 123 n.
Bourcel, 192.
Bourg, Ain, ch.-l., 55 n., 88, 147 et n., 150.
Bourgogne, 120, 149 n., 159, 160 n., 161 et n., 162, 164 n., 174, 190.
Brabant, 7, 127 n., 190.
Bradley (Humphrey), ingénieur, 14 n., 27, 133, 134 n., 139 et n., 143.
Brandebourg, 180 n.
Bréauté (Charles de), gentilhomme normand au service des Etats, 62 et n.
Bréda, prov. du Brabant septentrional, Pays-Bas, 121 et n.
Bresse, 55 n., 61, 97 et n., 171.
Bruxelles, 6, 28, 58, n., 59 n., 60, 68 n., 83, 103, 107.
Bugey, 97.

C

Calais, Pas-de-Calais, ch.-l. d'arr., 18, 27, 56, 57, 58 n., 59 et n., 62, 63; 64, 65, 67, 70, 81, 123, 126, 128, 129, 130, 137 n., 166, 173, 186 n.
Calignon (J. Soffroy de), chancelier de Navarre, 188 et n.
Calvaert (Lievin), agent des Etats, 9.
Campagnols (le sieur de), 81 et n.
Campen, cousin de F. d'Aerssen, 13.
Capellen (Alexander van der), 15 n.
Carleton (le chevalier), 35 n.
Caron (Noël de), seigneur de Schoonewale, 71 et n , 128.
Casaubon (Isaac), 72, 73 n.
Castres, Tarn, ch.-l. d'arr. 196 et n., 197 et n., 198.
Catalagirone (le P. Bonaventure), 88 n.
Catherine, sœur d'Henri IV, 53 n.
Cecil (William), lord Burghley, ministre d'Elizabeth, 11, 56 n., 58 n., 106 n., 135 n., 180 n.
Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire, ch -l., 164 n.
Châlus (le sieur de), 141.
Chambéry, Savoie, ch.-l., 96 n.
Champagne, 149 n.
Champollion-Figeac, 139 n.
Chancelier (Voir Bellièvre).
Charbonnières, Savoie, comm. 180 n.
Charles Ier, roi d'Angleterre, 37.
Charles III, duc de Lorraine, 53, 132.
Charles-Emmanuel, duc de Savoie, 51, 52 55, et n., 56, 62, 64, 68, 72, 78 et n., 84 et n., 87, 90, 95, 96, 97, 99, 100, 132, 151 n., 166, 195.
Chastes (Aymar de Clermont, seigneur de), gouverneur de Dieppe, 71 et n.
Châtellerault, Vienne, ch.-l. d'arr., 53 et n., 74.
Châtillon (Henri de Coligny, comte de Coligny, seigneur de), colonel-général des gens de pied français aux Pays-Bas, 129.
Chaumont-en-Vexin, Oise, cant., 134 n.
Clément VIII, pape, 64, 65, n. 66, 70, 71, 72, 75 et n., 90 et n., 91, 93, 95, 97, 99, 131 n., 132, 133, 137, 142, 143, 151, 154, 166, 171, 173, 180, 192 n.
Coligny (Louise de), princesse d'Orange, 17, 31, 115, 156, 191.
Combelles (le sieur de), 150, 182, 183, 186, 188, 191.
Compiègne, Oise, ch.-l. d'arr. 36, 37.
Condé (Henri II de Bourbon, prince de), 163 n.
Conflans, Savoie, comm., 180 n.
Connétable (M. le), Henri, duc de Montmorency, connétable de France, 55 n., 81 n., 82 n , 111 n., 147, 157, 183 n., 184, 185, 188, 191.
Craponne (Adam de), ingénieur, 139 n.

D

Dauphiné, 149 n.
Desjardins, 48, 111 n., 147 n., 152 n., 162 n., 173 n., 179 n.
Deventer (van), 3, 14, 44, 46, 54 n , 68 n., 125 n., 129 n., 132 n., 146 n., 159 n.
Dieppe, Seine-Inférieure, ch.-l. d'arr , 71, 140, 141.
Dijon, Côte-d'Or, ch.-l., 160, 161.

Dordrecht, prov. de Hollande, Pays-Bas, 121 n.
Dunkerque, Nord, ch.-l. d'arr., 113, 197.
Du Perron (Jacques Davy), cardinal, 26, 65 n., 136 et n.
Du Plomb (le sieur), 17.
Du Terrail (Louis de Comboursier, seigneur), 117 et n., 121.

E

Economies royales, 53 n., 89 n.
Edmond (Thomas), ministre d'Elisabeth, 59 et n., 60, 61, 127, 129.
Egypte, 141.
Elbœuf (Charles, duc d'), 53 n.
Elizabeth, reine d'Angleterre, 59 n., 60 et n., 61, 63 n., 69, 71 et n., 85, 91, 92, 95, 101, 106, 122 n., 124, 125, 126, 128, 129, 132, 148, 167, 174, 175, 197.
Empereur (l'), Rodolphe de Habsbourg, 76 n., 78, 111, 114, 132.
Empire, 76, 78, 101, 160 n., 188.
Entragues (Henriette d'), marquise de Verneuil, 52 n., 79 et n.
Epernon (Jean-Louis de Nogaret, de la Valette, duc d'), 11, 53, 88, 89 n. 113, 141, 182, 188.
Epinoy (Pierre de Melun, prince d'), 105 n.
Epinoy (la succession d'), 105 n, 117, 141, 150.
Espagne, 9, 10, 21, 23, 24, 32, 35, 36, 38, 39, 42, 60, 62, 70, 78 n, 81, 82, 84, 85, 91, 92, 96, 97, 98, 99, 101, 103, 108, 113, 119 et n., 123 n., 131, 137, 140, 141, 144, 145, 146, 150, 153, 160, 170, 174, 175, 178, 185.
Espagnols, 25, 27, 35, 49, 63 n., 68, 83, 97, 106, 110, 117, 131, 148 n., 149, 150, 151, 154, 155, 157, 159, 161, 164, 167 et n., 168, 170, 173, 174, 175, 176, 180, 182, 185, 189, 190, 191, 194, 195, 196 n.
Estrades (le comte d'), 35 n.
Essex (Robert, comte d'), 101 n.
Etampes, Seine-et-Oise, ch.-l. d'arr., 134, 135 n., 143.
Etats Généraux des Provinces-Unies, 1, 5, 6, 7, 9 et n., 10, 11 n., 12, 15, 16, 17, 18 n., 19, 20, 21, 23, 25, 27, 30, 31, 32, 33 et n., 34, 37, 40, 42, 43, 54, 56, 58 n, 59, 70 n., 86 n., 93, 104 n., 113, 114, 116, 126, 129 n., 135, 140, 165 n., 167, 174, 175, 185 n., 187, 196 n., 198 n.

F

Fagniez, 135, 139 n., 140 n.
Ferdinand, Grand-Duc de Toscane, 66 n., 147 n., 152 n., 162 n., 179 n.
Féret, 136 n.
Flammermont, 3.
Flandre, 81, 82 et n., 98, 115, 123, 124, 127, 141, 149, 166 et n., 167, 170, 177 n., 178, 180, 186, 190, 194.
Florence, 67 n., 78.
Fontainebleau, Seine-et-Marne, ch.-l. d'arr., 18, 26, 74, 79, 123 n., 125, 127, 129, 130, 153 n., 195 n., 196 n.
France, 9, 10, 16, 19, 23, 24, 27, 28, 30, 37, 38, 43, 51, 59 n., 67 n., 70, 71, 72, 91, 93, 98, 99, 57, 62 n., 83, 103, 108, 109, 124, 132, 134 n., 143, 149, 150, 151, 153, 158, 167, 174, 180, 182, 190, 195, 197.
Franche-Comté, 97 n., 99, 148 n., 164.

Frédéric-Henri, stathouder, 28, 35 n.
Fresnes (Philippe Canaye, seigneur de), 66 n., 73 n., 168 n.
Fuentès (Don Pedro Henriquez de Azevedo, comte de), gouverneur du Milanais, 87 et n., 105, 111, 160 n.

G

Gachard, 68 n.
Galuzzi, 67 n.
Gand, prov. de Flandre, Belgique, 165.
— (vicomté de), 105, 117.
Gênes, 110, 160 n.
Genève, 55 n., 64, 132, 166, 197 et n.
Gibraltar, 138.
Gien, Loiret, ch.-l. d'arr., 120.
Giovannini (Baccio), envoyé du Grand-Duc de Toscane, 147 n., 152 n., 162 n., 173 n., 179 n.
Goes, prov. de Zélande, Pays-Bas, 15.
Grave, prov. du Brabant-Septentrional, Pays-Bas, 165, 170, 176, 178, 179, 181 et n.
Grenoble, Isère, ch.-l. 53 n.
Grobbendonk (le sieur de), gouverneur de Bois-le-Duc, 62 n.
Groen van Prinsterer, 3, 34, 25 n., 42, 45, 46, 98.
Grotius, 28, 40, 47, 62 n.
Gueldre, 190.
Guillaume le Taciturne, 15, 110 n.
Guise (Charles, duc de), 53 n., 163 et n
Guiscardi, 39.
Guyenne, 89, 113 n., 121 n., 142 n., 198.

H

Hainaut, 91, 158, 167, 186 n., 187, 195.
Harlay (Achille de), premier président au Parlement de Paris, 187 et n.
Havré (Charles-Philippe de Croy, marquis d') 68 n., 104 et n.
Heidelberg, 197 et n.
Hertaing (Daniel de), 34.
Hesdin, Pas-de-Calais, cant, 124.
Hollandais, 9, 15, 19, 22, 25, 27, 34, 35, 36, 37, 52 n., 59 n., 62 n., 68 n., 82, 83, 132, 133, 176, 177 n., 190, 193 n., 194 n.
Hollande, 9, 30, 32, 33, 34 et n., 37, 38, 43, 44, 58 et n., 82 n., 105, 114, 131, 133 n., 135, 146 n.
Hongrie, 121.
Hooft, 28.
Huygens, 28, 35 n.

I

Indes orientales, 74, 140 et n., 141 n.
Irlande, 160.
Italie, 8, 48, 64, 73, 87, 91, 105, 106, 115, 132, 160, 176.

J

Jacques Ier, roi d'Angleterre, 155 n.
Jauge (le sieur), 190.
Jeannin (Pierre), 31 et n., 46, 102 n., 105 n., 146 n., 155 n., 159, 160 n., 161, 174 et n.
Jésuites, 65 et n., 72, 76, 78.
Juste, 40 n.
Juste-Lipse, 7 et n., 8.
Joyeuse (François, cardinal de), 89 n, 139 n., 184 et n.

L

La Boderie (Antoine le Fèvre, seigneur de), 127 et n., 141.
La Fère, Aisne, cant., 23 n., 139 n.

La Fin (le sieur de), 147 n., 150.
Laffleur de Kermaingant, 48, 58 n., 60 n., 123 n., 167 n., 175 n.
Languedoc, 89 n., 137, 149 n., 198.
La Guesle (Jacques de), procureur général au Parlement de Paris, 168 et n.
La Haye, 10, 59, 61, 68 n., 96.
— (Archives de), 1, 3, 21 n., 22 n., 42, 98, 185 n.
La Noue (Odet de), 75 et n., 87.
La Rochepot (Antoine de Silly, seigneur de), ambassadeur du roi en Espagne, 24, 119 et n., 124, 125 n., 131 n.
La Trémoille (Claude, seigneur de), duc de Thouars, 17, 184 et n.
Lavardin (Jean de Beaumanoir, seigneur de), maréchal de France, 127, 149 n., 166 et n.
La Vieuville, 36.
L'Ecluse (le fort de), Ain, 97.
L'Ecluse, prov. de Zélande, Pays-Bas, 114.
Lesdiguières (Charles de), lieutenant du roi en Dauphiné, 90 et n., 91, 93, 95, 132, 133 n.
L'Estoile (Pierre de), 27, 169 n., 173 n.
Leyde, prov. de Hollande, Pays-Bas, 7.
Lierre, prov. de Brabant, Belgique, 127 et n.
Ligne, (Lamoral, comte de), 105 n.
Ligue, 8, 52 n., 75 n., 78, 89 n., 103, 160, 173 n, 175.
Limousin, 142 n.
Lisbonne, 74.
Loire, 120.
Loménie (Antoine de), secrétaire du cabinet du roi, 75 n., 182.
Lorraine (Charles, cardinal de), 180 n.
Lorrains (princes), 53. *Voy.* Guise (Charles de), Bar (Henri de), Charles III, duc de Lorraine.
Louis XIII, 32.
Louvain, 7, 28.
Lucinge (René de), seigneur des Alymes, envoyé du duc de Savoie, 96 n.
Luxembourg, 23 n., 110 n., 194 n.
Luynes (Charles d'Albert de), 35.
Luz (le baron de), lieutenant du roi en Bourgogne, 160 n., 161 et n., 194 et n.
Lyon, 18, 73 et n., 79, 87 n., 93, 95, 96 n., 97 n., 133, 138 n., 151 n., 182, 185.

M

Madrid, 120, 131 n.
Maisse (André Hurault, seigneur de), 10, 11.
Mansfeld, gouverneur du Luxembourg, 110 n., 114.
Marie de Médicis, 32, 33, 66 n., 67 n., 79, 81, 95, 126 et n., 138, 183, 195 n.
Marseille, 138, 171.
Martin, médecin, 72, 73 n.
Matthieu (Pierre), 80 n.
Maubeuge, Nord, cant., 186.
Maurice le Savant, landgrave de Hesse-Cassel, 181 n., 188, 189 et n., 192 et n., 193 et n.
Maurier (Aubery du), 20 n., 32 n., 33, 40 n, 45, 46.
Mayenne (Charles de Lorraine, duc de), 53, 174 n.
Mercœur (Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de), 8.
Meteren (Van), 47, 118 n., 193 n.

Metz, 110 et n., 111, 114, 116, 171, 184 et n., 188.
Middelburg, prov. de Zélande, Pays-Bas, 104 n.
Milan, 99, 150.
Milanais, 92, 97 n.
Montglars (Robert de Harlay, baron de), gouverneur de Saint-Maixent, 75 et n.
Montigny (Louis de Rochechouart, seigneur de), 169.
Montmélian, Savoie, cant., 88 n., 180 n.
Montmorency (Charles de), seigneur de Damville, amiral de France et de Bretagne, 147 et n.
Montpensier (François de Bourbon, duc de), 89 n., 184 et n., 186, 188, 191.
Montpleinchamp (de), 47, 118 n.
Mornay (Du Plessis), 7 et n., 8 et n., 11, 25 n., 28, 44, 46, 66 et n., 72 et n., 73 et n., 74, 75, 76, 78, 98, 136 n., 138 et n., 144 et n.
Mornay (Mme de), 66 n., 72 n., 74 n., 75 n., 138 n., 144 n.
Motley (Lothrop), 3, 11, 33, 47, 185 n.
Moulins, Allier, ch.-l., 73 et n., 79.
Monceaux, 18, 113 n.
Mortefontaine (le sieur de), envoyé du roi auprès des Suisses, 52 n.

N

Nantes, Loire-Inférieure, ch.-l., 11.
— (Edit de), 26, 53 n., 72, 97.
Nassau (Maison de), 145, 164.
— (Adolphe de), 98.
— (Jean de), le Jeune, 98.
— (Justin de), 9 et n., 11, 12 et n.
Nassau (Maurice de), 17, 19, 31, 33, 34, 38, 39, 45, 68 n., 77 n., 82 n., 104 n., 115, 122 n., 138, 145, 146 et n., 162, 165 et n., 177 n., 181 n., 187.
Narbonne, Aude, ch.-l. d'arr., 139 et n., 148, 150.
Navarre, 120, 188.
Neville, ambassadeur d'Elizabeth auprès du roi, 56 n , 58 n., 60 n.
Nieuport, prov. de Flandre, Belgique, 82 n., 127, 156.
Normandie, 87.

O

Oldenbarnevelt (Johan van), pensionnaire de Hollande, 1, 2, 9 et n., 11, 12 et n., 13 et n., 14, 18 n., 19, 22 n., 24, 30, 31, 33 et n., 34 et n., 40, 41, 42, 44, 47, 54 n., 58, 68 n., 98, 102 n., 116 n., 117, 126 n., 128, 142, 146 n., 157, 177 n., 192 n.
Orange, Vaucluse, ch.-l. d'arr., 197 n.
Orange (Maison d'). *Voy.* Nassau (Maison de).
— (Philippe-Guillaume prince d'), 145, 146 n., 152 n.
— (Louise de Coligny, princesse d'). *Voy.* Coligny (Louise de).
Orléans, Loiret, ch.-l., 18, 148 n., 149, 153.
Ornano (Alphonse d'), maréchal de France, 89.
Ossat (Arnauld, cardinal d'), 65 n.
Ostende, prov. de Flandre, Belgique, 114, 115, 116 et n , 118, 122 et n., 123, 126, 128, 129 n., 130, 132, 137 et n., 143, 165 n., 168.
Ouche, riv., 139.

Oudenburg, prov. de Flandre, Belgique, 82 n.
Ouvré, 32.
Oxenstiern, 39.

P

Palatin (Jean-Casimir, électeur), 144 et n.
Palma-Cayet, 120 n., 169 n.
Pape. *Voy.* Clément VIII.
Parabère (Jean de Beaudéan, seigneur de), lieutenant du roi en Poitou, 127 et n.
Paris, 12, 28, 59 n., 73 n., 74 n., 80, 81, 84, 85, 86 n., 140.
Parlement de Paris, 53 n., 66, 78, 85, 86 n., 89, 110 n., 164, 168 n., 169, 187 n., 188.
Philippe III, roi d'Espagne, 48, 56, 74, 78, 79, 82 n., 87, 92, 97, 100, 119, 132, 140, 141, 143, 151, 160, 171, 176, 182, 183, 185.
Philippson, 24 n., 48, 169 n., 172 n., 173 n.
Picardie, 95, 162, 165.
Piémont, 84 n., 92.
Pignerol, ville du Piémont, 15 n., 61.
Pithou (Pierre), 72, 73 n.
Poirson, 139 n., 164 n.
Poitou, 89, 142 n.
Portugais, 74, 140.
Portugal, 74, 109, 193 n.
Potvin, 47.
Prince (M. le). *Voy.* Nassau (Maurice de).
Provence, 53 n., 137, 148 n., 149 n., 162.
Provinces-Unies, 4, 6 n., 8, 11, 12, 15, 16, 19, 21, 27, 37, 38, 43, 51, 57, 68, 84, 91, 92, 97 n., 98, 99, 101, 102 n., 111, 121, 143, 145, 151, 155 et n., 160 n., 175, 187, 193, 195.
Pyrénées, 91.

R

Reneau (Pierre), ingénieur, 139 n.
Richelieu (Armand Du Plessis, cardinal de), 34, 35 n., 36 et n., 37 et n., 38, 40 n., 45.
Rœltius, pensionnaire de Zélande, 16.
Rome, 41, 68, 92, 95, 102, 132, 133, 143, 147, 171, 177 n., 178, 184, 190.
Rommel (de), 189 n.
Roncas (le sieur de), envoyé du duc de Savoie, 84 et n.
Rosny (Maximilien de Béthune, baron de), plus tard duc de Sully, 18, 21 n., 22, 24, 26, 52, n., 53 et n., 55 n., 88 et n., 90 n., 91, 93, 94, 95, 105, et n., 109, 113, 117, 124, n. 126, 129, 141, 146, 147 et n., 148, 150, 152 et n., 162 n., 166, 167, 171, 176 et n., 177 et n., 178, 182 et n., 184, 185 n., 187, 191, 194 n., 195.
Rott, 48,
Rotterdam, 115.
Rouen, 23 n., 85, 86 n., 120, 140, 184 n.
Roy (Gérard de), 140 n.

S

Sailly (le sieur de), 63.
Saint-André (le fort), 74, 77 et n.
Saint-Germain, Seine-et-Oise, cant., 18, 121.
Sainte-Catherine (le fort), 132.
Saluces (Marquisat de), 51, 54, 55 et n., 61, 80, 84, 87 n., 88 n., 96 n., 97 et n
Salins. Jura, cant., 164.
Sancy (Nicolas de Harlay de), 11, 66 n., 164 et n.
Saône, riv., 139 n.

Saubolle (Roger de Comminges, seigneur de), gouverneur de Metz, 110 n., 114, 115.
Saumur, Maine-et-Loire, ch.-l. d'arr., 8, 73 n., 113 n., 138 et n.
Savoie, 18, 22, 51, 64, 79 n., 80, 81, 84, 85, 88, 91, 101, 104, 132, 141, 144, 151, 153, 154, 164 n., 166 n., 171, 180, 180 n., 185.
— (le duc de). Voy. Charles-Emmanuel.
Schomberg (Gaspard de), 8, 11.
Schurmann (Anne-Marie), 28.
Sedan, Ardennes, ch.-l. d'arr., 191.
Sillery (Nicolas Brûlart, marquis de), 67 n, 180 et n., 182 et n.
Simancas (Papiers de), aux Archives nationales, 49, 83 n., 119 n.
Siri (Vittorio), 39.
Solre (Philippe de Croy, seigneur de Molembaix, comte de), gouverneur et grand bailli de Tournai et du Tournaisis, 68 n., 123 n., 157, 161, 186 et n.
Strasbourg, 180 et n., 188.
Stura (val de), dans les Alpes, 55 n., 61 n.
Suisses, 48, 51, 52 n., 93, 148 n., 149 n, 150, 160, 164 et n., 165.
Sully. Voy. Rosny.

T

Tassis (Jean-Baptiste), ou Taxis, ambassadeur du roi d'Espagne en France, 67, 68, 83 n., 119 et n, 125, 140, 176 et n., 185 n.
Thou (Jacques-Auguste de), 8, 62 n., 72 et n., 73 n., 87 n.
Toscane, 48, 67 n, 111.
Tournai, prov. de Hainaut, Belgique, 186 n.
Trente (Concile de), 65 et n., 66, 68, 71, 72, 74, 76, 78.
Turenne, Corrèze, cant., 196 n.
Turin, 88 n.

U

Utrecht, 15.

V

Valcke (Jacques), 1, 4, 5 et n., 13 et n., 14, 15, 16, 19 n., 21, 24, 27, 39, 43, 88, 113, 136 et n., 142, 185 n., 192, 195 et n.
Val Romey, dép. de l'Ain, 97 n.
Valserine, riv. 97 n.
Veer (le chevalier de), 122 n., 137 n.
Venise, 35, 141, 43.
Vénitiens, 25, 30, 48, 49.
Verneuil, 125, 179 n.
Verreyken (l'audiencier), envoyé des archiducs en Angleterre, 63 n.
Vervins (Traité de), 10, 21, 60 n., 87 n., 97 et n., 102, 186 n.
Vic (Méry de), 81, 123, 148 n., 149.
Villeroy (Nicolas de Neufville, seigneur de), 8, 10, 24, 26, 29, 32, 34, 55 n., 59 n., 60 n., 65 n., 66 n., 88 et n., 93, 94, 99, 102 et n., 107, 108, 130 n., 133 n., 135, 141, 147 et n., 152 et n., 158, 162, 164 n., 167 n., 171, 176 et n., 177 et n., 178, 180 et n., 181 n., 188, 189 n., 190, 192, 195.
Vreede, 7 et n., 10 n., 18 n., 19 n., 20 et n., 44, 45, 46, 56 n., 133 n., 192 n., 198 n.

W

Waddington, 35 n.
Wagenaer, 47.
Wassenaer (la baronne de), 105 n.
Wicquefort, 20 n., 46.
Winwood, (sir Ralph), envoyé d'Elisabeth, 11, 17, et n., 48, 56 n., 60 n., 106 et n., 123 n , 135 n., 137, 155 n., 167, 177, 180 n., 185 n.

Z

Zamet (Sébastien), banquier, 183.
Zélandais, 193 n.
Zélande, 9, 16, 63.
Zemble (*Nouvelle*), 16.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

I. Le manuscrit, 1-6. — II. François d'Aerssen. Ses origines. Son ambassade en France jusqu'à la fin de 1599, 6-12. — III. La correspondance avec le trésorier Valke (1599-1603). Son intérêt pour l'histoire politique, religieuse, économique, 13-30. — IV. Fin de la vie d'Aerssen (1603-1642). Son caractère, 30-45. — V. Bibliographie (manuscrits et imprimés). 45-49

LETTRES DE F. D'AERSSEN A. J. VALKE

1599

19 décembre. — Subsides. Affaires de Savoie; négociations avec le duc. 51-54
31 décembre. — Subsides. Affaires des Pays-Bas : propositions de paix de l'archiduc 54

1600

8 janvier. — Subsides. Considérations sur la transaction passée avec le duc de Savoie. 54-55
16 janvier. — Affaires de Savoie 56
27 janvier. — Aerssen demande de l'argent aux Etats. Affaire de Calais. Procès de sorcellerie intenté à deux prêtres 56-57
30 janvier. — Affaire de Calais. Le roi mécontent des Etats. 57-58

10 février. — Même sujet 59
19 février. — Subsides. Négociations entre l'Angleterre et les archiducs 59-61
26 février. — Même sujet. La négociation d'Edmond . 61-62
3 mars. — Affaire de Calais 62-63
10 mars. — Affaire de Calais. Mécontentement général. Nouvelles d'Angleterre. 63
21 mars. — Affaires de Calais. Inquétudes d'Aerssen au sujet de la politique étrangère du roi 64
25 mars. — Même sujet 64
29 mars. — Même sujet 64-65
10 avril. — Affaire de Calais. Concile de Trente. Influence des Jésuites 65-66
14 avril. Affaire de Calais. Questions commerciales. La paix des Pays-Bas. Entrevue de Taxis et du duc de Bouillon 67-69
21 avril. — Affaire de Calais 69
22 avril. — Négociations anglo-espagnoles à Boulogne . 69
2 mai. — La France alliée de la Papauté. Mécontentement d'Aerssen 70
4 mai. — Concile de Trente. Conférence de Fontainebleau entre Du Perron et Du Plessis-Mornay 70-74
9 mai. — Conférence de Fontainebleau. Mécontentement des protestants. 74-76
19 mai. — Considérations pessimistes sur les « mauvaises humeurs » du royaume et la politique catholique du roi 76-77
31 mai. — Même sujet. Mariage du roi. 77-78
12 juin. — Mariage du roi. Les on-dit 79
25 juin. — Affaires de Savoie. Préparatifs de défense. . 80
(?) juillet. — Préparatifs de guerre. Subsides . . . 80-81
20 juillet. — Comment on a accueilli la nouvelle de la victoire de Nieuport. Joie du roi. Nouvelles des Pays-Bas espagnols. 82-83
31 juillet. — Négociations avec la Savoie. Fera-t-on la guerre? Incertitudes 84-85
26 août. — Aerssen malade. 85
30 août. — Même sujet 86

15 septembre. — Même sujet. Considérations sur « la timide déclaration de guerre » 86-87
1er octobre. — Aerssen convalescent part pour la Cour. 87-88
6 octobre. — Rupture probable des conférences de Savoie. Nouvelles de Cour : différend entre Rosny et Villeroy. Tentatives de rébellion dans le royaume. 88-89
21 décembre. — Arrivée du cardinal-légat. Discussion au Conseil du roi sur la paix et la guerre. Conversation avec Rosny, avec Villeroy 90-94
8 décembre. — La paix ou la continuation de la guerre ? 94-95
21 décembre. — Les négociations pour la paix. Quel est l'intérêt des Provinces-Unies ? 96
31 décembre. — Conclusion de la paix « assez honteuse pour cet Etat » 97-98

1601

5 janvier. — Même sujet. Cette paix nuisible aux Hollandais 98
9 février. — Même sujet. 99
17 février. — Même sujet. Mauvais vouloir du duc qui retarde la ratification. 99
24 février. — Même sujet 100
10 mars. — Même sujet. 100
14 mars. — La paix ratifiée. Considérations sur le mal qui en résulte. 100
24 mars. — Même sujet. 100-101
30 mars. — Subsides. Retards 101
4 avril. — Même sujet 101
11 avril. — Considérations sur la paix et sur le désir universel de repos qui règne en France 101-104
19 avril. — Subsides. Retards et difficultés. Le roi mauvais payeur. Ses dettes 104-107
30 avril. — Subsides. Retards 107
5 mai. — Même sujet 107
11 mai. — Sentiments pacifiques de la Cour. Indifférence à l'égard des Etats. Aerssen mécontent. 107-110
20 mai. — Nouvelles diverses. « Trames espagnoles ». 111

26 mai. — Subsides. Promesses du roi 111
29 mai. — Subsides. 111
2 juin. — Intrigues des Espagnols. 111-112
15 juin. — La Cour « bandée pour l'observation de la paix ». 112-113
23 juin. — Mauvais vouloir en France à l'égard des Etats 113-114
2 juillet. — L'affaire de Metz. 114-115
(?) juillet. — Aerssen satisfait de ses audiences avec le roi. 115-116
14 juillet. — Considérations sur le siège d'Ostende . . 116
22 juillet. — Ce qu'on dit à la Cour du siège d'Ostende. 116
26 juillet. — Entreprise du Terrail contre les Hollandais 117-118
1er août. — Lettre de politesse 118
5 août. — Considérations sur le siège d'Ostende . . . 118
10 août. — L'affaire La Rochepot. Relations tendues entre la France et l'Espagne. Récit de prodiges survenus en France et en Espagne 119-121
15 août. — Entreprise du Terrail contre Bréda. . . . 121
18 août. — Lettre de recommandation. 122
19 août. — Comment on a accueilli en Cour la nouvelle de la prise de Rhinberk. 122
31 août. — Considération sur le siège d'Ostende. Voyage du roi à Boulogne. Colère du roi contre l'Espagne . 122-125
9 septembre. — Le roi désire conférer avec un envoyé spécial des Etats. 125-126
11 septembre. — Même sujet. On veut assister les Etats. 126-128
12 septembre. — Changement de résolution. Ostende hors de danger. Secours différé. 128-129
27 septembre. — Même sujet 130
21 octobre. — Même sujet 130-132
12 novembre. — Même sujet. Projet mystérieux de ligue contre ceux de la religion 132
23 novembre. — Privilège de Bradley pour le desséchement des marais du royaume. Projets financiers. . . 133-134
14 décembre. — Subsides 135

19 décembre. — Envoi d'un discours de Du Perron . . 136

1602

30 janvier. — Promesses de subsides. Sentiments pacifiques des Français. Tentative d'assassinat de Du Plessis. Projet de canal des deux mers. Entreprises de Bradley. Affaires des Pays-Bas espagnols 136-142
6 février. — Subsides 142
13 février. — Soupçons du roi à l'égard de J. Valcke . 142
16 février. — Aerssen a défendu victorieusement son ami. Nouvelles diverses 142
22 février. — Nouvelles d'Ostende. Relations entre la France et l'Espagne. Les affaires de Bradley 143
25 mars. — L'imposture du pseudo-Baronius. Réconciliation du roi et de Du Plessis. 143-144
3 avril. — L'envoyé du Palatin en France 144
11 avril. — Nouvelles des Pays-Bas espagnols Tentatives de Philippe-Guillaume, prince d'Orange, en faveur de la paix 146
19 avril. — Subsides. Les menées de Biron. Querelle de Villeroy et de M. l'amiral 147
22 avril. — Les menées de Biron. Aerssen va aux nouvelles. 147
6 mai. — « Perplexité » de la Cour. Préparatifs de défense. 148-149
4 juin. — Changement de dispositions. Découverte de la conspiration de Biron. Mécontentement général contre Rosny et Villeroy. 149-153
15 juin. — La conspiration de Biron (*suite*). 153
20 juin. — Même sujet. Les discours sur le gouvernement des Provinces-Unies. 153-156
24 juin. — Propositions de trêve faites par le comte de Solre au duc de Bouillon. 156-159
28 juin. — Emprisonnement de Biron. Préparatifs de défense. Dispositions pacifiques du roi 159-161
4 juillet. — Préparatifs de défense du roi. Irrésolutions. 161-162

10 juillet. — La conspiration. Etat du royaume . . 163-165
17 juillet. — Préparatifs de défense. Irrésolutions. France et Espagne 165-167
20 juillet. — Jugement de Biron 168-170
29 juillet. — Même sujet. Guerre ou paix? « Doutes », « irrésolutions », « passions ». 170-171
6 août. — Exécution de Biron. Dispositions pacifiques du roi. 172-174
8 août. — Dispositions pacifiques. Conversation avec Jeannin. « La jalousie d'Angleterre » 174-175
13 août. — Nouvelles du siège de Grave. Dispositions pacifiques. Paroles de Villeroy. 176-177
23 août. — Résolutions pacifiques. Influence du pape dans les affaires du royaume. 177-178
31 août. — Nouvelles d'Ostende et de Grave . . . 178-179
3 septembre. — Subsides 179
13 septembre. — Ce qu'on dit des entreprises des Hollandais 179-181
23 septembre. — Même sujet 181
4 octobre. — Dispositions pacifiques. Suite de l'histoire de la conspiration. Le roi et le comte d'Auvergne. Le roi et le duc de Bouillon 181-186
10 octobre. — Les accusations contre le duc de Bouillon. Négociations du Landgrave de Hesse-Cassel pour la conclusion d'une Ligue évangélique . . . . . .
11 octobre. — Sentiments des Français et du roi à l'égard des Hollandais. Les affaires du duc de Bouillon . . 190-192
21 octobre. — Réponse à une lettre de recommandation. 192
24 octobre. — Négociations du landgrave 192
29 octobre. — Nouvelles de Hollande. Prise d'une caraque portugaise 193
31 octobre. — Subsides. 193
8 novembre. — Les affaires du duc de Bouillon . . . 194
15 novembre. — Dispositions des hommes d'Etat français à l'égard des Hollandais 195
27 novembre. — Cadeau offert par les Hollandais au roi. 195
8 décembre. — Le roi et les Hollandais. Les affaires du duc de Bouillon. 196-197

28 décembre. — Subsides. Les affaires du duc de Bouillon. 197

1603

19 janvier. — Même sujet 197-198
22 janvier. — Le conflit entre Bouillon et le roi . . . 198

Index. 199

DIJON, IMPRIMERIE DARANTIERE

ERRATA

Page 1, *lire* 1642 *et non* 1662.
— 1, — Jacques *et non* Jacob.
— 13, — Jacques *et non* Jacob.
— 61, — Barcelonnette *et non* Barcelonette.

2107